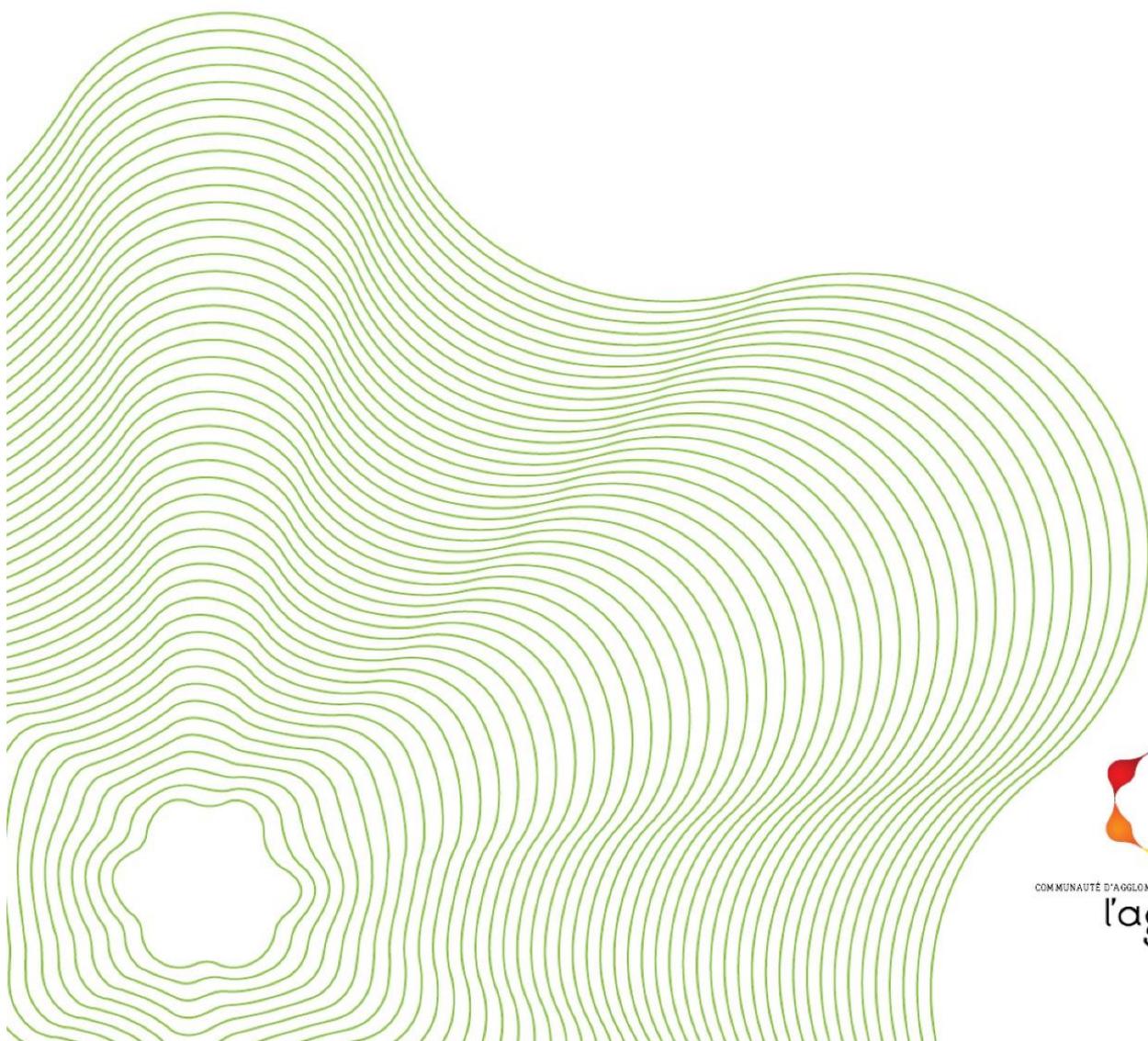


RAPPORT ANNUEL ENVIRONNEMENT DÉCHETS 2023



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
PRESENTATION GENERALE.....	5
ORGANIGRAMME DU SERVICE ENVIRONNEMENT-DECHETS.....	6
1 LA PREVENTION DES DECHETS	8
1.1 LA GESTION DES BIODECHETS	8
1.1.1 Le compostage domestique : compostage individuel.....	9
1.1.2 Le compostage domestique : la promotion du compostage collectif	13
1.1.3 La lutte contre le gaspillage alimentaire	16
1.2 LA GESTION DES DECHETS SANITAIRES.....	18
1.2.1 La promotion des couches lavables	18
1.3 LA REDUCTION DES DECHETS DE PAPIER.....	21
1.3.1 La mise à disposition des autocollants « STOP PUB ».....	21
1.4 LES PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS	22
1.4.1 Le Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)	22
1.4.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	28
1.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES INIATIVES LOCALES	30
1.5.1 Les mayouris quartiers propres	30
1.5.2 Le dispositif commerce engagé.....	35
1.5.3 Les subventions aux associations	36
1.6 LES MANIFESTATIONS	41
1.6.1 Les évènements autour du réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage...	41
2 LA COLLECTE DES DECHETS	50
2.1 LA PRECOLLECTE DES DECHETS	50
2.1.1 La gestion du service de pré-collecte des déchets	50
2.1.2 La mise à disposition de bacs	50
2.1.3 Les interventions réalisées auprès des particuliers	52
2.2 LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE DE DECHETS MÉNAGERS	55
2.2.1 La collecte des ordures ménagères (OM).....	55
2.2.2 La collecte des encombrants et des déchets verts	62
2.2.3 Les collectes spécifiques.....	65
2.2.4 La redevance spéciale sur les déchets industriels banals	67
2.2.5 Organisation du service et contrôles	73
2.2.6 Bilan.....	75
2.3 URBANISME :	76

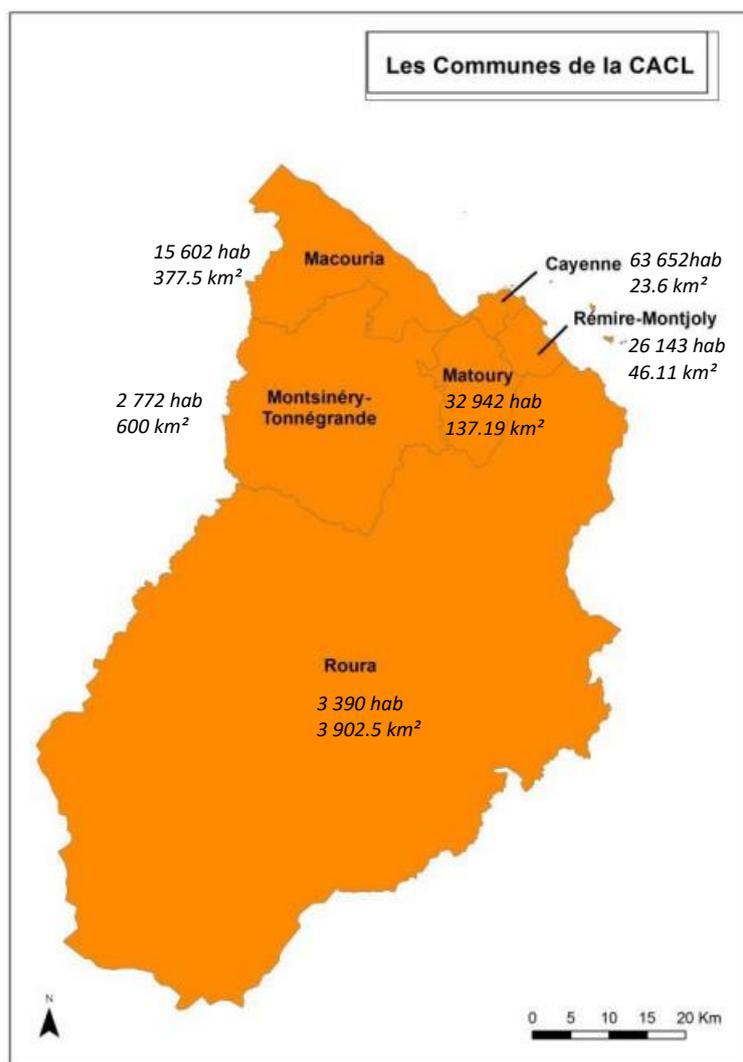
AVIS SUR LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE	76
2.4 LA COLLECTE DU VERRE.....	77
2.4.1 Collectes des bornes à verre (BAV)	77
2.4.2 Collecte des bacs à verre de professionnels	79
2.4.3 Collectes du verre en déchetterie	79
2.5 LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES, DES FILTRES SOUILLES ET DES BIDONS SOUILLES.....	79
2.6 LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES	80
2.6.1 La déchetterie de Rémire-Montjoly.....	81
2.6.2 La déchetterie de Cayenne	83
2.6.3 Les caractéristiques communes aux deux déchetteries.....	84
2.6.4 La sensibilisation.....	89
2.6.5 Analyse des tonnages collectés	90
2.6.6 Travaux réalisés en 2023	97
2.6.7 Bilan.....	97
2.6.8 Perspectives	98
3 LE TRAITEMENT DES DECHETS	100
3.1 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins des Maringouins à Cayenne	101
3.1.1 Historique.....	101
3.1.2 Exploitation	102
3.1.3 Sensibilisation	102
3.1.4 Analyse des tonnages collectés	102
3.1.5 Perspectives	108
3.2 La plateforme de compostage des déchets verts à Matoury.....	110
3.2.1 Historique.....	110
3.2.2 Exploitation	111
3.2.3 Sensibilisation	111
3.2.4 Analyse des tonnages collectés	111
3.2.5 Bilan.....	115
3.2.6 Perspectives	115
3.3 Le centre de tri « Ekotri » à Rémire-Montjoly.....	116
3.3.1 Historique.....	116
3.3.2 Exploitation	116
3.3.3 Sensibilisation	116
3.3.4 Analyse des tonnages collectés	117
3.3.5 Bilan.....	125

3.3.6	Perspectives	125
3.4	SYNTHESE DES DECHETS COLLECTES.....	126
4	LES INDICATEURS FINANCIERS	127
4.1	BILAN DES DEPENSES	127
4.1.1	Bilan des coûts de service de prévention des déchets	127
4.1.2	Bilan des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets.....	129
4.1.3	Bilan des coûts de traitement des déchets	131
4.1.4	Bilan global des dépenses du service de gestion des déchets	136
4.2	BILAN DES RECETTES	138

PREAMBULE

PRESENTATION GENERALE

Créée le 9 Juin 1997, la Communauté de Communes du Centre Littoral (CCCL) regroupait six communes pour un ensemble de 99 000 habitants. Elle s'est transformée en une Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) le 1er janvier 2012 et son territoire compte 151 887 habitants en 2023.



La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence « Traitement et élimination des déchets ». La compétence « collecte » des déchets ménagers - ordures ménagères (OM), encombrants et déchets verts - a été transférée à la CACL par arrêté préfectoral en date du 18 février 2008, notifié le 3 mars 2008. Les communes membres de la CACL sont concernées par le déploiement des outils liés à la prévention des déchets, le service de collecte des déchets ménagers et la réalisation d'équipements structurant pour le traitement des déchets : Cayenne, Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Rémire-Montjoly et Roura.

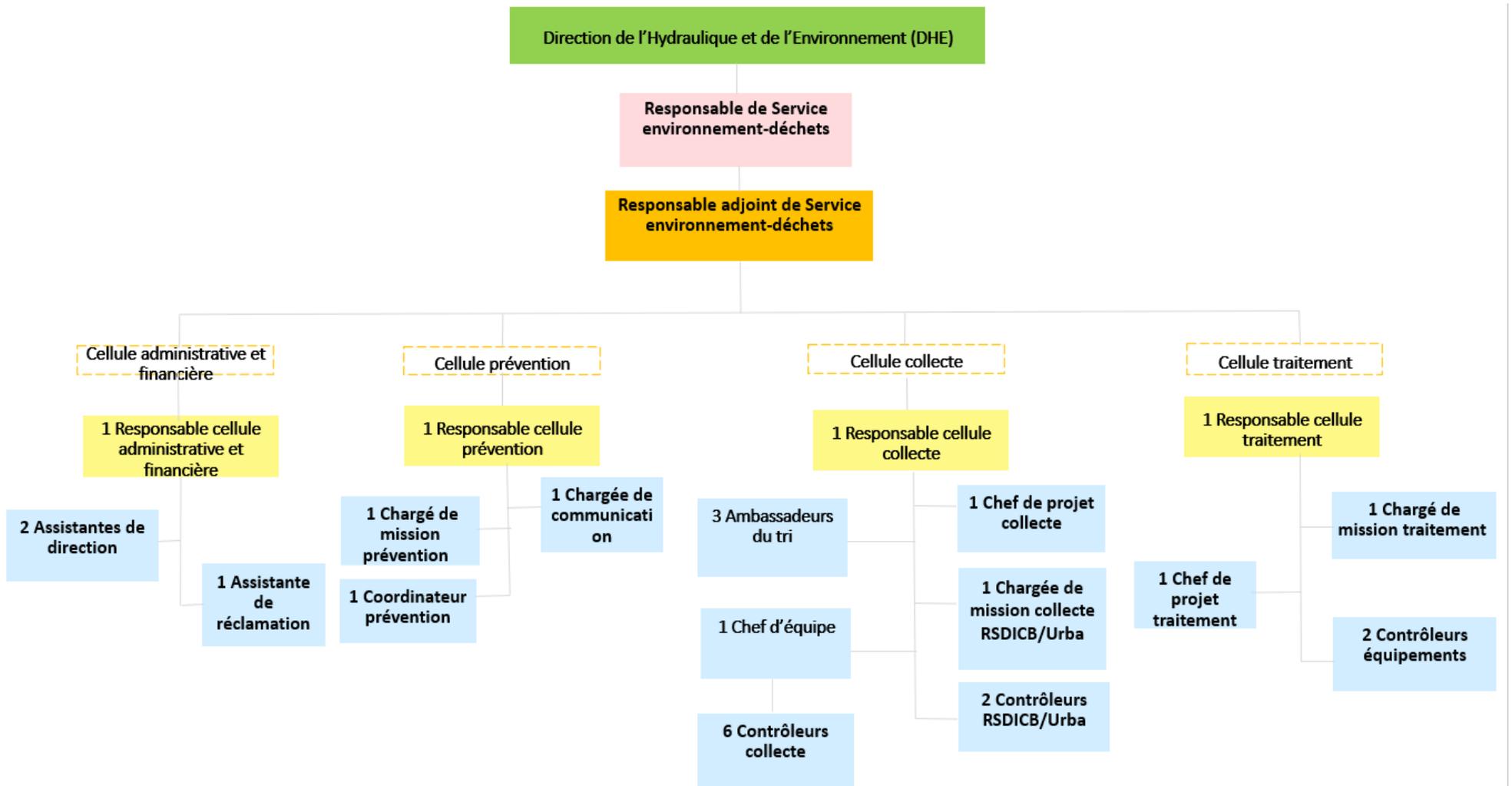
L'un des principaux enjeux aujourd'hui consiste à éviter la mise en décharge grâce à l'optimisation de la collecte des déchets et aux actions de prévention pour réduire le volume de déchets. La CACL a donc pensé son système de traitement de manière pérenne, ce qui a conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets sur son territoire. Cela se traduit notamment, par la mise en place de différentes infrastructures qui permettront d'adapter le traitement selon le type de déchets mais aussi par des investissements importants réalisés pour sensibiliser la population à la préservation de l'environnement.

En 2024, l'effectif de la CACL est de 208 agents qui œuvrent à l'amélioration du quotidien des habitants de son territoire.

ORGANIGRAMME DU SERVICE ENVIRONNEMENT-DECHETS

Au Sein de la Direction Hydraulique Environnement, le Service environnement-déchets assure la mise en œuvre et le suivi de la gestion des déchets. Il se compose d'une responsable de service et son adjointe et 27 agents répartis en 4 cellules :

- La cellule administrative et financière - 1 responsable de cellule et 3 agents : cellule support de toutes les cellules techniques, en charge de la gestion des tâches administratives (courriers, préparation des réunions et instances, compte-rendu, saisies et suivies des conventions et marchés), des tâches financières (édition des bons de commande, engagements, rapprochement des factures), des commandes de fournitures pour le service, ainsi que de l'accueil et des réclamations (gestion des appels, du mail du service, et de l'application 6en1).
- La cellule prévention – 1 responsable de cellule et 3 agents : en charge de l'organisation des événements du service, du traitement des demandes de subventions par des associations et de toutes les actions visant à la réduction des déchets et à la sensibilisation du public. Le poste de chargé de mission prévention a été créé en 2021, avec un recrutement en 2022.
- La cellule collecte – 1 responsable de cellule et 14 agents : en charge de la gestion des prestations de pré-collecte et de collecte de déchets, de la redevance spéciale, ainsi que des opérations de contrôles de ces prestations, du traitement des demandes d'avis sur les mesures de collecte dans le cadre des dossiers de permis de construire et notamment des actions de sensibilisation sur le tri avec les ambassadeurs du tri. Un poste de "chef de projet collecte a été créé en 2022 et est à pourvoir, dans un objectif d'optimisation du service de collecte, d'optimisation coûts de collecte et pour la mise en place, la coordination et le suivi d'une brigade environnement.
- La cellule traitement – 1 responsable de cellule et 4 agents : en charge de la gestion des prestations de service pour le tri et le traitement de déchets, ainsi que des opérations de contrôles de ces prestations, du développement des contrats avec les éco-organismes pour la mise en place des filières à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), des projets de développement de nouvelles infrastructures de traitement des déchets et notamment l'accompagnement de porteurs de projets. Le poste de "chef de projet traitement" est en attente de remplacement depuis 2021. Un poste de chargé de mission traitement a été créé en 2021 avec un recrutement en 2022.



2 LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets se traduit par l'ensemble des actions visant à éviter la production de déchets.

L'équipe se compose de :

- Un responsable de la cellule prévention
- Une chargée de mission prévention
- Une chargée de communication
- Un coordinateur prévention

2.1 LA GESTION DES BIODECHETS

L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires."

Conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, la généralisation de ce tri à la source est prévue d'ici le 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc.).

Il existe deux méthodes de tri à la source des biodéchets :

- **La collecte séparée, par le service public de gestion des déchets.** Cette méthode offre une solution pour les usagers ne pouvant composter eux-mêmes leurs biodéchets et elle est adaptable en fonction du contexte : points d'apport volontaire, points de regroupement ou tournées de ramassage en porte-à-porte, etc. Elle est adaptée aux zones urbaines très denses.
- **La gestion de proximité** (compostage individuel, partagé, autonome en établissement, broyage et paillage de déchets verts, etc.). Elle permet un traitement des biodéchets au plus près du lieu de production et donc de réduire l'énergie utilisée pour le transport. Certains déchets alimentaires peuvent servir à nourrir les animaux domestiques, et les branchages peuvent être broyés et utilisés comme paillage ou dans le compost

La CACL a fait le choix de la gestion de proximité.

2.1.1 Le compostage domestique : compostage individuel

Contexte/historique

- Qu'est-ce que le compostage individuel

Le compostage est un processus naturel de transformation de la matière organique en compost. Ce dernier ressemble à de la terre noire, il sert à nourrir le sol, fertiliser les plantes et les arbres.

La pratique du compostage individuel demande de :

- Avoir un jardin
- Se procurer un composteur en fonction de l'espace et du flux disponible
- Alimenter le composteur avec de la matière organique compostable (humide et sèche) en alternance.
- Disposer des outils nécessaires à la pratique (bio-seau, fourche, râteau, pelle, arrosoir, grillage, ...)

La pratique obéit également à certaines règles :

- Mélanger les matières dans le composteur
- Vérifier l'humidité (ni trop humide, ni trop sec)

En principe, plus les matières sont petites, plus la transformation est rapide. Le compost peut être obtenu entre 4 et 6 mois pour les matières fines et 6 à 9 mois pour les matières grossières.

A noter que le climat local facilite la dégradation rapide de la matière organique. Le composteur est alimenté principalement avec des déchets de cuisine, les épluchures de fruits et légumes, les fruits et légumes impropres à la consommation (pourris, trop abimés). Cette partie est composée de déchets humides. Cependant les déchets humides ne suffisent pas pour pratiquer le compostage, il en faut des structures, des matières capables d'absorber le liquide des matières humides. Il s'agit principalement des feuilles mortes, des brindilles, ...

Le compostage individuel (domestique) est une pratique ancienne et une solution efficace pour la gestion des biodéchets. La CACL accompagne les habitants de son territoire à pratiquer le compostage individuel (domestique)

- Accompagnement à la pratique du compostage individuel (domestique)

Après plusieurs expérimentations dont la première date de 2008 au quartier Colibri à Cayenne où 20 composteurs ont été mis à disposition de 20 familles.

Il y a eu par la suite 2 phases expérimentales :

- De 2010 à 2012, 120 composteurs dont une centaine en plastique ont été mis à disposition de certaines personnes volontaires.
- De 2013 à 2014, une grosse campagne a été lancée où 600 composteurs ont été fabriqués principalement en bois.

À l'issue de ces phases expérimentales et après avoir fait un bilan des opérations lancées, la CACL a décidé d'accorder une aide à l'achat. Etablie dans un premier temps à 50% du prix d'achat en 2014, pour être bénéficiaire de l'aide, il faut :

- Être un habitant du territoire de la CACL et le justifie
- Faire la demande via un formulaire disponible sur le site internet de la CACL ou sur demande
- Disposer d'un jardin
- Participer à l'achat à hauteur de 30% au points de vente conventionnés

Le nombre de points de vente a évolué, la CACL ne dispose plus de point de vente à Macouria, il reste 1 point de vente à Matoury (Weldom), 2 points de vente à Cayenne (La Palette et Culture Indoor)

De ces expériences, une progression a été constatée en 2019, où 530 foyers ont bénéficié de l'aide de la CACL pour l'achat d'un composteur. L'accent a été mis sur la communication dans les points de vente et la fidélisation des partenaires. La promotion a été faite également à la radio, lors des formations et évènements du territoire.

L'année 2023 a été dans la continuité de l'an passé. Cette année compte une trentaine de demandes de plus que l'année précédente. Les points de vente accompagnent la communication relative au dispositif un jardin = un composteur et de l'aide à l'achat d'un composteur. Lors d'évènements (Journée éco gîtes, semaine du compostage), ils se mobilisent pour donner plus de visibilité au dispositif

Une formation est proposée à tous les bénéficiaires, la version dématérialisée du petit guide « je fabrique du compost dans mon jardin » est envoyée à tous ceux qui ont communiqué une adresse E-mail

Les bénéficiaires sont accompagnés par la CACL depuis le lancement des phases expérimentales, ils ont donc la possibilité de faire appel à un technicien formé à la pratique.

Un numéro de téléphone et une adresse e-mail sont également à disposition des demandeurs et bénéficiaires.

Bilan des 5 dernières années

3 002 composteurs ont été distribués depuis le début de l'opération. Les demandes ne cessent de croître.

Années	Nbre composteurs/an	Cumul composteurs / an
2019	530	2 160
2020	174	2 334
2021	170	2 504
2022	235	2 739
2023	263	3 002

Tableau 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat

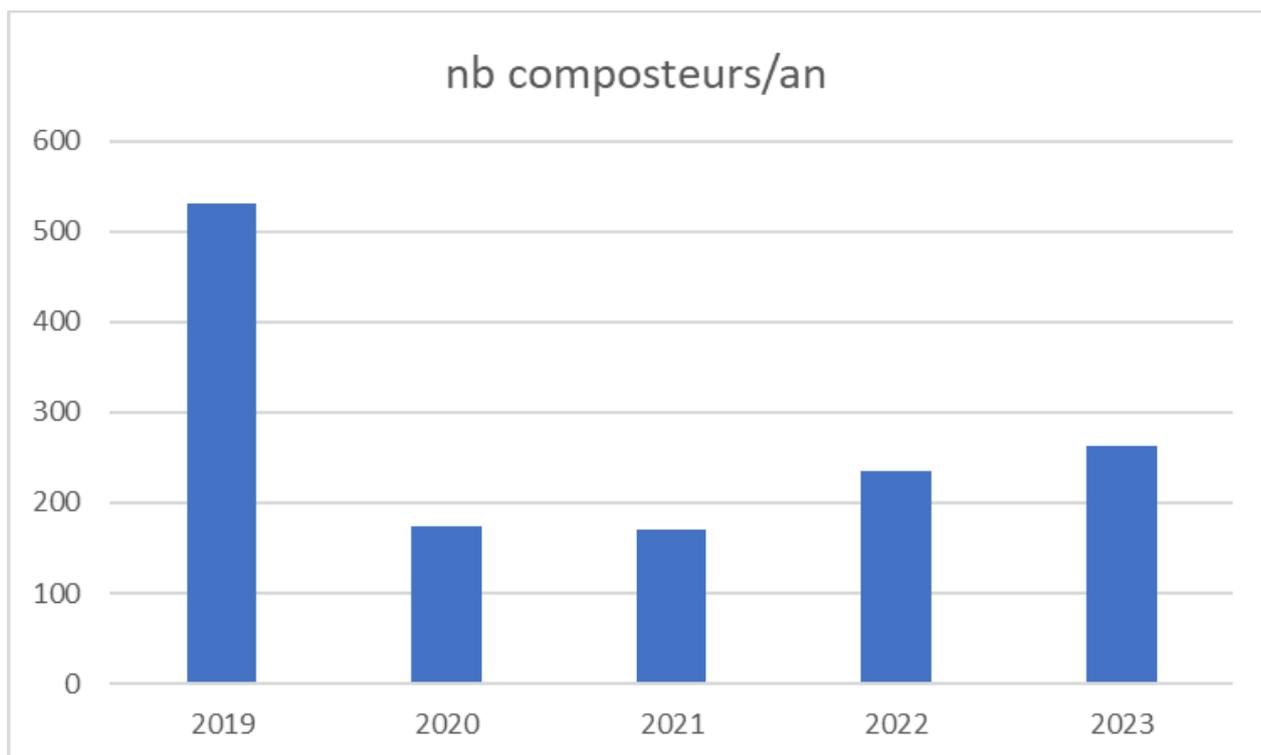


Figure 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat

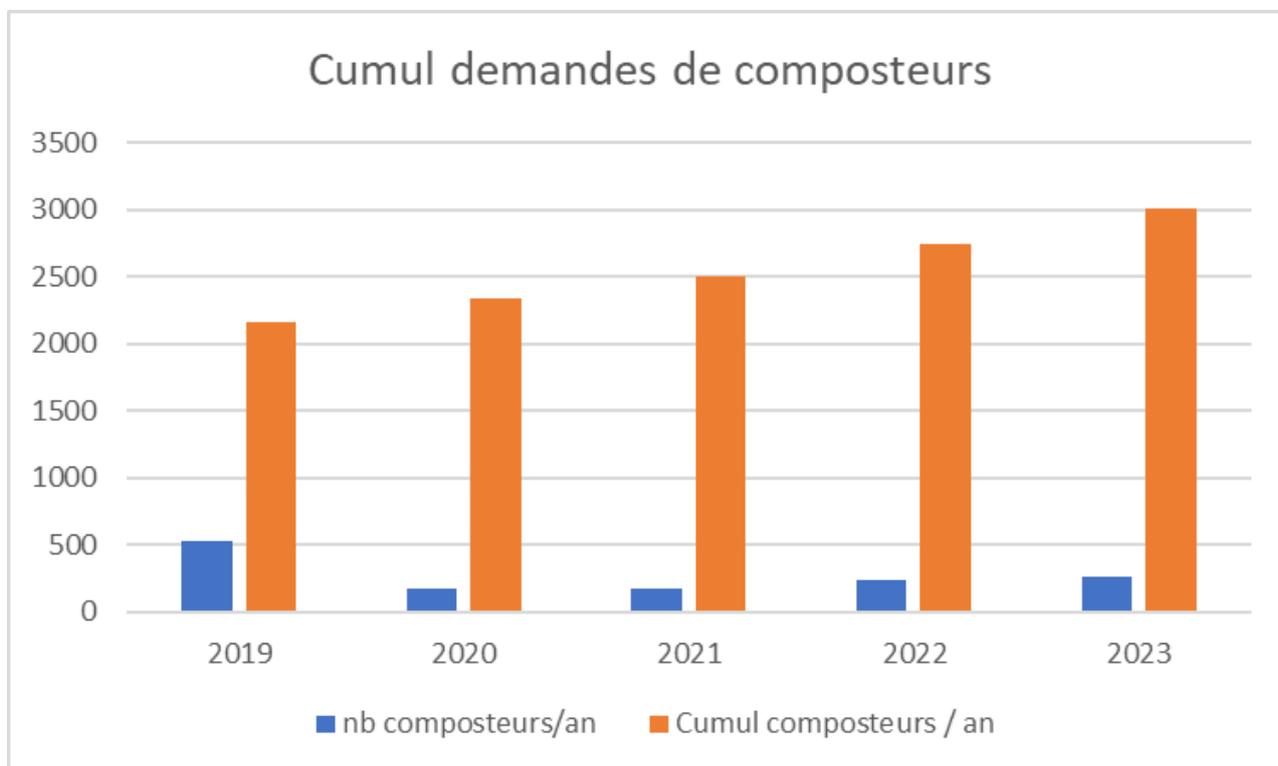


Figure 2 : Cumul de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat



Figure 3 : Localisation des composteurs sur le territoire de la CACL en 2023

En 2022, nous pouvons constater que les demandes de composteurs sont de plus en plus nombreuses même en dehors des évènements particuliers.

En 2023, les demandes de composteurs continuent de croître malgré le retrait d'un des points de vente des composteurs en bois.

La CACL s'associe aux évènements du territoire et continue à sensibiliser ses usagers à la pratique du compostage en animant des stands d'information ou des ateliers de démonstration. (Marché aux plantes, Green days, ateliers à la CACL/Auzaneau...)

	Cayenne	Montsinery-T	Macouria	Roura	Rémire-M	Matoury	TOTAL
Nb composteurs	52	4	41	4	88	74	263
% par commune	20%	2%	16%	2%	33%	28%	100%

Tableau 2 : Part de composteurs subventionnés par commune en 2023

Perspectives

Grâce à l'évolution de la législation, la pratique du compostage va se développer. La CACL souhaite continuer accompagner la population à l'amélioration de la pratique.

Il faut pour cela :

- Développer des ateliers de promotion du compostage individuel sur tout le territoire avec des outils adaptés au public à sensibiliser,
- Trouver d'autres points de vente à proximité des habitants et impliquer les acteurs aux actions de sensibilisation,
- Améliorer la communication et l'accès à l'information des habitants,
- Proposer systématiquement des visites de suivi de la pratique du compostage aux détenteurs.

2.1.2 Le compostage domestique : la promotion du compostage collectif

Contexte/historique

Un composteur collectif et partagé est un composteur dans lequel les déchets alimentaires des habitants d'un quartier sont transformés en compost. Ces apports sont mélangés avec d'autres types de biodéchets notamment les déchets de jardin composés de feuilles mortes, de brindilles ou du bois raméale fragmenté.

Cette pratique se différencie de la pratique individuelle par le nombre de participants d'abord et la mobilisation des acteurs concernés. Elle nécessite l'identification de référents, des volontaires formés pouvant vérifier si les principes fondamentaux (règles) de la pratique du compostage sont respectés.

Il s'agit des mêmes principes que pour le compostage individuel, à savoir :

- Le mélange de la matière dans le composteur
- L'alternance des matières humides et des matières sèches
- La surveillance de l'humidité
- ...

La pratique du compostage collectif là où une collecte de biodéchets n'est pas possible, semble être la solution la plus appropriée pour répondre aux exigences réglementaires relatives au tri à la source des biodéchets.

En effet, une étude d'évaluation et de valorisation des biodéchets menée sur le territoire entre 2020 et 2023 montre que 400 sites de compostage partagé seraient nécessaires.

Fort de ces retours et sachant l'implantation des sites nécessitent une bonne coordination, les bailleurs sociaux, les associations travaillant dans l'insertion telles les régies de quartier ont été associés à la démarche.

À l'initiative de 2 principaux bailleurs du territoire, une réunion s'est tenue le jeudi 29 juin 2023 à l'agence SIMKO avec les parties prenantes.

Actions de l'année 2023

À l'initiative de 2 principaux bailleurs du territoire, une réunion s'est tenue le jeudi 29 juin 2023 à l'agence SIMKO avec les parties prenantes, en présence de représentants des bailleurs Simko/Siguy et des régies de quartier de Cayenne, Rémire Montjoly et Macouria.

➤ **Cayenne :**

Stanislas (SIGUY) : Le jardin partagé a été inauguré le 27 juin 2023, il y a une bonne dynamique dans le quartier avec une association des habitants du quartier. L'implantation d'un site de compostage à côté voire au sein du jardin est toujours en discussion avec l'association et les habitants. Le recrutement des référents fait défaut.

Mango-Jacarandas (SIGUY) : l'animatrice de l'appartement pédagogique de la cité est convaincue que les habitants de la cité sont volontaires et sont prêts. Dans la réalité, personne ne semble vouloir s'engager comme référent de site. En partenariat avec Guyane Promo Santé (GPS), les discussions sont toujours en cours pour l'installation de ce site. Un accompagnement des volontaires dans un premier temps pourrait être une solution au démarrage de ce site.

Medan-Oyanas (SIMKO) : contacté par l'association la canopée des sciences et Ocean Science Logistic (OSL), un lieu a été identifié. Les associations devaient contacter le bailleur pour valider l'emplacement et les aménagements nécessaires, malgré les relances aucune suite n'a été donnée à nos relances.

Diamant (Gestimmo) : Ce site est hors des Quartiers Prioritaire de la Ville (QPV), 1 référent a été identifié sur une partie de la résidence. Il y a une volonté de développer plus site de compostage dans cette résidence. Un site nécessite au moins 2 référents et une bonne coordination. Sans ces garanties, un site de compostage partagé peut être problématique. La CAACL attend d'avoir plus de garantie avant d'investir la résidence et installer les sites de compostage nécessaires.

➤ **Rémire-Montjoly :**

Les Âmes Claires (SIMKO) : Un bon niveau de médiation, résidence très étendue, le choix de l'emplacement au bénéfice du plus grand nombre a été évoqué.

Les habitants du quartier ont été rencontrés le 02-03-2023, dans le but de dégager une 1ère liste de référents. 3 personnes intéressées à l'utilisation du composteur se sont positionnées suite à la suite de ces réunions. Le projet a par la suite pris du retard à cause d'une procédure administrative pour sécuriser le jardin partagé.

Tarzan (SIMKO) : Petite résidence, contact a été établi avec un habitant, il y a nécessité d'avoir une intervention (médiation) sur la faisabilité d'installer un site de compostage partagé

Tamarinier (SIMKO hors QPV) : Volonté de la SIMKO d'intégrer cette résidence dans les sites pilotes, la régie de quartier de Rémire Montjoly précise qu'ils n'interviennent pas au sein de cette résidence comme les autres.

➤ **Matoury :**

Gibelin et Anolis (SIMKO) : Ces 2 sites ont été proposés par le bailleur, une visite d'identification des lieux a eu lieu. Les 2 sites ne semblent pas appropriés au projet. La régie de quartier de Matoury travaille sur l'identification d'au moins un nouveau site à proposer.

➤ **Macouria :**

Les Balisiers (SIMKO) : Ce site a été proposé par le bailleur, un jardin privatif est accolé au site identifié. Ce site pourrait être un lieu pédagogique car une école est située non loin du site.

Ste Agathe (SIMKO) : Avec la régie du territoire de Macouria, une grande réunion s'est tenue le mercredi 23 Septembre 2023. Les habitants et certains acteurs impliqués dans la promotion du compostage et le jardin partagé ont identifié les besoins pour le démarrage du site.

➤ **Montsinery-Tonnegrande :**

Château d'Eau (SIGUY) : Une habitante s'est portée volontaire pour s'occuper du site compostage partagé, il en faudra au moins une autre personne. Après examen, Il y a trop d'incertitude sur ce site avec un seul référent.

Sur ces 12 sites, 8 sites ont des contrats d'entretien avec les régies. L'intérêt étant le suivi opérationnel du déploiement des composteurs collectifs, et la sensibilisation auprès des habitants par le personnel de chaque régie (formation des agents à programmer). Personnes ressources, salariés permanents, salariés en insertion : plusieurs profils de référents en fonction des régies.

Chaque régie s'est engagée à définir des dates de réunions d'information avec les habitants des résidences identifiées. Ces réunions ont pour objectif de mesurer la motivation et l'adhésion des habitants des résidences.

Les régies soulignent un besoin de renforcer leur capacité d'intervention avec des moyens humains dédiés à la gestion des jardins partagés et le compostage.

Les régies ont été informées de la possibilité de faire des demandes de subvention à la CACL pour des projets liés à l'environnement et à la gestion des biodéchets (ateliers, animations). Elles peuvent également se positionner sur l'appel à projet économie circulaire de l'ADEME.

➤ **Autres sites potentiels**

En 2023, la CACL a organisé une rencontre au jardin de la Madeleine où un composteur collectif est utilisé depuis plusieurs années. L'association Guyane Promo Santé (GPS) ainsi que certains habitants du quartier Jacarandas de Cayenne ont pu prendre part à cette rencontre. Faire tomber leurs craintes en visitant la résidence Jardins de la madeleine,

La Résidence Diamant, située route de Baduel (gérée par Gestimmo), qui compte un composteur depuis 4 ans, a fait la demande pour 2 nouveaux composteurs, situés à des endroits stratégiques de la résidence. Le projet est en cours en attente de l'identifications des référents.

Bilan des 5 dernières années

Le composteur de la résidence Jardin de la Madeleine fonctionne depuis 2015, c'est le site le plus ancien du territoire et qui accueille régulièrement des visiteurs pour le partage d'expérience.

Perspectives

En 2024, le lancement de la phase opérationnelle de la promotion du compostage :

- Poursuivre la recherche des sites de compostage collectif en partenariat avec les bailleurs et les syndicats de copropriété.
- Mobiliser les moyens financiers nécessaires à la promotion du compostage sur le territoire. Une demande de subvention est possible sur le dispositif Fonds verts.
- Travailler avec le service communication sur les outils de communication nécessaires.
- Prévoir l'inauguration de manière conviviale des sites où les référents et les emplacements ont été identifiés
- Organiser des visites pédagogiques des sites où les habitants s'impliquent pour inciter les autres quartiers et résidences du territoire à accepter des sites.

La mise en pratique des préconisations des bureaux d'études passera par 5 grandes étapes :

- La 1ère étape sera consacrée à la mobilisation des acteurs, (Qui : référents, volontaires, guide composteur, ...) - Impliquer les bailleurs et les régies de quartier dans la mise place des sites pilotes
- La 2ème étape sera consacrée à l'identification des moyens à engager pour la pratique (Qui et quoi ?) - Former les personnes volontaires à s'engager pour être référents de site.
- La 3ème étape sera consacrée à l'implantation et le démarrage des sites - Aider les porteurs de projets à concrétiser leur projet jardin partagé accompagner de la pratique du compostage.
- La 4ème étape sera consacrée au suivi des sites en fonctionnement - Organiser des réunions de concertation avec les publics concernés, former les personnes volontaires.
- La 5ème étape sera consacrée à l'évaluation et la durabilité de la pratique (Bilan)

2.1.3 La lutte contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire se définit comme : “ toute nourriture destinée à la consommation humaine, qui à un endroit de la chaîne alimentaire est perdue, jetée ou dégradée”. Définition découlant de la loi du 11 novembre 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Contexte/historique

La loi AGEC fixe comme objectif de réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective d'ici 2025 et de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale d'ici 2030.

Elle renforce les mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire : les grossistes dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 50 millions d'euros sont désormais concernés par les obligations de non-destruction des invendus et de don alimentaire.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, prévoyait qu'avant le 1er septembre 2016 une démarche soit engagée contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique. S'appuyant sur ce cadre, la CACL propose un accompagnement aux établissements scolaires souhaitant mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2017, une étude menée dans deux écoles, un collège et un lycée a conclu à l'existence effective du gaspillage alimentaire au sein de ces établissements. Autre information importante tirée de cette étude simplifiée est plus le niveau est bas plus le gaspillage est important.

Actions de l'année 2023

Dans le cadre du Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement et au Développement Durable (PPSE), les actions relatives à la gestion de biodéchets notamment lutte contre le gaspillage alimentaire ont été confiées à l'association Symbioz.

Ces actions visent à apprendre à un large public à gérer leurs déchets organiques (biodéchets), à lutter contre le gaspillage alimentaire.

- En cherchant les causes et les origines du gaspillage alimentaire, identifier les déchets inévitables des déchets évitables,
- En partageant avec élèves des réflexions sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la réduction des déchets
- En proposant des actions engageant la commune et l'établissement sur la réduction des déchets

Pour mener à bien ces actions, le prestataire a commencé un travail de prospection auprès des établissements scolaires et les collectivités pour identifier les causes et les origines du gaspillage alimentaire avant de proposer des actions à mener pour limiter ce gaspillage.

Bilan des 5 dernières années

La problématique du gaspillage alimentaire concerne les acteurs locaux tels les collectivités locales ainsi que les usagers du territoire. Depuis 2017, la CACL s'est intéressée à la problématique du gaspillage alimentaire sur son territoire. Plus de 5 ans après, la tendance semble être la même. Il va falloir une bonne coordination de tous acteurs et certains comprennent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du gaspillage alimentaire. Certains établissements essaient avec les moyens en présence de sensibiliser les élèves à lutter contre le gaspillage alimentaire. Certaines questions relatives à l'éducation alimentaire demeurent, au-delà de la sensibilisation, c'est un vrai travail sociologique qui apporterait certaines réponses à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Perspectives

Dans le cadre du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement et à l'issue de l'inventaire, il va falloir adapter les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'élaboration du PLPDMA est en cours, des ateliers spécifiques seront organisés pour permettre aux acteurs du territoire d'échanger sur la problématique du gaspillage alimentaire et proposer des solutions adaptables.

2.2 LA GESTION DES DECHETS SANITAIRES

2.2.1 La promotion des couches lavables

D'après l'INSEE, le taux de natalité en Guyane est de 2,5% en 2023, elle occupe la 2ème place après Mayotte. Ce taux de natalité va de pair avec l'utilisation de couches jetables, un textile sanitaire à usage unique. Sachant que les couches jetables représentent une quantité non négligeable dans les OMR, cette quantité est estimée à 1 tonne par enfant de la naissance à la propreté.

Contexte/historique

La promotion des couches lavables a commencé en 2011 sur le territoire de la CACL.

En effet, les couches jetables sont le 2è gisement de déchets sur le territoire après les déchets organiques.

La CACL participe à hauteur de 50% à l'achat d'un kit de couches lavables pour les habitants de son territoire. La participation de la CACL est proportionnelle au montant de l'achat. Un quota est fixé à 300€/kit et par foyer.

Il faut justifier pour cela, son identité, être un habitant du territoire de la CACL, être parent d'un enfant ou en attente d'un enfant.

Les adultes présentant un problème de santé (incontinence, ...) peuvent également prétendre à la subvention.

La demande peut se faire en ligne à l'adresse suivante : environnement@cacl-guyane.fr ou au 0594 28 91 07. Le formulaire de demande est disponible sur le site de la CACL mais également sur l'application 6 en 1 de l'Agglo.

4 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif (La pharmacie Ibis, Le Grand Marché Bio, La pharmacie Colibri, Pharmacie Loe-Mie). La liste des points de vente est communiquée lors de chaque validation de formulaire de demande.

La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion de couches lavables. Certains sont déjà très impliqués et sensibilisent déjà leurs patients.

Actions de l'année 2023

Autre que le traitement des demandes de subventions en baisse, aucune action d'envergure n'a été menée en 2023. Cette période de latence met l'accent sur la mobilisation, des acteurs du territoire, la communication et le développement d'une nouvelle stratégie pour faciliter l'accès au dispositif.

Le constat est que le public bénéficiaire aujourd'hui est un public déjà acquis à la cause de la protection de l'environnement.

Le constat est qu'à Cayenne et à Rémire Montjoly, les demandes sont plus importantes que le reste du territoire.

Années	Nb kits couches lavables	Cumul
2011-2013	215	215
2014	85	300
2015	113	413
2016	58	471
2017	81	552
2018	57	609
2019	115	724
2020	48	772
2021	43	815
2022	29	844
2023	22	866

Tableau 3 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide

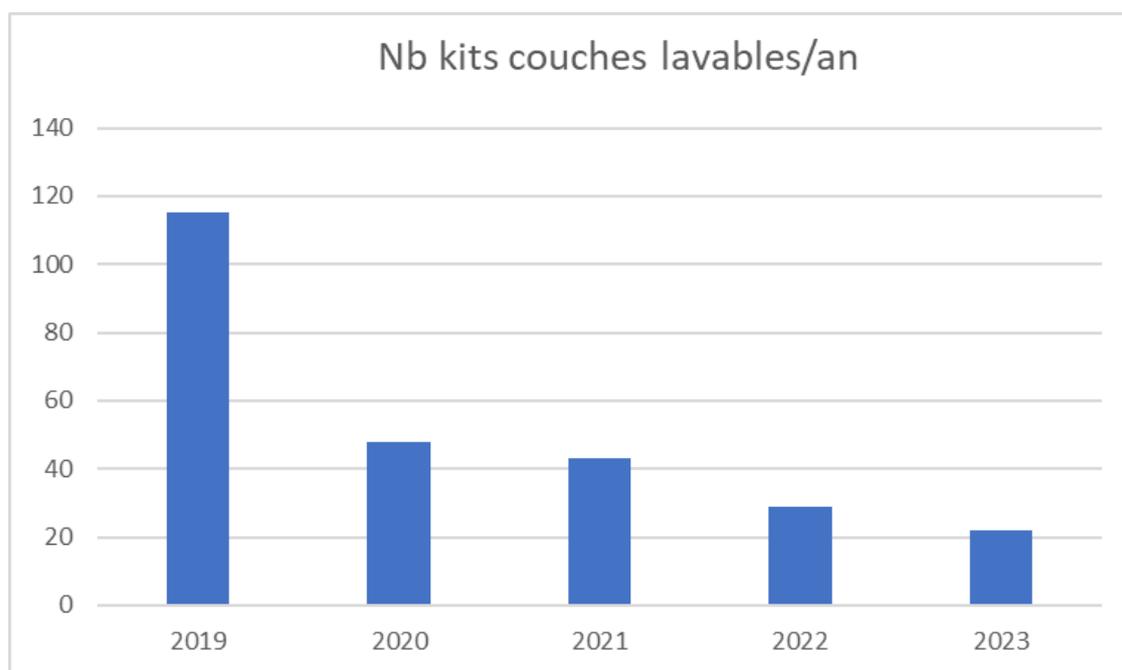


Figure 4 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide

Bilan des 5 dernières années

4 points de vente conventionnés font la promotion de couches lavables et sont partenaires du dispositif, La pharmacie Ibis, Le Grand Marché Bio, La pharmacie Colibri et laPharmacie Loe-Mie.

La liste des points de vente est communiquée lors de chaque validation de formulaire de demande.

La plupart des professionnels de santé ont été approchés pour participer à la promotion de couches lavables. Certains sont déjà très impliqués.

Une décroissance des demandes est constatée depuis quelques années, il y a de moins en moins d'associations et de relais sur le territoire locaux faisant la promotion des couches lavables.

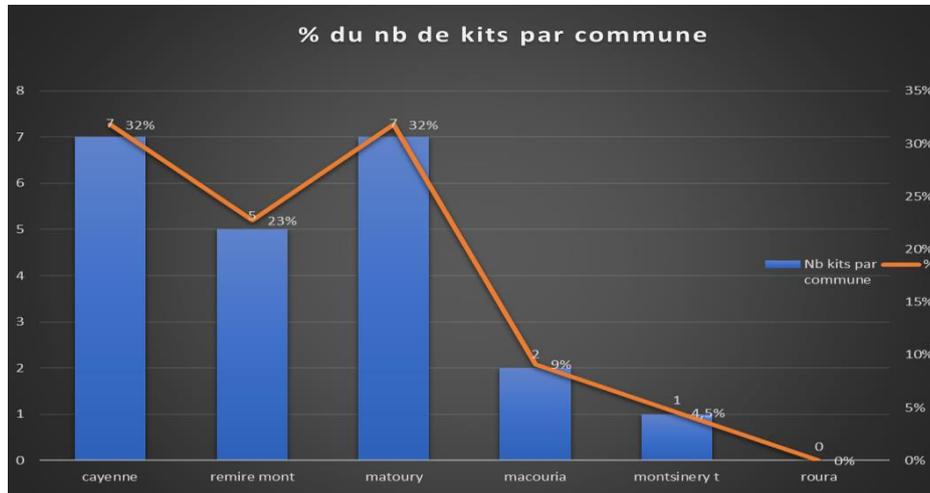


Figure 5 : Evolution du nombre de kits de couches lavables subventionnés par communes

En 2022, il n'y a pas eu de rebond, les demandes arrivent timidement, sachant que la CACL n'a pas réitéré de campagne de communication et se prépare à lancer son programme de prévention (PLPDMA) pour dynamiser ce sujet. Des rencontres seront organisées avec les acteurs du territoire pour étudier les stratégies à mettre en place.

En 2023, toujours la même dynamique sur les demandes de couches qui sont toujours en baisse. La fermeture d'un de nos points de vente cumulant le plus de demandes ne facilite pas la situation.

Autre que le traitement des demandes subventions en baisse, aucune action d'envergure n'a été menée en 2023. Cette période de latence met l'accent sur la mobilisation, des acteurs du territoire, la communication et le développement d'une nouvelle stratégie pour faciliter l'accès au dispositif.

Le constat est que le public bénéficiaire aujourd'hui est un public déjà acquis à la cause de la protection de l'environnement.

Perspectives

Pour redonner à ce dispositif un nouvel élan, il faut relancer la communication de manière active et innovante. Cela passerait par une recherche motivée d'acteur pouvant animer des ateliers couches lavables

Ce dispositif devrait normalement aider les personnes avec des faibles moyens financiers. Ces personnes sont plus nombreuses à acheter des couches jetables. La réalité est, aujourd'hui les bénéficiaires sont majoritairement des personnes déjà sensibilisées à la protection de l'environnement et disposant de moyens nécessaires à l'achat des couches lavables.

Les associations travaillant dans le social et qui accompagnent les familles en difficulté avec des enfants seront invitées à participer à la réflexion sur l'utilisation et l'entretien des couches lavables.

2.3 LA REDUCTION DES DECHETS DE PAPIER

2.3.1 La mise à disposition des autocollants « STOP PUB »

Contexte/historique

En 2004, dans le cadre du premier Plan national de prévention des déchets, le ministère de l'Environnement a créé un dispositif de prévention relatif à la distribution des imprimés publicitaires en boîtes aux lettres, le « **Stop Pub** ». L'action s'est matérialisée par la création d'un autocollant mis gratuitement à disposition des particuliers qui souhaitent manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées.

Depuis 2010, lors de la mise en place de Programme Local de Prévention des Déchets, la CACL mettait gratuitement à disposition de la population des autocollants Stop Pub. Cette opération est emblématique, certaines personnes sont encore très attachées aux prospectus mais force est de constater que les mêmes informations sont présentes sur les réseaux sociaux. La distribution des prospectus dans les boites aux lettres diminue d'année en année.

Actions de l'année 2023

Par la force des choses, aucun moyen n'a été mis sur le renouvellement du stock des autocollants stop pub. Il n'y a pas de grandes manifestations d'intérêt constatées non plus pour les autocollants stop pub. Néanmoins, un petit stock est conservé et est proposé lors des différents évènements du territoire.

Actuellement, les annonceurs disposent de moyens modernes, ils réduisent drastiquement la distribution des prospectus dans les boites aux lettres. Les applications des annonceurs sur Android permettent un accès direct aux produits et facilitent l'acte d'achat. Ceci dit, les annonceurs cibles des zones où certains publics restent fidèles à la publicité papier.

Bilan des 5 dernières années

De ces 5 dernières années, la mise à disposition des autocollants stop pub a connu une forte dégression. La publicité évolue et les consommateurs s'adaptent.

Perspectives

Sociologiquement, une étude serait intéressante pour savoir pourquoi certains restent accrochés à la publicité papier.

Il conviendrait de :

- Identifier les secteurs où la distribution de la publicité demeure
- Chercher à comprendre pourquoi certains annonceurs s'accrochent à cette forme de publicité
- Sensibiliser les professionnels à l'impact de ce mode de publicité sur l'environnement.

2.4 LES PROGRAMMES DE PREVENTION DES DECHETS

2.4.1 Le Programme Pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement (PPSE)

Contexte/historique

Depuis 2004, la CACL a mis en place un programme pédagogique de Sensibilisation à l'Environnement à destination des établissements scolaires mais aussi des autres structures accueillant du public et donc vectrices d'un message sur le territoire (Centres de loisirs, Maisons de quartier, Associations, Collectifs, Missions de développement social urbain). Ce programme a pour but de modifier durablement les comportements à l'école, à la maison et dans les quartiers au travers d'un appui technique et pédagogique aux porteurs de projets et organisations en démarche de développement durable. Il permet de sensibiliser les publics sur l'impact des déchets dans leur environnement proche, et les aider à adopter un comportement responsable et citoyen.

En 2023 le PPSE est conduit par la SEPANGUY dans le cadre d'un marché de prestation de service et dans ce cadre il leur est demandé de réaliser les prestations suivantes :

- Accompagnement et aide au montage de projet pour le développement durable
- Animations (scolaires, structures, associations, collectivités, etc.)
- Visites sur sites de traitement des déchets CACL
- Sorties extérieures
- Formations
- Création, mise à disposition d'outils et de supports pédagogiques
- Valorisation des actions
- Participation aux événements et manifestations Grand Public

Les thématiques abordées sont :

- La prévention et la réduction des déchets
- Le recyclage, le réemploi, la réutilisation
- Le gaspillage alimentaire, la consommation
- Le compostage
- La collecte et le traitement des déchets
- Les risques sanitaires et environnementaux associés aux déchets

Actions de l'année 2023

➤ Visites de installations de traitement des déchets

En collaboration avec les ambassadeurs du tri de la CACL et les exploitants des divers sites, la SEPANGUY a assuré sur toute la période les visites de sites de traitement des déchets de la CACL (les deux déchetteries, la plateforme de compostage, et le centre de tri) permettant de manière significative de valoriser et de faire découvrir les installations du territoire. Ces visites sont à destination des établissements scolaires, centres de loisirs, associations, ou autres groupes organisés.

➤ **Animations scolaires et hors scolaires**

Les animations sur cette période comprennent les accompagnements des projets scolaires ainsi que les demandes de sensibilisation de structures non scolaires (interventions ponctuelles).

➤ **Porteurs de projets**

Depuis 2019, la Sepanguy traite toute demande d'accompagnement de projet. Tout demande d'accompagnement fait l'objet d'au moins une réunion préalable ce qui permet de mieux répondre aux attentes en termes de conseils, d'animations ou de mise à disposition d'outils. En 2023, **9 réunions** ont été tenues.

➤ **Challenge Zéro Déchet**

Le Challenge Zéro Déchet a été lancé pour les établissements scolaires du territoire communautaire dont l'objet est la réalisation d'un projet collectif visant à réduire les déchets.

Les Thématiques qui peuvent être proposées :

- Le compostage (la gestion des biodéchets)
- La lutte contre les dépôts sauvages
- La sensibilisation à l'environnement de manière générale
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le réemploi, la réutilisation, le recyclage
- Le tri

Ce Challenge est proposé à tous les établissements scolaires allant de la maternelle au lycée. La SEPANGUY est chargée de l'animation du programme EEDD, de l'accompagnement et du suivi des participants. A l'issue de ce Challenge, une remise des prix est organisée en fin d'année scolaire afin de récompenser les projets les plus aboutis.

Bilans quantitatifs de 2023 et bilans évolutifs des 5 dernières années

➤ **Visites des installations de traitement des déchets**

	Centre de tri	Plateforme de Compostage	Déchetterie de Rémire-Montj.	Déchetterie de Cayenne	Total
Ecole	272	15		25	312
Collège/lycée	125	69		12	206
Administration Entreprise		16		31	47
Université			15	15	30
Total visiteurs	397	125	15	83	595

Tableau 4 : Nombre de visiteurs des installations par structures en 2023 (SEPANGUY)

	Centre de tri	Plateforme de Compostage	Déchetterie de R-M	Déchetterie de Cayenne	Total
Matoury	5	2			7
Cayenne	5	1	1	2	9
Rémire-Montjoly	3				3
Roura					
Macouria	2	4		2	8
Montsinéry-Tonnégrande	1				1
Total visites	16	7	1	4	28

Tableau 5 : Nombre de visites des installations par commune réalisées par la SEPANGUY en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Visites de sites					
Nombre de visites	40	11	27	30	28
Nombre de visiteurs	924	229	457	598	595

Tableau 6 : Tableau évolutif du nombre de visites d'installations sur les 5 dernières années

L'organisation de visites des équipements est importante pour permettre à la population de se familiariser et comprendre le fonctionnement de ces équipements. Le nombre de visite vont croitre et par ricochet le nombre de visiteurs car plus il y aura de la sensibilisation plus il faut montrer aux enfants et adultes concrètement le travail réalisé pour optimiser la gestion des déchets.

➤ **Animations scolaires et hors scolaires**

		Scolaires			Non scolaires
		Elémentaires	Collège/lycée	Total	
Cayenne	Nbre de structures	6	4	10	6
	Nbre de bénéficiaires	227			64
Macouria	Nbre de structures	2		2	
	Nbre de bénéficiaires	60			
Matoury	Nbre de structures	2	2	4	
	Nbre de bénéficiaires	100			
Rémire-Montjoly	Nbre de structures	8	3	11	
	Nbre de bénéficiaires	274			
Montsinery Tonnégrande	Nbre de structures	2		2	
	Nbre de bénéficiaires	14			
Roura	Nbre de structures	2		2	
	Nbre de bénéficiaires	50			
Total Nbre de structures		22	9	31	6
Total Nbre de bénéficiaires		725			64

Tableau 7 : Nombre d'interventions réalisées dans le cadre des animations par la SEPANGUY en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Animations					
Nombre de structures	16	14	15	18	37
Nombre de bénéficiaires	845	618	452	1152	789

Tableau 8 : Tableau évolutif du nombre d'animations sur les 5 dernières années

Les animations sont au cœur du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement. Qu'elles soient au sein d'un établissement, dans des centres de loisirs, lors des événements, elles donnent vie au programme qui ne cherche qu'à s'améliorer d'année en année.

➤ **Porteurs de projets**

	Structure	Projet	Actions mises en place et résultats
Matoury	Lycée Max Josephine	Inscription label éco-lycée	Obtention du label, cat. « or »
Cayenne	Maternelle Dorville Léonço	Du tri au jardin	Animations sur le tri et sur le compost, et réalisation d'un jardin
Rémire-Montjoly	Elémentaire Vendôme	Moins de déchets dans l'école	Animations sur le tri des déchets, Inscription au Challenge 0 déchet
Roura	Annexe Eugène Honorien	Tri et compost	Animations sur le tri des déchets, Mise en service d'un composteur
Macouria	Ecole Parc Lindor	Sensibilisation générale	Matinée écolo (animations et ateliers)
Montsinéry-Tonnégrande	Club ASPTT	Tri et recyclage	Ateliers sur le tri et animations

Tableau 9 : Projets par commune réalisées par la SEPANGUY en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Porteurs de projets					
Nombre de réunions		N.C.	16	11	9
Nombre de porteurs		12	**	7	6

Tableau 10 : Evolution du nombre de réunions et porteurs de projet accompagnés par la SEPANGUY

Les porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme peuvent être d'horizon différente. Ce sont principalement les chefs d'établissements qui sollicitent cet accompagnement. A noter que les réunions sont en amont et les projets viennent après. Cela explique qu'il peut y avoir des réunions organisées mais qu'il n'y a pas ou peu de porteur de projets par la suite. Cela arrive également que certains porteurs de projets viennent directement demander un accompagnement.

➤ **Challenge Zéro Déchet**

	Nombre d'établissements	Nombre de participants
Matoury	3	588
Cayenne	4	
Rémire-Montjoly	2	
Roura	1	
Macouria	3	
Montsinéry-Tonnégrande	1	
Total	14	

Tableau 11 : Participation au Challenge Zero Dechet par communes en 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Challenge Zéro Déchet					
Nombre d'établissements participants	7	23	4*	10	14
Nbre d'élèves participants	319	900	92*	527	588

Tableau 12 : Evolution du nombre de participants au Challenge zéro déchets

Le challenge zéro déchet connu sous le nom de challenge stop déchet avant 2019 devient un événement incontournable du programme pédagogique de sensibilisation à l'environnement.

La forte mobilisation de 2020 enrayée par la crise sanitaire est en train de revenir et le challenge se renforce avec d'autres partenaires.

**Crise sanitaire COVID-19 en mars 2020 les établissements ferment.*

Perspectives

➤ **Le nouveau PPSE**

Le marché de la SEPANGUY a pris fin au mois de juin 2023. Un nouveau marché a été renouvelé pour une période de 3 ans le 18 décembre 2023. Le nouveau marché a été découpé en trois lots distincts, et deux prestataires ont remporté le marché :

- Lot 1 : Promotion des évènements et équipements de la CACL (visites pédagogiques des ouvrages de la CACL, mobilisation des acteurs, etc.) - **l'association La Compagnie Zoukouyanyan**
- Lot 2 : Sensibilisation et valorisation de la matière (environnement, tri, recyclage) - **l'association La Compagnie Zoukouyanyan**
- Lot 3 : La gestion des biodéchets (compostage et lutte contre le gaspillage alimentaire) - **l'association Symbioz**

➤ **Le Challenge zéro déchet**

Les établissements scolaires du territoire sont accompagnés à la mise en place de projet pendant l'année scolaire. Les résultats de ces projets sont évalués par catégorie et un prix est octroyé aux projets les plus méritant.

La CACL entend améliorer l'accompagnement et la qualité des projets en mettant plus de moyens à disposition du programme et souhaite toucher tous les établissements du territoire durant la durée du PPSE.

Des mallettes pédagogiques seront développées pour accompagner tout type de public de la maternelle au lycée. L'organisation de l'évènement sera dissociée des animations et ateliers sur les thématiques qui seront choisies.

2.4.1 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Contexte/historique

Conformément L. 541-15-1 du code de l'environnement : « Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. »

La loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte promulguée en 2015 impose une baisse de 10% des déchets ménagers et assimilés produits en 10 ans, soit une réduction de 1% par an.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 vient conforter l'obligation pour les collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en charge de la collecte ou du traitement des déchets de réaliser un programme local de prévention des déchets.

Ce décret réaffirme ces dispositions et précise les obligations des collectivités territoriales ou groupement de collectivités territoriales en matière de prévention :

- Définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Définition des objectifs de réduction des quantités,
- Identification des mesures mises en place pour atteindre ces réductions,
- Bilan annuel du programme afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités,
- Mettre à disposition du public le programme local de prévention des déchets ainsi que les bilans annuels d'évaluation.

Ainsi, comme tout établissement public compétent en matière de collecte et traitement des déchets, la CACL est soumise depuis le 1^{er} janvier 2012 à cette obligation d'élaborer un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés.

Actions de l'année 2023

Un groupement de bureau d'études composé d'ESPELIA, H3C Caraïbes et de recovering a été mandaté afin d'établir dans un premier temps le diagnostic du territoire et d'élaborer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

Cette mission comprend 2 phases :

- Phase 1, le prestataire doit réaliser un état des lieux de toutes les actions de prévention du territoire
- Phase 2, le prestataire doit travailler à la co-construction des actions du PLPDMA.

Pour la phase 1, de janvier à novembre 2023, le prestataire a dressé un état de lieux de la gestion et de la prévention des déchets. Il s'est intéressé aux caractéristiques du territoire, à la gestion et à la prévention des déchets, à la mobilisation des acteurs et aux leviers à actionner.

Des entretiens ont été menés avec une vingtaine d'acteurs institutionnels, professionnels, associatifs. Un questionnaire d'enquête a été réalisé pour avoir également le retour des usagers du territoire.

La première phase a été menée sur 11 mois allant de janvier 2023 à novembre 2023.

Pour la phase 2 et suite aux différents entretiens de la phase, le prestataire s'est occupé à l'élaboration d'un programme d'actions, de l'outil de suivi et d'échanges sur le programme. Cette partie de la phase préfigurait la préparation du comité de pilotage (COPIL) et la constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du programme.

Bilan des 5 dernières années

De 2019 à 2022, la CACL a contribué à l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la CTG. Le plan en question est opposable au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'élu délégué à l'environnement et les techniciens avaient participé à l'ensemble des groupes de travail sur les différentes thématiques abordées.

Perspectives

Il est attendu pour l'année 2024 :

- Le comité de pilotage du PLPDMA
- La mise en place effective des réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA
- La restitution des animations des groupes de travail en vue de l'élaboration du PLPDMA
- La validation en conseil communautaire du PLPDMA
- La stratégie de communication à proposer et discuter avec le service communication de la CACL

2.5 L'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES LOCALES

2.5.1 Les mayouris quartiers propres

Contexte/historique

Un mayouri est une action de nettoyage de site (Plage, site naturel, coin de rue sale et pollué, ...) axé sur la sensibilisation du public et des riverains et plus particulièrement à la problématique des déchets.

Ce sont généralement les associations de défense de l'environnement, de riverains ou les établissements scolaires qui organisent ce type d'opération sur le territoire de la CACL en mobilisant des bénévoles, des associations, les services techniques des communes, les entreprises, ...)

Lieux	Organisateurs	Communes	Nombre de Participants
Avenue Pripri	COLLEGE SYLVERE FELIX	MACOURIA	25
Sablance	VIVA ASSO	MACOURIA	50
Sablance	VIVA ASSO	MACOURIA	50
Mont Baduel	CROIX ROUGE	CAYENNE	50
Pointe Liberté	COLLEGE PAUL KAPEL	MACOURIA	30
Quartier Balata	ARMEE DU SALUT	MATOURY	35
Pointe Liberté	DSU MAC	MACOURIA	25
Avenue Pripri	DSU MAC	MACOURIA	25
Amandiers	ASSO ARAGUANEY	CAYENNE	20
Site Théâtre	THEATRE DE MACOURIA	MACOURIA	20
Squat Bambous Bambous	CROIX ROUGE	CAYENNE	50
Plage Gosselin	APAJH	REMIRE MONTJOLY	50
Pointe Liberté	DSU MACOURIA	MACOURIA	25
Plage des Salines	GT DISTRIBUTION	REMIRE MONTJOLY	35
Plage Gosselin	LIONS CLUB MONTJOLY	REMIRE MONTJOLY	50
Plage Gosselin	ASSO KWATA	REMIRE MONTJOLY	30

Lieux	Organisateurs	Communes	Nombre de Participants
Pointe Liberté, Macouria	OFFICE FRANCAIS E DE LA BIODIVERSITE	MACOURIA	25
Plage de Montabo	OFB	CAYENNE	25
Plages situées près du Barrio, route des plages	ATMO	REMIRE MONTJOLY	35
Quartier Hibiscus – Cayenne	LIONS CLUB CAYENNE	CAYENNE	50
Plage de Montabo	LIONS CLUB MONTJOLY	CAYENNE	50
ROURA-MATOURY	MATOURY 2000	MATOURY	20
Pointe Liberté	Lycée Matiti - Vanessa TRENEL	MACOURIA	25
Plage de Montabo	EQUINOXE FORMATION	CAYENNE	15
Chemin d'accès au sentier Lamirande, Matoury	Guyane Nature Environnement	MATOURY	20
Chemin Marc Pamphile, Matoury	Guyane Nature Environnement	MATOURY	25
Cogneau LAMIRANDE	ASCS de cogneau LAMIRANDE	MATOURY	25
Pointe de la liberté – Macouria	Association ComForGood	MACOURIA	50
Plage de Gosselin - Rémire Montjoly	Association ComForGood	REMIRE MONTJOLY	50
Plage de Montabo Cayenne	Association ComForGood	CAYENNE	50
Quenel Ouest Providence Macouria	ASL LES MIMOSAS	MACOURIA	20

Tableau 13 : Mayouris accompagnés par la CACL en 2023

La CACL a été sollicitée en 2023 par 6 Administrations (établissements scolaires, ...) dont 3 établissements scolaires, 21 Associations, 1 particulier, 2 fois les collectivités la commune de Macouria avec les agents du DSU de Macouria et 2 sociétés pour des activités de cohésion d'équipe pour accompagner leur initiative.

Environ 1055 personnes ont participé aux mayouris. Soient, autant de personnes sensibilisées. Pour une moyenne de 32 personnes par mayouri.

Cayenne	10
Macouria	12
Matoury	4
Remire-Montjoly	6
Roura	1

Tableau 14 : Demande d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par communes

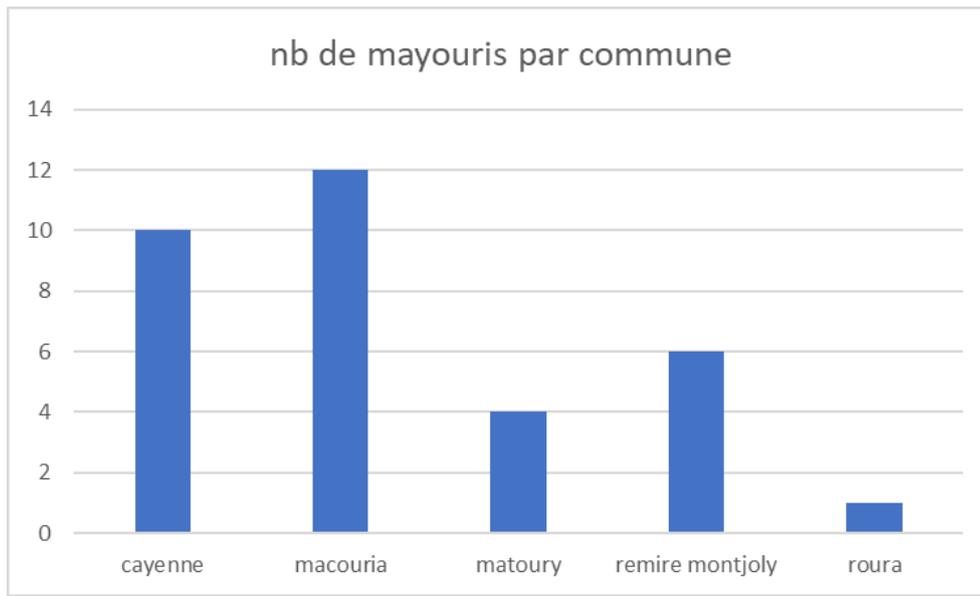


Figure 6 : Demande d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par communes

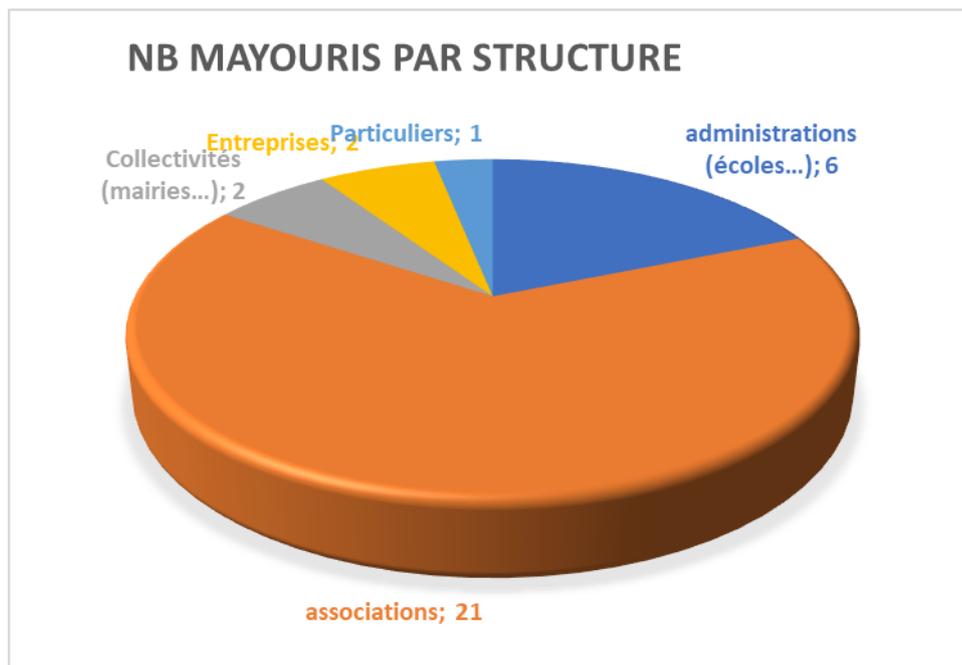


Figure 7 : Les principaux organisateurs de Mayouris en 2023

Les organisateurs se sont engagés à donner un certain nombre d'informations à la CACL, à savoir :

- Prendre des photos avant, pendant et après l'action. Ces informations pourraient être utiles pour comprendre la réalité des incivilités et adapter nos outils de communication et sensibilisation. Le souci est que les organisateurs sont plus dans l'action que dans la communication.
- A la question concernant la caractérisation des déchets collectés, 19 sur 28 ont répondu qu'ils comptent effectuer la caractérisation des déchets. Dans la réalité, la CACL ne reçoit pas ces informations.

Pinces	Pelles	Griffes	Balais à feuilles	Chariots	Boites de gants	Sacs poubelles	Bennes
320	105	135	160	26	36	93	11

Tableau 15 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2023

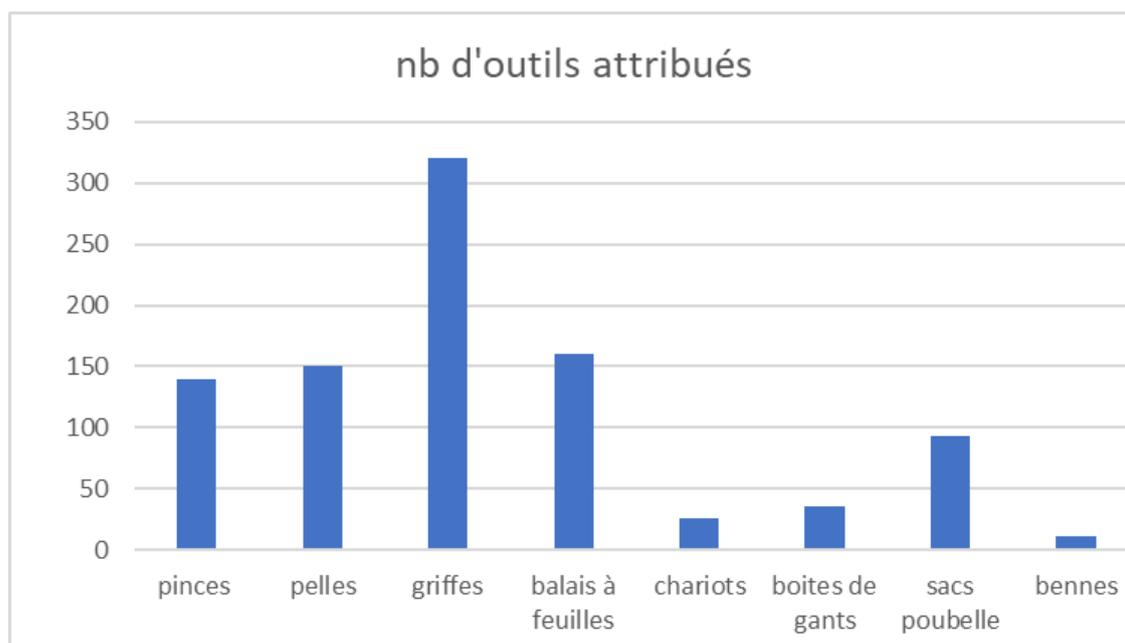


Figure 8 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2023

En 2023, 11 bennes ont été demandées pour la collecte des déchets volumineux. Pour les autres mayouris, des bacs, mis à disposition des participants, ainsi que des collectes exceptionnelles ont été prévues pour faciliter l'évacuation des déchets et éviter la création de nouveaux dépôts sauvages.

D'après le retour de certains organisateurs, les pincés et les griffes sont les outils les plus utiles sur une opération de nettoyage (Mayouri), il y a en moyenne 11 pincés et 6 griffes ont été mobilisées par Mayouri.

Bilan des 5 dernières années

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Nb de mayouris accompagnés	27	30	16	21	28	32	154

Tableau 16 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL

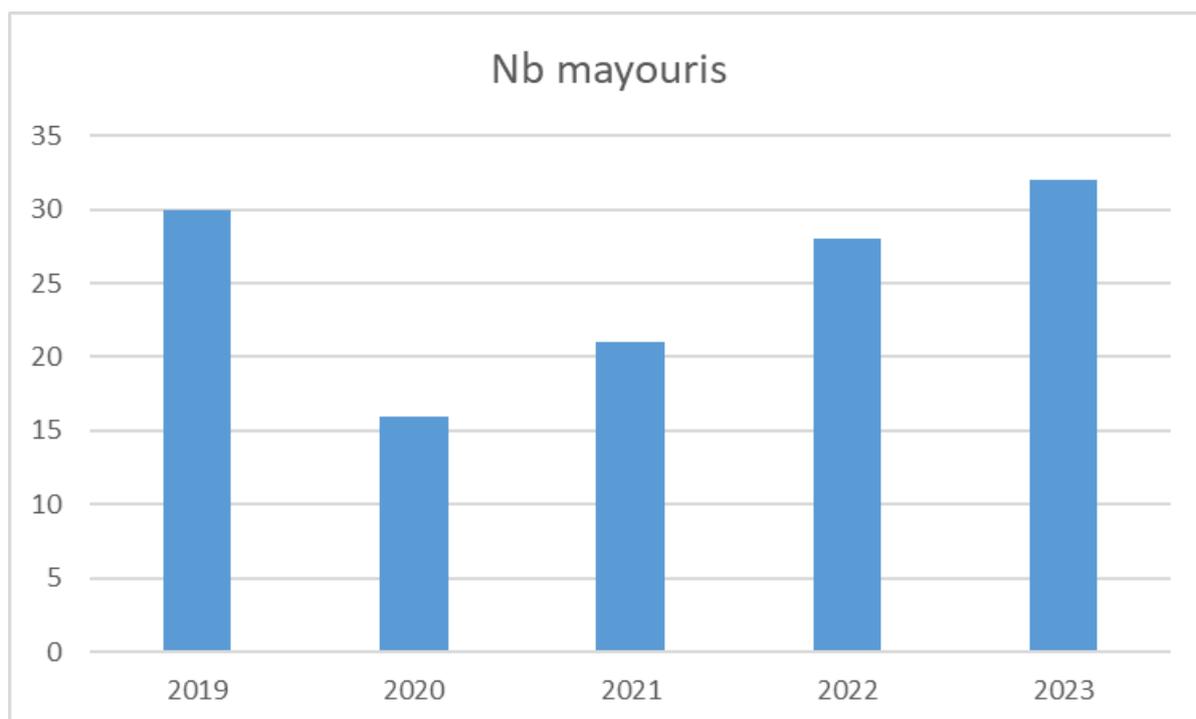


Figure 9 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL

Le tableau ci-dessus montre que d'années en années les demandes d'accompagnement augmentent. Sachant que depuis la mise place de cet accompagnement, la CACL compte en moyenne 21 demandes par an.

Perspectives

- Participer activement aux opérations de nettoyage des sites, plages, ...
- Disposer de matériels suffisants pour répondre aux demandes des organisateurs
- Communiquer sur les gestes à respecter pour éviter les déchets sur les plages et sites touristiques (pique-nique zéro déchet)
- Valoriser les acteurs fidèles à cette forme de sensibilisation de la population.

2.5.2 Le dispositif commerce engagé

Contexte/historique

Le dispositif commerce engagé vise à intégrer le modèle de l'économie circulaire. Ce modèle prend en compte la production engagée et l'offre de biens et de services raisonnées, la consommation responsable et la gestion des déchets en accordant une priorité aux actions de réemploi, de la réparation et du recyclage.

De 2017 à 2019, la CACL a accompagné grâce au dispositif, une cinquantaine d'acteurs.

Actions de l'année 2023

Suite au classement sans suite du marché en 2022, la mise à jour du cahier des charges a été faite en 2023. Constant l'architecture de la réponse apportée par les candidats des premières offres, des modifications ont été dans le cahier des charges pour faciliter la compréhension des nouveaux candidats. Le marché a conservé ses 2 lots :

- Le lot 1 qui consistait à accompagner les acteurs du dispositif.
- Le lot 2 consiste à accompagner la communication et la mise en valeur des acteurs

Bilan des 5 dernières années

Privé d'accompagnement depuis 2020, les différents acteurs ayant connu le dispositif manifestent un intérêt particulier pour le retour du dispositif. Les 3 premières années de ce dispositif ont été riches en enseignement. Le nombre d'adhérents augmentaient d'année en année cependant il a fallu prendre le temps de repenser le dispositif et mieux préparer le renouvellement du dispositif.

La communication et l'exploitation des outils du dispositifs ont été défailante, les acteurs de l'économie circulaire sont en attente du renouvellement. Les prestations devront être de qualité, cela a conduit à ne pas pouvoir attribuer le dispositif sans ces garanties.

Perspectives

Dans le cadre de l'économie circulaire, il y a une grosse attente autour de ce dispositif d'accompagnement.

Le renouvellement du dispositif commerce engagé, ...

L'objectif est de passer de 50 à 130 adhérents pour les 3 prochaines années

Échéances : mars 2024

2.5.3 Les subventions aux associations

Contexte/historique

« La politique communautaire repose sur la volonté forte des élus d'établir un véritable partenariat avec les associations. La CACL affirme le rôle important tenu par les associations dans la vie du territoire et les accompagne dans leurs actions par le biais de subventions directes (aides financières) et indirectes (soutien en communication, prêts de matériels, dotations en récompenses pour les participants ou les bénévoles).

La CACL s'engage dans une démarche de transparence vis-à-vis des associations bénéficiaires de subventions.

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire. Les subventions attribuées ont pour caractéristiques d'être :

- Facultatives : elles ne peuvent être exigées par un quelconque tiers ;
- Précaires : leur renouvellement ne peut-être automatique en application de la règle de l'annualité budgétaire ;
- Conditionnelles : elles doivent être attribuées sous condition d'une utilité locale et intercommunale et sous condition d'adéquation du projet subventionné et des intérêts communautaires définis par l'assemblée délibérante. Elle reste soumise à la libre appréciation du comité interne.

Les aides sont attribuées dans la limite des enveloppes budgétaires votées et des crédits disponibles ». (*Cf. règlement des modalités d'attribution des subventions aux associations*)

Actions de l'année 2023

Les associations suivantes ont sollicité une aide financière à la CACL.

➤ DAAC

Projet : Sensibilisation au cadre de vie et revalorisation des déchets.

Objectif :

- Réduire les déchets sur l'espace public - réutilisation à des fins sociales
- Eduquer à la gestion des déchets
- Revalorisation des objets jetés
- Renforcer le lien social
- Favoriser le partage de savoirs intergénérationnels

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : les membres de l'association

Toute la partie logistique a été des prestations de service, la sonorisation, la location de tables, de chaises, de chapiteau, ...

Sans oublier la partie artistique avec les animations, les conférences, le marché artisanal, les ateliers et les concerts.

Intérêt pour la CACL :

- Compétente en matière de prévention, collecte et traitement des déchets, un éco-festival est une occasion de communiquer sur les actions de la CACL pour la préservation et la protection de l'environnement. La CACL est un acteur incontournable sur ce type de projet.

La CACL a été sollicitée à hauteur de 5 000 € soit 9,54 % du budget total du projet

Statut du projet : Accordé

➤ **MAGUY**

Projet : Végétalisation de l'espace public – Mise en place du jardin partagé

Le projet porte sur la réalisation d'un jardin partagé situé dans le lotissement Gustave Stanislas à Cayenne. Ce projet adopte une démarche participative avec les habitants et le bailleur social. Il s'inscrit dans une volonté d'accompagner les habitants à améliorer leur cadre de vie.

Objectifs :

- Réappropriation de l'espace public
- Sensibilisation à l'alimentation saine et durable
- Dynamisation de la vie de quartier

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : les membres de l'associations
- Moyens techniques : mise à disposition de bacs de 770L

La promotion des actions sera faite sur les réseaux sociaux

La CACL a été sollicitée à hauteur de 5 000 € soit 11% du budget total du projet

Statut du projet : traité et accordé

➤ **GUYACLIC**

Projet : Gestion des déchets, réemploi et développement

Objectifs

- Gestion des déchets, réemploi et développement d'atelier et chantier d'insertion pour la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques
- Réduire l'impact des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sur le territoire
- Augmenter le volume de redistribution des ordinateurs reconditionnés par le service "Recyl'Ordi"
- Créer de l'emploi, former et insérer des demandeurs d'emploi issus de la CACL
- Développer l'économie circulaire par l'insertion et l'activité de reconditionnement
- Faciliter l'accès aux équipements informatiques sur la CACL notamment les publics fragilisés, étudiants et associations

Moyens mobilisés

- Moyens humains : membres de l'association

Techniquement, l'association dispose d'un local, des équipements informatiques, des outils de sensibilisation et d'animation

La CACL a été sollicitée à hauteur de 15 000 € soit 3,4 % du budget total du projet

Statut du projet : Accordé

➤ **GRAINE**

Projet : Education à l'environnement et au développement durable "Ma're des Déchets"

Objectif :

- Adapter l'outil au territoire guyanais et aux micro-territoires d'intervention des éducateurs
- Former des éducateurs à l'environnement et agents de collectivité à cet outil
- Mettre à disposition (au prêt) des mallettes pédagogiques afin de faciliter le déploiement sur le territoire

Moyens mobilisés :

- Moyens humains (2 salariés GRAINE responsable pédagogique et responsable formations, 1 salarié d'ECOCENE, 1 salarié du FRENE)
- Moyens matériels (1 salle de formation, du petit matériel, des outils pédagogiques)

La CACL a été sollicitée à hauteur de 4 000 € soit 25 % du budget total du projet

Statuts du projet : Accordé

➤ **SYMBIOZ**

Projet : Création d'espaces nourriciers au sein des établissements scolaires

Objectifs :

- Proposer des espaces nourriciers ou de la (re)végétalisation au sein des établissements scolaires
- Réaliser des séances d'animation sur la permaculture et sur la valorisation et le réemploi des déchets
- Développer le compostage et sensibiliser à la lutte contre la gâche alimentaire

Moyens mobilisés :

- Moyens humains (membres de l'association et personnels des établissements)
- Moyens matériels : composteur, matériel de jardinage

La CACL a été mobilisé à hauteur de 20 000€ soit 36% du budget total du projet.

Statut : Accordé.

➤ **LA CONSIGNE**

Projet : Construction d'une filière de consigne dans le secteur de la restauration

Objectifs :

- Création d'un réseau de professionnels de la restauration engagés en faveur du réemploi
- Réduction de l'utilisation d'emballages à usage unique dans le secteur de la restauration
- Réduction de la production de déchet issus de l'usage unique dans le secteur de la restauration
- Réduction du gaspillage alimentaire
- Développer un service de collecte, lavage et stockage des contenants
- Mener des actions de sensibilisation au réemploi et à l'ECl auprès d'un large public

Moyens mobilisés :

- Moyens humains (création de 2 emplois)
- Moyens matériels (développement d'une application pour accompagner le concept, des contenants consignés, un local, un véhicule électrique aménagé, ...)

La CACL a été sollicitée à hauteur de 15 000 € soit 4.4 % du budget total du projet

Statuts du projet : Accordé

➤ **COMFORGOOD**

Projet : GREEN DAYS SCHOOL & GREEN BEACH

Objectifs :

- Sensibiliser le public
- Créer de l'engagement citoyen par l'action tout en participant à la prise de conscience écologique et en valorisant les acteurs du changement sur les territoires
- Maximiser l'impact positif sur les territoires
- Créer de l'engagement citoyen par l'action tout en participant à la prise de conscience écologique

Moyens mobilisés :

- Moyens humains (membres de l'association, personnel CACL, les scolaires)
- Moyens matériels (matériel mayouri)

La CACL a été sollicité à hauteur de 7 500€ soit 13.6 % du budget total du projet.

Statut du projet : Accordé.

➤ **TAYRA SPORTING CLUB**

Projet : Les balades de l'Oyack

Le projet porte sur l'installation d'un village sport santé bien être sur la commune de Roura et au village .Favard.

Objectif :

- Promouvoir le sport santé bien-être dans le cadre de la semaine de la forme
- Participer au développement des loisirs sportifs au sein des clubs Sports pour tous du territoire de Roura
- Sensibiliser le public et les acteurs locaux aux enjeux du développement durable par le sport
- Favoriser la cohésion sociale et la citoyenneté sur le territoire

Moyens mobilisés :

- Moyens humains : membres de l'association

Bilan des 5 dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Budget alloué	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000	70 000 €	100 000 €
Subventions demandées	26 000 €	28 100 €	70 178 €	75 000 €	68 905 €	94 000 €
Total subventions accordées	21 000 €	15 600 €	26 178 €	40 544 €	37 800 €	94 700 €

Tableau 17: Evolution du traitement des demandes de subventions des associations

Les demandes de subvention dépendent en grande partie de la connaissance que les acteurs du territoire ont de la CACL.

En 2022, une rencontre des acteurs du territoire a été organisée pour permettre aux acteurs de connaître les champs d'intervention de la CACL.

En 2023, les acteurs ayant pris part à la rencontre de 2022 sont les principaux partenaires des actions menées sur le territoire. Ils constituent un réseau d'acteur qui permet à la CACL de diffuser les informations importantes en matière de gestion et de prévention des déchets.

Perspectives

La CACL poursuit son aide financière auprès des associations menant des actions en cohérence avec les objectifs du programme local de prévention. En 2024, dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA, tous ces acteurs seront mobilisés pour le développement des différents axes du PLPDMA.

2.6 LES MANIFESTATIONS

2.6.1 Les événements autour du réemploi, la réparation, la réutilisation, le recyclage

Les événements autour du réemploi, la réparation, ... sont des événements qui participent contrairement à la réduction des déchets.

Contexte/historique

Parmi les actions visant la réduction des déchets, on peut citer les partenariats suivants :

- Les REPAIRS CAFE de l'association carte à puce en 2017, des ateliers d'autoréparation proposée aux habitants du territoire.
- Le premier REPAIR CAFE de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en 2018.
- Le second REPAIR CAFE de la CMA au centre commercial Family Plaza en 2019
- Les salons GREEN DAYS de 2018, 2019, 2021 et 2022, mobilisant les acteurs
- L'implantation de la recyclerie **l'association Ne Plus Jeter** au village chinois à Cayenne, spécialisée dans le réemploi des Textiles, Linges et Chaussures (TLC)
- L'implantation de la recyclerie de **l'association Symbioz** à Rémire Montjoly en 2020, spécialisée dans la récupération et la réparation des meubles et accessoires de jardin
- L'ouverture un tiers lieu la **Fabrique du dégrad** destiné à l'auto-fabrication, la réparation et la récupération des meubles
- Les actions de l'association Guyaclic, spécialisée dans la récupération, réparation et valorisation des matériels informatiques.

La CACL a également organisé les 13 marches aux jouets et jeux d'occasion (MJJO) de 2010 à 2022 : récupération, dons et vente de jouets et jeux d'occasion.

Actions de l'année 2023

- Le 18 mars 2023 : JOURNEE MONDIALE DU RECYCLAGE



JOURNÉE MONDIALE DU RECYCLAGE

**LE SAMEDI 18
MARS 2023**

CENTRE DE TRI :
(RÉMIRE-MONTJOLY)
9H00 À 10H30

**PLATEFORME DE
COMPOSTAGE :**
(MATOURY)
11H30 À 12H30

**VISITES OUVERTES
AU PUBLIC**

INSCRIPTIONS :
WWW.CACL-GUYANE.FR
ENVIRONNEMENT@CACL-GUYANE.FR
0594 28 91 07

Nombre de personnes inscrites pour le centre de tri : 3

Nombre de personnes inscrites pour la plateforme de compostage : 3

- Le 25 mars 2023 : STAND DE SENSIBILISATION AU COMPOSTAGE à WELDOM

Le magasin Weldom a sollicité la participation des agents de la CACL afin de sensibiliser le public aux gestes de réduction des biodéchets par le compostage domestique, et promouvoir l'aide à l'achat d'un composteur de la CACL.

Nombre d'agents mobilisés : 2

➤ Le 29 avril 2023 : MARCHÉ AUX PLANTES DE REMIRE-MONTJOLY



La commune de Rémiré-Montjoly organise son traditionnel marché aux plantes et a sollicité les agents de la CACL à tenir un stand de sensibilisation autour du compostage domestique.



BILAN :

- 2 agents mobilisés
- +200 visiteurs sur le stand
- 20aine de formulaires pour l'aide à l'achat d'un composteurs distribués



- Le 27 mai 2023 : INAUGURATION DU JARDIN PARTAGÉ DE LA RESIDENCE STANISLAS



Dans le cadre de la subvention accordée par la commission (cf. P 34), la CACL a été invitée à l'inauguration du jardin partagé de la résidence Stanislas, représenté par l'élu Mr CHEN-TUNG et son équipe technique.

Acteurs : Association du quartier (jeunes et adultes), le bailleur social, la ville de Cayenne et la CACL.

- Le 21 juin 2023 : FÊTE DE LA MUSIQUE

Dans le cadre de la fête de la musique, la CACL a été invitée à tenir un stand d'animation sur le tri des déchets en musique.

Nombre d'agents mobilisés : 2



➤ Du 03 juillet 2023 : JOURNÉE MONDIALE SANS SAC PLASTIQUE



Faites du tote bag votre meilleur ami pour vos courses !



Publication Facebook



Remplacer les sacs plastiques, c'est formidable !
 Les sacs plastiques sont un déchet non recyclable en France depuis le 1er juillet 2019 et en tout ou partie, vous êtes punis au titre bag - 100 (légende des sacs, respectant le format et la présentation recommandés).
 C'est aussi de la pollution, le plus écœuré de tous, avec une durée de vie de 100 à 200 ans, ce qui signifie que vous allez en laisser à votre génération.
 Mais nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes. C'est la responsabilité de chacun de nous, de nous faire et de nous faire respecter les règles de la République et de nous faire respecter nos droits. Nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes.
 Le gouvernement a fait bag - 100 (légende des sacs) et nous avons tous des sacs plastiques à éviter.
 C'est votre responsabilité de faire respecter les règles de la République et de nous faire respecter nos droits. Nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes.
 C'est votre responsabilité de faire respecter les règles de la République et de nous faire respecter nos droits. Nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes.

Site internet

Site internet
 Les sacs plastiques sont un déchet non recyclable en France depuis le 1er juillet 2019 et en tout ou partie, vous êtes punis au titre bag - 100 (légende des sacs, respectant le format et la présentation recommandés).
 C'est aussi de la pollution, le plus écœuré de tous, avec une durée de vie de 100 à 200 ans, ce qui signifie que vous allez en laisser à votre génération.
 Mais nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes. C'est la responsabilité de chacun de nous, de nous faire et de nous faire respecter les règles de la République et de nous faire respecter nos droits. Nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes.
 Le gouvernement a fait bag - 100 (légende des sacs) et nous avons tous des sacs plastiques à éviter.
 C'est votre responsabilité de faire respecter les règles de la République et de nous faire respecter nos droits. Nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes.
 C'est votre responsabilité de faire respecter les règles de la République et de nous faire respecter nos droits. Nous ne sommes pas tous des écologistes ou écologistes.

Site internet

A l'occasion de la journée mondiale sans sac plastique, la CACL a communiqué sur ses réseaux (Facebook, Site internet et application 6-en-1) afin de sensibiliser les administrés à l'utilisation du sac réutilisable dans leur quotidien.

➤ Du 14 au 16 juillet 2023 : 2ÈME ÉDITION DU GRAND PRIX CYCLISTE DE L'AGGLO



3 jours – 9 agents mobilisés – 60aine de visiteurs



➤ Du 22 au 23 juillet 2023 : CAYENNE BEACH VILLAGE



1 journée – 9 agents mobilisés – 100aine de visiteurs



➤ Le 29 juillet 2023 : LE MARCHÉ DES FOURNITURES SCOLAIRES D'OCCASION

En 2023 a eu lieu la 1ère édition du MFSO de la CACL sur la commune de Matoury au Family Plaza. Pour cette première, une quinzaine d'administrés ont pu bénéficier d'un stand à titre gracieux afin de pouvoir vendre leurs fournitures scolaires de seconde main (livres, uniformes, stylos, cahiers, classeurs, etc.). Cet évènement a été fortement apprécié par le public.



1 journée – 6 agents mobilisés – 150,2 kg de dons récoltés
6 associations intéressées – remise des dons le lundi 11/09 à 14h30



➤ Le 19, 20, 26 et 27 août 2023 : TOUR DE GUYANE



4 jours – 13 agents mobilisés – + 200 visiteurs sur le stand

➤ Le 04 octobre 2023 : ATELIER COMPOSTAGE



Dans le cadre de la Semaine de l'Environnement et du Développement Durable, la CACL a organisé un atelier sur le compostage domestique en salle de délibération. 60 personnes se sont inscrites. 13 personnes étaient présentes.

➤ Le 07 octobre 2023 : MARCHÉ AUX PLANTES DE REMIRE-MONTJOLY



3 agents de la CACL mobilisés
 2 agents d'Espace Clauzel
 126 visiteurs
 40 sacs de compost donnés (jeu)
 180 sacs de compost vendus

➤ Du 12 octobre au 15 octobre 2023 : LE KAYENN JAZZ FESTIVAL

La CACL a été invitée à tenir un stand de sensibilisation et d'animation lors du Kayenn Jazz Festival. 8 agents ont été mobilisés sur ces 4 jours.



➤ Le 14 octobre 2023 : TAYRA SPORTING CLUB ROURA

Dans le cadre de sa demande de subvention pour organiser un évènement autour du développement durable, l'association Tayra Sporting Club de Roura a souhaité que la CACL soit présente pour animer un stand. 2

agents ont été mobilisés sur cette journée. Peu de visiteurs intéressés.

➤ Du 20 au 21 octobre 2023 : STAND DE L'ACCORDEUR

A l'occasion de l'inauguration des locaux de l'Accordeur, la CACL a été invitée à tenir un stand d'animation et de sensibilisation, sur le tri des déchets et sur le compostage domestique. 6 agents ont été mobilisés sur deux jours. Une 50aine de personnes ont visité le stand de la CACL.

➤ Du 17 au 19 novembre 2023 : LES GREEN DAYS



5e édition du salon du GREEN DAYS, qui reste un évènement majeur sur le territoire.

Sur 3 jours, 16 agents mobilisés 200 visiteurs particuliers sur le stand de la CACL.

120 visiteurs élèves.

Le bilan de la dernière édition fait état de :

- 12 000 visiteurs sur 2 jours,
- 50 stands des sensibilisation et d'animations,
- 20 000 m² d'exposition

Le GREEN BEACH appelé aussi Mayouris Géant est un autre plan de cet évènement, il est à la fois pédagogique,

scientifique et stratégique

Il a réuni :

- Environ 500 participants,
- 7 plages et plans d'eau dont 4 sur le territoire de la CACL,
- 1683 kg de déchets collectés.

➤ Le 02 décembre 2023 : LE MARCHÉ AUX JOUETS ET JEUX D'OCCASION (MJJO)



Le Marché aux jouets et jeux d'occasion est un évènement qui se veut écologique, Dans le sens où ce marché évite que certains objets en bon état finissent à la poubelle. Il est économique car certains objets peuvent avoir encore de la valeur et sociale parce que les associations participent et récupèrent les dons des particuliers et les redistribuent à des familles dont elles connaissent leur situation.

La 14^{ème} édition du MJJO s'est tenu sur la commune de Matoury, au Family Plaza, et a fait état de :

- 500 visiteurs
- 50 exposants

- Le 16 décembre 2023 : MARCHÉ AUX PLANTES DE REMIRE-MONTJOLY

3 agents ont été mobilisés pour cette journée.

Perspectives

- Une seconde rencontre des acteurs de développement durable
- Organiser trois éditions du REPAR'ACTEURS
- Être partenaire de la Collecte Évènementielle avec le représentant des éco-organismes
- Participer à la 6^{ème} édition du GREEN DAYS
- Organiser la 2^{ème} édition du Marché aux Fournitures Scolaires d'Occasion
- Organiser la 15^{ème} édition du Marché aux Jouets et Jeux d'Occasion

3 LA COLLECTE DES DECHETS

2.1 LA PRECOLLECTE DES DECHETS

3.1.1 La gestion du service de pré-collecte des déchets

Le marché relatif à la « Fourniture et entretien de conteneurs à déchets » est actuellement détenu par l'entreprise SULO. Initialement prévu de 2017 à 2021, ce marché a été prolongé par la collectivité jusqu'en mai 2023.

Ce contrat comprend :

- Des investissements englobant l'achat de bacs,
- Des prestations comprenant la livraison des fournitures, le service après-vente, des interventions (décrites dans les paragraphes suivants), la gestion de la base de données et de la redevance spéciale, ainsi que le contrôle du parc.

Depuis mai 2023 et dans l'attente de relancer ce marché, le service passe par la centrale d'achat UGAP qui permet de maintenir un service équivalent et dispense la CACL de procédure de passation de marché.

3.1.2 La mise à disposition de bacs

La mise à disposition des bacs suit des règles spécifiques en fonction du type d'utilisateur :

Pour les particuliers : ils bénéficient gratuitement d'un bac (qui reste la propriété de la CACL) pour la gestion des ordures ménagères résiduelles (OM) avec un couvercle vert, ainsi que d'un bac pour les recyclables (emballages ménagers : papier, carton, bouteilles et flacons en plastique et emballages métalliques) avec un couvercle jaune. La taille des bacs fournis est adaptée à la taille du foyer, augmentant en proportion du nombre de membres du foyer.

Pour les professionnels (entreprises, associations et administrations) : la collectivité n'est pas tenue de gérer leurs déchets. Ces usagers ont la possibilité de recourir à un prestataire privé selon leur propre calendrier. Si un professionnel souhaite toutefois intégrer le service de collecte des déchets publics, seuls ceux qui sont assimilables à des déchets ménagers, désignés comme "déchets industriels banals", seront collectés. Ils bénéficieront alors d'un ou plusieurs bacs avec un couvercle rouge pour les OM et d'un ou plusieurs bacs avec un couvercle jaune pour les recyclables. Le nombre et la taille des bacs fournis sont déterminés par le professionnel en fonction de ses besoins. De plus, il doit se conformer au calendrier établi par la collectivité.

Les types de bacs proposés

Volume des bacs	Professionnels		Particuliers	
	Bacs rouges	Bacs jaunes	Bacs verts	Bacs jaunes
120L	X	X	X	X
240L	X	X	X	X
360L	X	X	X	X
770L	X	X		

Tableau 18: Volumes de bacs disponibles

Ce tableau illustre les options de bacs disponibles pour la collecte des déchets, adaptées aux besoins spécifiques des professionnels et des particuliers.

En ce qui concerne les bailleurs, ils sont traités comme des cas particuliers, bénéficiant de bacs verts et jaunes d'une capacité de 770 litres chacun.

Contexte et analyse sur la répartition des bacs

La plupart des bacs déployés dans le cadre du marché de fourniture de conteneurs pour la gestion des déchets ménagers sont destinés aux particuliers.

Cependant, une fraction de ces bacs est réservée aux services destinés aux professionnels.

Répartition	Nombre de bacs au 31/12/2019	Nombre de bacs au 31/12/2020	Nombre de bacs au 31/12/2021	Nombre de bacs au 31/12/2022	Nombre de bacs au 31/13/2023
Administrations	2 433	2 499	2 609	2 640	2 637
Commerces	5 294	5 538	5 826	6 046	6 247
Particuliers	63 046	65 739	68 234	71 134	72 762
TOTAL	70 773	73 776	76 669	79 820	81 646

Tableau 19: Répartition des bacs (couvertres jaune, vert et rouge et toutes tailles confondues) installés entre les particuliers et les professionnels

Ces données prennent uniquement en compte les bacs actuellement en service. Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022, on observe une augmentation de 3 312 bacs supplémentaires avec des couvercles verts et rouges. En effet, en raison de diverses interventions telles que des retraits ou des remplacements suite à des déclarations de vol, certains bacs ont pu être retirés ou remplacés depuis leur installation. Ces chiffres révèlent principalement que 89 % des bacs installés en 2023 sont destinés aux particuliers, ces derniers représentant la majorité des usagers.

Dans ces 89 %, sont inclus les bacs collectifs installés pour les particuliers résidant dans des immeubles. Cela démontre l'importance accordée à la collecte des déchets ménagers des ménages individuels ainsi que des communautés résidentielles.

En revanche, la part des bacs installés pour les professionnels ne représente que 11 % du total.

Cela souligne une différence significative dans la répartition des services de collecte, mettant en lumière la prédominance des besoins des particuliers dans le cadre de la gestion des déchets.

Dans le dernier paragraphe de ce chapitre, nous approfondirons les activités liées aux services rendus aux professionnels, offrant ainsi un aperçu détaillé des pratiques et des tendances dans ce secteur spécifique.

3.1.3 Les interventions réalisées auprès des particuliers

Comme le montre le graphique ci-contre, les interventions sont de trois types :

- Interventions de réparation : elles concernent les bacs dont la cuve est en bon état, mais d'autres parties détachables sont endommagées. Cela inclut les opérations suivantes :
 - o changement d'un couvercle cassé ou de l'axe du couvercle ;
 - o changement des roues ou de l'axe des roues ;
 - o ajout d'autocollants ou d'étiquettes.
- Interventions de remplacement : elles consistent à remplacer un bac disparu, brûlé, volé ou dont la cuve est cassée par un autre bac de volume équivalent.
- Interventions de mouvement : elles comprennent les ajouts, retraits ou échanges de bacs pour un volume différent.

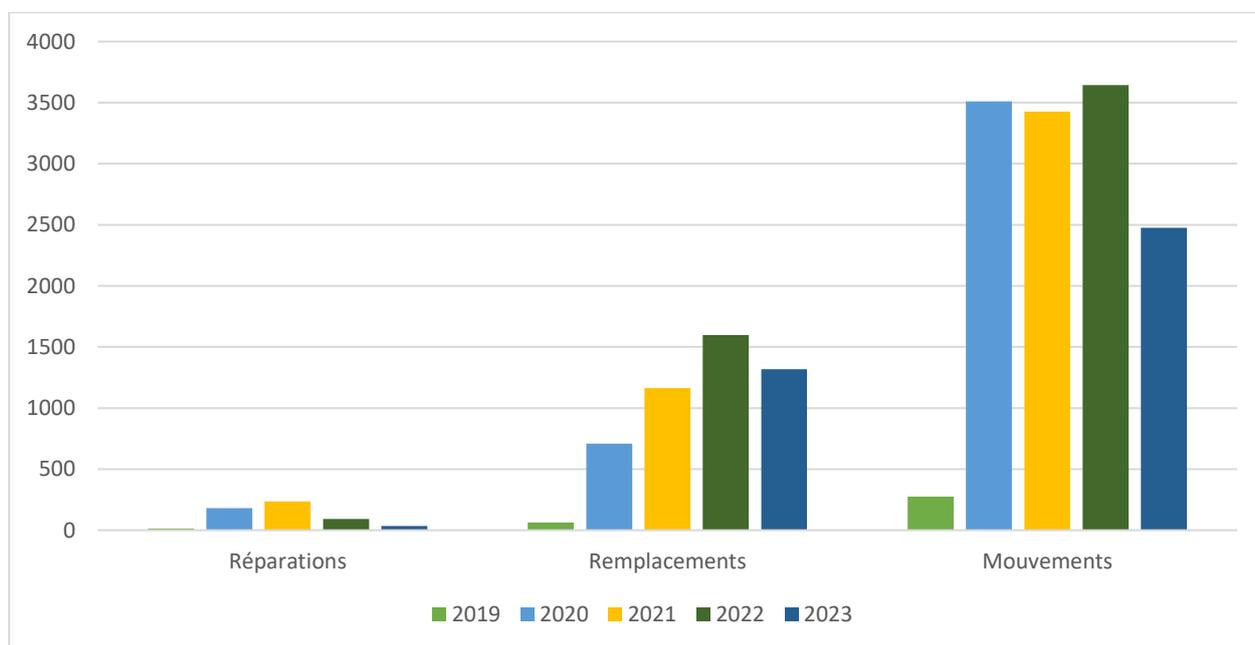


Tableau 20 : Nombre et type d'interventions réalisées entre 2019 et 2023 pour les particuliers

Les données concernant les interventions sur les bacs de précollecte des déchets pour les particuliers montrent des tendances significatives sur la période 2019-2023. Après une augmentation notable des réparations en 2020 et 2021, celles-ci ont diminué de manière substantielle en 2022 et 2023. Les remplacements, quant à eux, ont augmenté régulièrement jusqu'en 2022, avant de légèrement diminuer en 2023, ce qui pourrait indiquer une meilleure

gestion ou une stabilisation des incidents de perte, de vol ou de destruction des bacs. Enfin, les mouvements de bacs ont suivi une tendance à la hausse jusqu'en 2022, suivie d'une baisse en 2023, reflétant peut-être une stabilisation des besoins.

Ces évolutions témoignent d'une dynamique de gestion des bacs en constante adaptation, avec des périodes de forte activité suivies de stabilisations. Ces fluctuations peuvent être le résultat de changements dans les politiques de gestion, l'amélioration des matériaux ou des pratiques, et les conditions d'utilisation des bacs.

En somme, l'analyse des interventions révèle une gestion réactive et évolutive des services de précollecte des déchets pour les particuliers.

	2019	2020	2021	2022	2023
Réparations	13	181	236	93	36
Autocollant	0	1	2	1	1
Etiquette adresse	2	0	0	6	1
Couvercle	8	107	164	42	19
Roue	3	73	70	44	15
Remplacements	63	708	1 165	1 598	1 319
Cuve brûlée	6	36	73	75	73
Cuve cassée	38	393	621	936	901
Cuve tombée dans la benne	6	67	56	75	70
Vol / disparition	13	212	415	512	275
Mouvements	276	3 511	3 427	3 645	2 476
Mise en place/ajout	216	2 790	2 659	2 823	1 714
Echange	60	721	768	822	762
Total	352	4 400	4 828	5 336	3 831

Tableau 21: Total des opérations réalisées de 2020 à 2022 pour l'ensemble des particuliers

Les données fournies dans le tableau ci-contre détaillent les interventions de réparation, de remplacement et de mouvement des bacs de précollecte des déchets pour les particuliers entre 2019 et 2023.

En 2023, les réparations des bacs ont diminué de 61% par rapport à 2022, passant de 93 à 36 interventions. Cette baisse est attribuable en grande partie à une réduction des remplacements de couvercles et de roues.

Les remplacements totaux ont également baissé de 17%, principalement en raison d'une diminution des vols et disparitions de 46%. Cependant, certains motifs de remplacement, tels que les cuves cassées, sont restés relativement stables.

De même, les mouvements de bacs ont chuté de 32%, avec une réduction notable des mises en place et ajouts.

Globalement, les données de 2023 montrent une tendance à la baisse dans le nombre d'interventions, que ce soit pour les réparations, les remplacements ou les opérations de mise en place. Ces résultats témoignent de l'impact positif des campagnes de sensibilisation menées par la collectivité auprès des prestataires et des particuliers au cours de l'année. Il est essentiel pour la collectivité de poursuivre ces actions afin de maintenir une amélioration continue de l'efficacité logistique dans la gestion des déchets.

3.2 LES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE DE DECHETS MÉNAGERS

La politique de la CACL en matière de collecte des déchets vise à fournir les principaux services en porte à porte. Lorsque des obstacles ou des problèmes d'aménagement empêchent la circulation des camions de collecte dans une voie, des bacs collectifs sont installés à l'entrée de la voie pour permettre la collecte des ordures ménagères et des recyclables. Il peut aussi être demandé aux résidents de présenter leurs bacs individuels à l'entrée de la voie les jours de collecte, puis de les remettre chez eux après.

Presque tous les habitants du territoire de la CACL bénéficient du service de collecte des ordures ménagères, ainsi que des encombrants et des déchets verts. La plupart des habitants des zones urbaines sont également desservis par le service de collecte des déchets verts en porte-à-porte. Cependant, il n'y a pas de collecte des déchets verts dans certaines communes rurales ou dans des secteurs moins densément peuplés en zone rurale. Dans ces cas, la CACL encourage le compostage domestique comme alternative écologique.

3.2.1 La collecte des ordures ménagères (OM)

Initialement, le territoire de la CACL a été séparée géographiquement en 3 lots distincts pour la répartition des collectes des bacs à ordures ménagères résiduelles, recyclables secs et des encombrants/déchets verts : La numérotation des lots n'est pas continue suite à la relance en 2021 de 5 lots sur 6 concernant les collectes de déchets ménagers (le lot n°1 s'achevant au 30 juin 2023, les 5 autres lots opérationnels s'achevant au 31 mars 2022).

La relance du lot n°1 a induit la refonte de la sectorisation de Cayenne et sa séparation en 2 lots géographiques est et ouest afin d'améliorer le service rendu sur le chef-lieu. Un lot n°8 a démarré au 1er Juillet 2023 et prévoit la collecte des bacs à verre des professionnels sur les communes de Cayenne, Rémire et Matoury (3 communes ciblées afin d'optimiser les tournées).

Commune	N° du lot OM/RS	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Moyens humains	Date de démarrage du marché (durée)
Cayenne EST	6	G2C	3,5 BOM (6 jours/sem)- 1camion de relai	3 équipes de 3 agents	1 ^{er} septembre 2023 (2 ans max – marché transitoire)
Cayenne OUEST	7	TRANSPREV SERVICES	4,5 BOM	4 équipes de 3 agents	1 ^{er} septembre 2023 (2 ans max – marché transitoire)
Tout le territoire CACL	8	TRANSPREV SERVICES	1 micro-benne 3,5T	1 équipage de 2 agents	1 ^{er} juillet 2023 (5 ans+ 1 an)
Matoury Nord	4	TRANSPREV COLLECTE	2 BOM (6 jours/sem)	2 équipes de 3 agents	1 ^{er} avril 2022 (5 ans + 1 an)
Montsinéry- Tonnégrande			3 BOM (6 jours/sem) – 5 camions de relai	3 équipes de 3 agents	
Macouria					
Rémire- Montjoly	5	TRANSPREV COLLECTE	3 BOM (6 jours/sem)	3 équipes de 3 agents	1 ^{er} avril 2022 (5ans + 1 an)

Tableau 22 : Découpage géographique des lots pour les ordures ménagères et recyclables

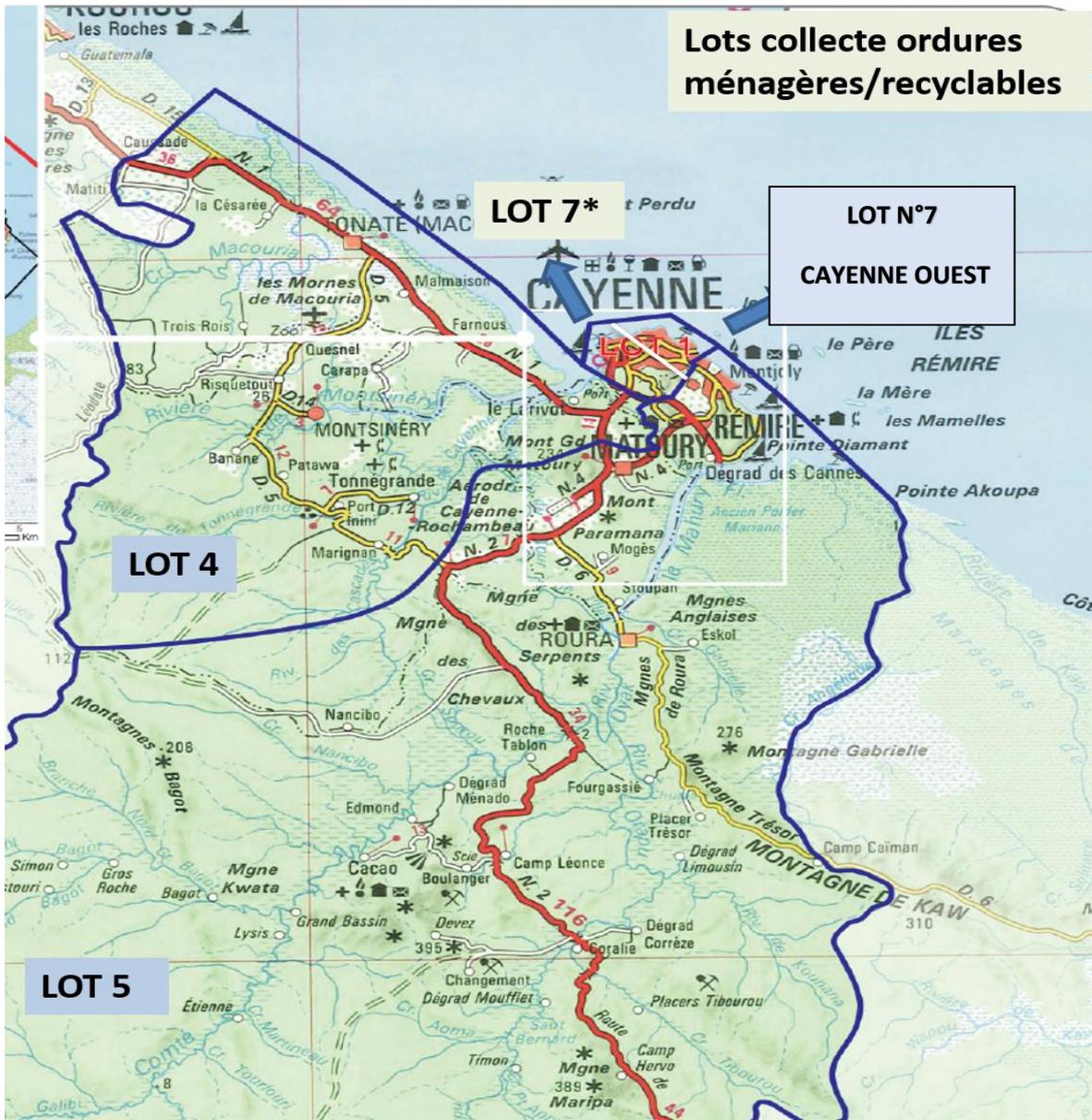


Figure 10: Détail des lots géographiques de Cayenne

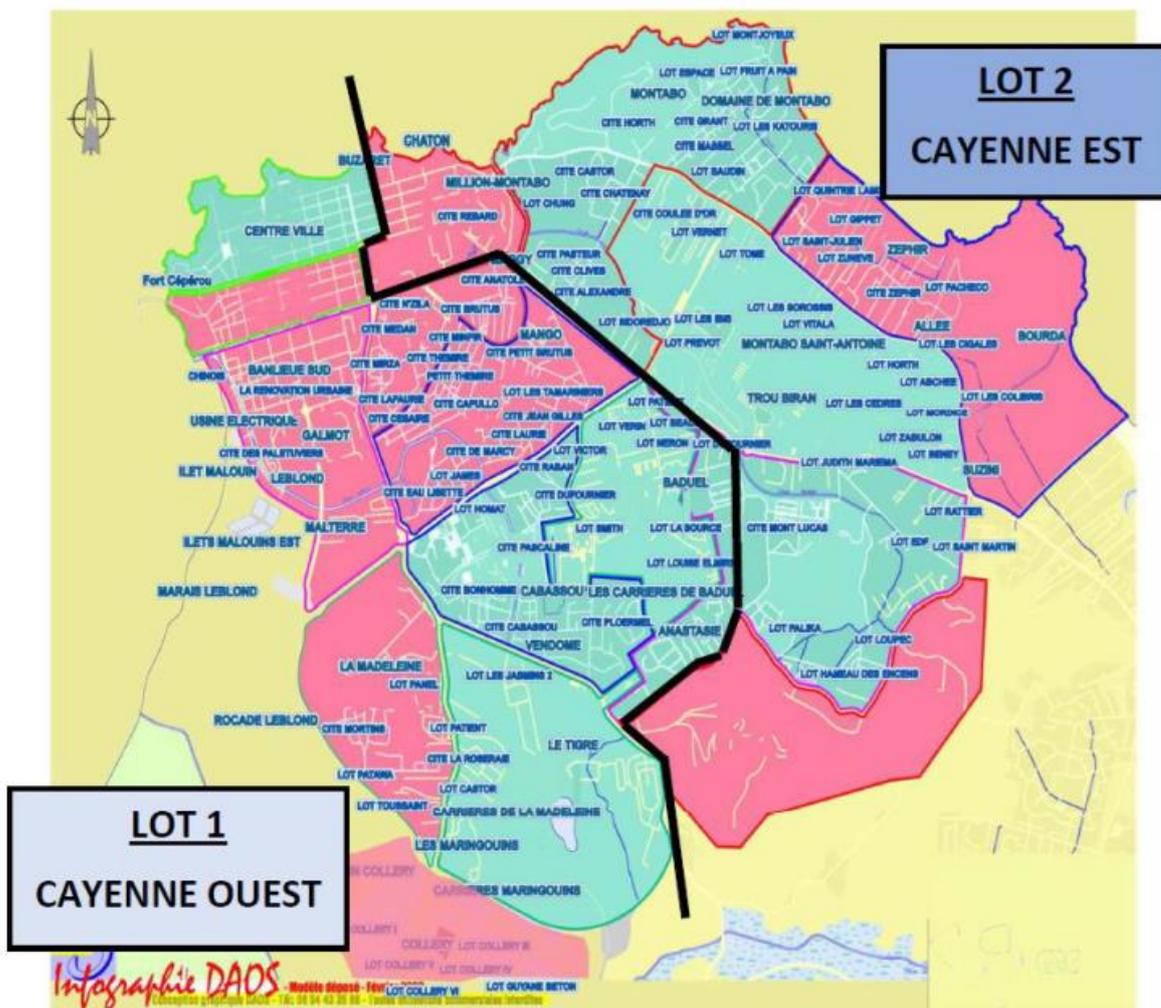


Figure 11 : Détail des lots géographiques de Cayenne

Les collectes sont réalisées avec des benne-compactrices (qui ont remplacé progressivement les benne rotatives qui dégradent le gisement de recyclables) plus adaptées à la collecte des OMr et équipées de lève-conteneurs. Elles ont une capacité allant de 3,5m³ à 26 m³. Leur état général est variable selon les prestataires malgré un nettoyage et une maintenance régulière. Au total, ce sont 25 benne nécessaires sur l'ensemble de la CACL.

La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont définis comme étant les déchets produits par les ménages et en principe non valorisables restant dans la poubelle classique après le tri à la source.

La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles a été harmonisée sur l'ensemble du territoire de la CACL en « C2 »: collecte des bacs à couvercle vert (ou rouge pour les administrations et certaines sociétés) 2 fois par semaine.

Certains points problématiques identifiés sur chaque lot géographique font l'objet d'une collecte renforcée des OMr en « C3 » (3 fois par semaine). Ces points sont souvent situés sur des zones d'habitat collectif, informel, ou sur des zones rurales où les voies ne permettent pas d'assurer une collecte en porte-à-porte.

N°Lot	Dénomination	Adresse	Commune
1	Résidence Terrasse de Raban	Route de Raban	Cayenne
1	Route de Troubiran	Route de Troubiran	Cayenne
1	Route des Encens	Route des Encens	Cayenne
1	Source de Baduel	Rte de la Source de Baduel	Cayenne
4	PDR rue de la condensation	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDRs lot. Pélicans	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR rue du Grog	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR rue des Négociants	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR Komou- Cogneau	Cogneau-Lamirande	Matoury
4	PDR rue Mazurka	Balata-ouest	
4	PDR les Loussais	Balata-ouest	Matoury
4	PDR Tamarins	Balata-ouest	Matoury
4	Toutes les Kaz ti tri -CD5	Quesnel, risquetout, Banane,Beauséjour-Kalani	Montsinery- Tonnegrande
4	Boxes ZAC Soula/ PDR rond point Soula		Macouria
4	Boxes Sainte Agathe		Macouria
5	Boxes Clos de Montjoly (OM)	Route de Montjoly	Remire- Montjoly
5	PDR rue des entreprises	Rue des entreprises- Degrad des Cannes	Remire- Montjoly
5	PDR et boxes des Ames Claires		Remire- Montjoly
5	Beauséjour	Route de l'Est	Roura
5	Nancibo	Route de l'Est	Roura
5	Crique Marguerite	Route de l'Est	Roura
5	Fourgassier	Route de l'Est	Roura
5	PDR Mogès (plateau sportif)	Chemin Mogès	Matoury Sud

Tableau 23 : Secteurs difficiles collectés en C3 soit 3 fois par semaine

La collecte en porte-à-porte des emballages recyclables

Un emballage recyclable est un emballage qui peut être trié puis orienté vers une usine qui le transforme en matière recyclée. Cette nouvelle matière sert à fabriquer de nouveaux emballages ou produits.

Septembre 2015 marquait le démarrage de la collecte sélective multi-matériaux (recyclables secs) en Guyane avec l'ouverture du centre de tri de la CACL à vocation régionale : « Eko Tri » situé sur la commune de Remire-Montjoly (l'équipement est décrit au chapitre 4 « Traitement »). Les tonnages entrants issus de la collecte sélective ont diminué en 2023 (1525 tonnes de déchets issus des collectes sélectives sont arrivées au centre de tri) par rapport à 2022 (1 991 tonnes) soit une baisse de 9% qui maintient la tendance à la baisse du gisement entrant. Cette diminution du gisement entrant est probablement liée à la réduction de fréquence de la collecte des recyclables à 2 fois par mois à partir d'avril 2022 sur 5 communes sur 6 (hormis Cayenne) qui a permis d'optimiser le service de collecte. Mais cette réduction de fréquence a également entraîné l'incompréhension par le public des nouveaux calendriers de collecte.

Afin d'y remédier, le service environnement-déchets déploie des actions de communication de proximité (distribution de calendriers en porte-à-porte, participation à des événements pour sensibiliser le public) et

travaille notamment sur la diffusion d'information via l'application mobile 6 en1 de la CACL.

Le service environnement-déchets étudie la possibilité de mettre en place des bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables afin de capter du tonnage supplémentaire sur certains types d'habitat où le geste de tri n'est pas forcément développé (entrée de voies non carrossables) et sur les secteurs où les bacs jaunes ont dû être retirés du service car la collecte en porte-à-porte ne fonctionne pas (habitats collectifs).

Les fréquences de collecte des recyclables secs (bacs à couvercle jaune), sont les suivantes

- du 1er janvier 2022 au 31 mars 2022

C0.5 : collecte deux fois par mois sur les 6 communes de la CACL A noter que la fréquence de collecte des bacs jaunes sur la commune de Cayenne a été harmonisée à compter du 1er septembre 2023 à 2 fois/mois. La collecte des recyclables était auparavant réalisée une fois par semaine, dû à l'échéance différée du marché de collecte de Cayenne par rapport aux autres lots "collecte des ordures ménagères".

Les collectes de recyclables sont assurées par les mêmes Titulaires que pour les OMr.

sur les déchets industriels banaux. Les camions sont systématiquement lavés et désinfectés avant les collectes de recyclables afin de ne pas souiller le gisement.

A noter également que les horaires de collecte des ordures ménagères /recyclables ont été harmonisés sur l'ensemble du territoire (démarrage des circuits à 2h00) ce qui permet au service de réagir plus vite en cas d'anomalie et d'effectuer certaines corrections sous 24h.

3.2.2 La collecte des encombrants et des déchets verts

La collecte des encombrants et déchets verts des ménages est assurée par la CAACL dans la limite de 3m3.

Ne sont pas pris en charge par le service les déchets suivants :

- Les dépôts sauvages
- Les VHU (Véhicules Hors d'Usage)
- La ferraille en quantité
- Certains déchets spécifiques de professionnels (ex : réfrigérateurs professionnels, etc.)

Les déchets verts et les encombrants sont collectés une fois par mois sur le territoire avec une collecte hebdomadaire fixée au calendrier uniquement pour le centre-ville de Cayenne.

Les encombrants ou déchets en mélange au sol sont traités à l'ISDND des Maringouins à Cayenne. Les déchets verts quant à eux, sont envoyés à la plateforme de compostage (voir plus de détails au chapitre traitement).

Des collectes renforcées au grappin sont mises en place en soutien des communes dans leur mission de salubrité publique (certains dépôts sauvages accessibles, certains dépôts d'encombrants présentés en bordure d'axe principaux sans respect du calendrier de collecte) au niveau de certains quartiers problématiques, zones d'habitat informel ou en entrée de certaines voies non desservies en porte-à-porte par le service. Ces collectes ont néanmoins un coût organisationnel et financier car le nombre de points ne fait qu'augmenter sans que cela n'ait un effet à terme sur les comportements des contrevenants.

Sur certains secteurs densément peuplés où la collecte des déchets ne peut être réalisée en porte-à-porte en raison des contraintes d'accès, le service a fait le choix de mettre des bennes amovibles de 15m3 minimum (exemple : Sablance, Saint-Pierre) afin de pouvoir évacuer un maximum de déchets. Le surplus de déchets est récupéré au grappin.

Moyens affectés à la collecte

Les véhicules sont adaptés à la collecte des objets encombrants et des déchets verts : camions à grue avec grappin et benne ouverte à l'arrière ;

Les équipes comprennent 2 agents : 1 chauffeur et 1 agent chargé du nettoyage des points de dépôts après collecte ;

Les 3 marchés pour la collecte des encombrants et des déchets verts ont été renouvelés pour 5 ans (notification en décembre 2021) avec un démarrage des prestations au 1^{er} avril 2022 et une échéance au 31 mars 2027. (voir dimensionnement dans les tableaux ci-dessous).

	situation précédente			Situation actuelle		
	N° LOT	Durée	Périmètre géographique	N° LOT	Durée	Périmètre géographique
Encombrants/ Déchets verts	LOT N°1	2015-2022	Cayenne hors zones Collery, partie limitrophe de Rémire-Montjoly ouest	LOT N°1	2022-2027	Cayenne hors zones Collery, partie limitrophe de Rémire-Montjoly ouest
	LOT N°2	2015-2022	Matoury Nord (entre le rond-point du PROGT et le pont du Larivot), Macouria et Montsinéry-Tonnégrande	LOT N°2	2022-2027	Matoury Nord (entre le rond-point du PROGT et le pont du Larivot), Macouria et Montsinéry-Tonnégrande
	LOT N°3	2015-2022	Rémire-Montjoly, Matoury Sud (du PROGT au rond-point de Roura, Roura	LOT N°3	2022-2027	Rémire-Montjoly, Matoury Sud (du PROGT au rond-point de Roura, Roura

Tableau 24 : Le périmètre géographique de la collecte des ordures ménagères et recyclables

	Titulaire du marché en cours	Moyens matériels	Durée du marché
Cayenne (hors zones Collery, Rémire-Montjoly ouest)	Lot 1 : TRANSPREV COLLECTE	5 camions grappin 19T	Début d'exécution le 01/04/2022 au 31/03/2027
Matoury Nord	Lot 2 : MATOURY ESPACES VERTS	4 camions grappin 19T 1 camionnette	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Macouria/ Montsinéry- Tonnegrande			
Rémire-Montjoly	Lot 3 : GUYANET ENVIRONNEMENT	4 camions grappins+2 camions de réserve 26T	Début d'exécution le 01/09/2015 au 31/03/2022
Roura			
Matoury Sud			

**Tableau 25 : Organisation des prestataires par lot à compter du 1er avril 2022
pour les encombrants/déchets verts**

3.2.3 Les collectes spécifiques

En raison des particularités du territoire et des habitudes des administrés, le service a dû mettre en place des collectes spécifiques pour éviter des problèmes de salubrité.

➤ Collecte de ferraille

Les déchets ferreux n'étant pas considérés comme déchets ménagers, ils ne peuvent pas être récupérés par le service lors des opérations de collecte « normales », c'est-à-dire avec les déchets encombrants. Ces déchets ferreux sont en outre refusés à l'ISDND des Maringouins. Les opérateurs sont alors contraints de trier les déchets ferreux dans les dépôts de déchets afin de les collecter ultérieurement.

Aussi pour éviter que des personnes déposent de nouveau des déchets au niveau de ces dépôts de ferraille, le service assure un enlèvement régulier (environ 1 fois/mois) sur les points de dépôt récurrents. Des bons de commandes sont passés régulièrement auprès de la société Métal Recyclage Guyane pour le traitement de ce type de déchets. Aussi, la société MRG a facturé le service pour environ 16 000€ pour le traitement de la ferraille sur leur site à Degrad des Cannes au lieu des 8000€ alloués à ce poste pour l'année 2022.

➤ Transport Fluvial des ordures ménagères du Village Favard

En raison de son statut de site isolé et des problèmes d'accès récurrents dus à l'état de la piste menant à la route de l'Est, le village amérindien de Favard fait l'objet depuis 2021 d'une collecte particulière afin d'évacuer la totalité des déchets du site. Les bacs OMr collectifs mis à disposition au niveau du village sont régulièrement ramenés par barge au niveau du débarcadère du pont de Roura (rotation tous les 10 jours environ) où ils sont collectés suivants les jours inscrits au calendrier de collecte. Des bacs vides sont amenés au village par le bargier dans le cadre de cette rotation.

Cette prestation est réalisée par bon de commande pour une valeur d'environ 80 000€ par an pour 36 collectes/an, soit le même montant qu'en 2022

Une étude a été réalisée en juillet 2023 afin d'analyser la quantité et le type de déchets sur site, pour permettre à terme d'optimiser les rotations et d'instaurer un tri des déchets à la source. En l'occurrence, la composition des OM se définit en 12 catégories de déchets et s'exprime en % de la masse du gisement étudié. Cela a permis de faire apparaître qu'environ 35% des déchets recensés sont issus de la filière emballages et 30% du volume total concerne les couches jetables. Ces résultats nous permettront d'établir un plan d'actions de sensibilisation afin de réduire le volume de déchets produit (ex: fourniture de couches lavables, mise en place de bacs jaunes) dans le but de réduire le nombre de rotations et le coût de cette opération.

CATEGORIES	FAVARD-01
	% de la masse
DECHETS SANITAIRES	37,9%
PAPIERS CARTONS	11,9%
VERRE	11,7%
PLASTIQUES	11,2%
TLC	6,7%
METAUX	6,4%
COMPOSITES	5,5%
BIODECHETS	4,3%
DECHETS COMBUSTIBLES	0,7%
DECHETS INCOMBUSTIBLE NON CLASSES	0,7%
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	0,5%
AUTRES	0,6%
ELEMENTS FINS < 20 mm	1,9%

Tableau 26 : Caractérisation des déchets de Favard

3.2.4 La redevance spéciale sur les déchets industriels banals

Les municipalités ont la possibilité d'instaurer une redevance spéciale pour financer la collecte et le traitement des déchets, obligation découlant de l'absence de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ou de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) selon l'article L2333-78 du code général des collectivités territoriales.

La CACL, ayant généralisé la TEOM sur son territoire, a choisi de mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels utilisant le service public de collecte des déchets. Cette décision a été approuvée par le conseil communautaire via la délibération numéro 88/2010/CCCL de décembre 2010. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu, notamment en tenant compte de la quantité de déchets traités.

Ainsi, les entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, associations et autres entités privées assujettis à la TEOM peuvent être redevables s'ils dépassent le seuil de gratuité de 1540 litres collectés par semaine, établi par la collectivité pour la gestion de leurs déchets industriels assimilables à des déchets ménagers. Cependant, certaines entités bénéficient d'une exonération, comme les associations culturelles propriétaires qui sont exonérées de la TEOM.

En ce qui concerne les administrations (collectivités locales, leurs établissements, ainsi que l'État et ses établissements), le tarif de la redevance spéciale est appliqué dès le premier litre collecté par semaine.

La Redevance Spéciale pour les Déchets Industriels et Commerciaux Banals permet de facturer aux administrations et aux professionnels le coût réel du service rendu, contribuant ainsi au financement du service public de collecte et de traitement des déchets.

Les services aux professionnels sont les suivants :

- Leurs déchets sont collectés en mélange avec les OMr et recyclables des ménages, par le biais de bacs de couvercle rouge pour les OMr et de couvercle jaune pour les recyclables, fournis par la collectivité dans le cadre d'une convention, selon les mêmes fréquences que les déchets ménagers.
- À la demande des gros producteurs dans les communes urbaines : la fourniture d'un bac à verre de couvercle vert avec opercule peut être mise en place et la collecte du verre est assurée en porte à porte une fois par semaine.

Aussi, le nombre de bacs fournis et leur volume est défini par le professionnel en fonction de ses besoins.

Il est à noter toutefois que dans les zones industrielles, de nombreuses entreprises font appel en direct à des prestataires de collecte privés et ont à leur disposition des bennes ouvertes de gros volumes. Ces entreprises n'intègrent pas le service public de collecte.

➤ Organisation interne

À ce jour, la collectivité établit des conventions avec les redevables dès lors qu'ils dépassent le seuil de gratuité. Cette démarche a été initiée à partir de l'année 2019 suite à la transition vers la dématérialisation, visant à assurer la fiabilité des données.

Cependant, certains redevables n'ont pas encore signé de convention. Néanmoins, le service environnement-déchets s'emploie à contacter ces administrations et entreprises pour régulariser leur situation.

La plateforme de gestion de bacs fournie par le prestataire de pré-collecte, SULO, demeure l'outil central pour la gestion de la redevance. Cette plateforme offre un suivi et une gestion complets en répertoriant toutes les interventions demandées par la CACL et effectuées par le prestataire titulaire du marché. Elle permet également d'exporter les statistiques de l'année 2023, facilitant ainsi le suivi et l'analyse des données relatives à la collecte et au traitement des déchets.

➤ **Bacs mis à disposition auprès des professionnels**

Comme l'illustre le tableau 6 ci-contre, au cours de l'année 2023, il y a eu une réduction du nombre total de bacs distribués (OM et recyclables confondus) aux entreprises et administrations par rapport à l'année 2022.

En effet, une baisse notable est observée dans la distribution des bacs de 120 L et 360 L, tandis que le nombre de bacs de 240 L a augmenté, avec 15 bacs transmis, et que le nombre de bacs de 770 L a légèrement augmenté, avec 244 bacs fournis. Cette diminution peut être attribuée aux problèmes de vol, casse, incendie et disparition des bacs.

	2019	2020	2021	2022	2023
120 L	8	0	9	4	0
240 L	28	8	45	0	15
360 L	64	87	39	53	0
770 L	219	235	337	234	244
TOTAL	282	309	420	270	220

Tableau 27 : Distribution des bacs OM et recyclables par volume

➤ **Répartition du nombre de bacs mis en place**

Au cours de l'année 2023, aucun bac n'a été distribué auprès des administrations. Par conséquent, tous les bacs distribués cette année ont été exclusivement destinés aux entreprises. Cette spécificité est cruciale pour une analyse précise et pertinente des données de gestion des bacs pour l'année 2023.

➤ **Interventions auprès des professionnels**

Bien que le nombre total de bacs mis en place semble faible, le nombre d'interventions réalisées n'en est pas moins important, comme le montre le graphique ci-dessous :

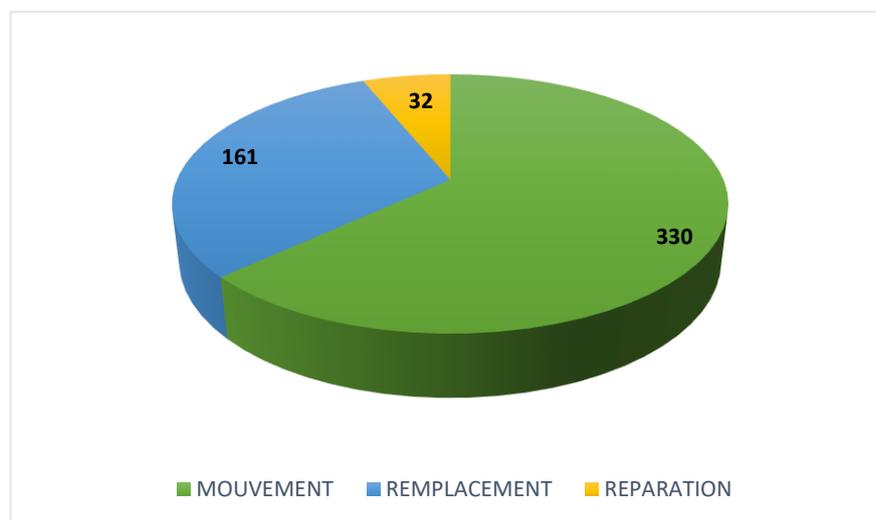


Figure 12 : Types d'interventions effectuées en 2023 à destination des professionnels

Au total, 523 opérations ont été effectuées en 2023. Les opérations dites de « mouvement » constituent la majorité de ces interventions. Les réparations sont généralement identifiées soit lors des contrôles sur le terrain, soit suite aux signalements des usagers.

➤ **Facturation des professionnels**

La facturation pour la redevance des déchets industriels banals en 2023 c'est 186 factures pour un montant total de 1 180 125 €.

Soit :

- Nombre de factures « administration » : 118 soit 1 09 785 € facturés
- Nombre defactures « commerces » : 68 soit 170 340 € facturés

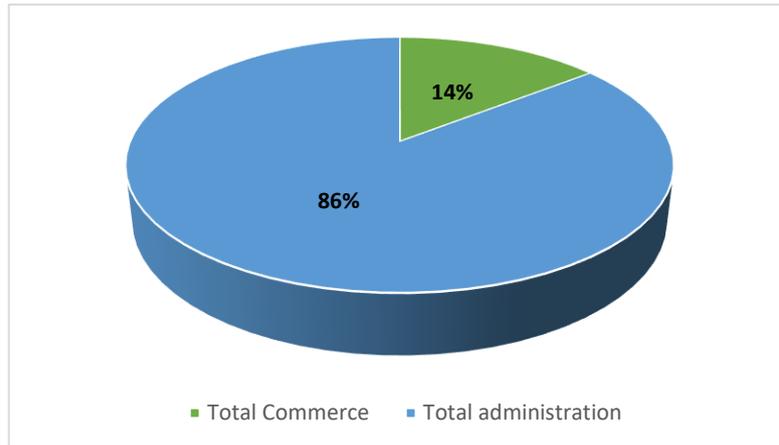


Figure 13 : Répartition du montant total des factures perçues entre les commerces et les administrations

Le tableau ci-dessous des montants facturés par type de professionnel nous permet de constater une augmentation des sommes de Redevance Spéciale facturées. Pour comparatif, la campagne de facturation de l'année 2021 comportait 178 factures pour un montant total de la campagne de 1 160 160€.

Type producteur	2020	2021	2022	2023
Administrations	859 207 €	984 870 €	1 014 405 €	1 009 785 €
Commerces	229 560 €	175 290 €	165 720 €	170 340 €
Montant total recette	1 088 767,50 €	1 160 160 €	1 180 125 €	1 180 125 €
Ratio montants	79 % / 21 %	85 % / 15 %	86 % / 14 %	86 % / 14%

Tableau 28 : Montants facturés par type de professionnel pour les campagnes de facturation émises entre 2020 et 2023

Pour l'année 2023, les résultats montrent une certaine stabilité dans les montants facturés. Les administrations ont été facturées à hauteur de 1 009 785 €, tandis que les commerces ont vu leurs factures s'élever à 170 340 €, portant le total à 1 180 125 €. Le ratio de répartition des montants facturés est resté constant à 86 % pour les administrations et 14 % pour les commerces. Cette stabilité indique une consolidation des tendances observées les années précédentes.

La part facturée aux administrations a augmenté de 18 % depuis 2020, tandis que le montant total facturé aux entreprises a diminué de 27 %. Les résultats pour 2023 confirment la tendance à la hausse des facturations aux administrations, tandis que les entreprises continuent de réduire leurs dépenses dans ce domaine.

Cette situation met en lumière les défis économiques persistants auxquels font face les entreprises, accentués par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Les administrations, en revanche, semblent maintenir un niveau de dépenses stable, assurant ainsi une part significative du financement des services

de gestion des déchets.

Cependant, il reste important de noter que le service redevance spéciale est actuellement en pleine phase de régularisation de la base de données. En conséquence, un certain nombre d'entreprises et d'administrations redevables n'ont pas été facturées pour l'année 2023. Cette situation devrait être corrigée dans les prochains cycles de facturation, ce qui pourrait entraîner une augmentation des montants perçus pour l'année suivante.

	Cayenne		Macouria	Matoury	Montsinery-Tonnergrande	Remire-Montjoly	Roura	Total
Administrations	140		16	43	3	35	9	246
Commerçants	1431		109	366	27	362	26	2321
Total	1571		125	409	30	397	35	2567

Tableau 29 : Répartition des entreprises et administrations redevables non facturées par commune

Le total des entités redevables non facturées en 2023 pour toutes les villes combinées est de 2567, dont 246 administrations et 2321 commerçants.

Cayenne a la plus forte concentration de non-facturation, particulièrement notable chez les commerçants. À l'inverse, Montsinery-Tonnégrande a le plus faible nombre d'entités non facturées, suggérant une activité économique ou administrative moins intense ou une meilleure gestion de la facturation.

Dans toutes les villes, le nombre de commerçants non facturés dépasse largement celui des administrations, ce qui peut indiquer des défis spécifiques dans la facturation des commerçants.

➤ **Recouvrement**

Le recouvrement est effectué par les agents de la Trésorerie Municipale de Cayenne. Avant 2017, sans aucune équipe affectée à la redevance spéciale au sein de la CACL, le manque de suivi précis que nécessite cette activité avait entraîné une accumulation d'erreurs et d'arriérés à traiter.

Ces retards de traitement dû aux années précédentes lorsqu'aucune équipe de redevance spéciale à la CACL n'avait été formée, ont pu dans une large mesure être rattrapés grâce à une forte collaboration entre les services du trésor public et les service comptabilité et environnement déchets de la CACL.

Une amélioration et une fluidification des procédures internes pour le recouvrement des montants de redevance spéciale (traitement des liquidations et des erreurs de facturation, diminution des temps de traitement, ...) a pu être largement constatées ces dernières années grâce aux actions de collaborations des agents de la Trésorerie et de la CACL.

Année de facturation	Montant facturé de 2019 à 2023	Montant encaissé entre 2019 et 2023	% recouvré	Reste à recouvrer
2019*	1 055 201,25	788 110,00	*74,49%	267 688,75
2020	1 088 767,50	695 115,00	63,84%	393 652,50
2021	1 160 160,00	951 186,42	81,99%	208 973,58
2022	1 180 125,00	359 077,50	43,33%	668 805,00
2023	1 180 125,00	961 710,00	81,49%	218 415,00
TOTAL	5 594 013,75	3 912 136,42	69,81%	1 681 877,33

Tableau 30 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2023

* Pour l'année 2019, 2 campagnes de facturation ont été organisé, donc les redevables ont été facturés par

semestre. Les résultats présentés pour cette année sont la somme des résultats obtenus pour les 2 campagnes de facturation. Le pourcentage recouvré est une moyenne des pourcentages recueillis pour les 2 campagnes.

Conformément au tableau des montants recouverts par campagne émise entre 2018 et 2023, en moyenne sur ces cinq dernières années, le taux de recouvrement est environ de 70%.

Ainsi, on note un fort taux de recouvrement pour la campagne annuelle de 2021 de 81,99 %. La facturation 2022, produite en début d'année 2023, est en cours de recouvrement par le trésor public. La campagne de 2022 a atteint un montant record grâce aux efforts déployés par l'équipe technique redevance spéciale du service environnement-déchets ainsi qu'à une bonne collaboration interservices.

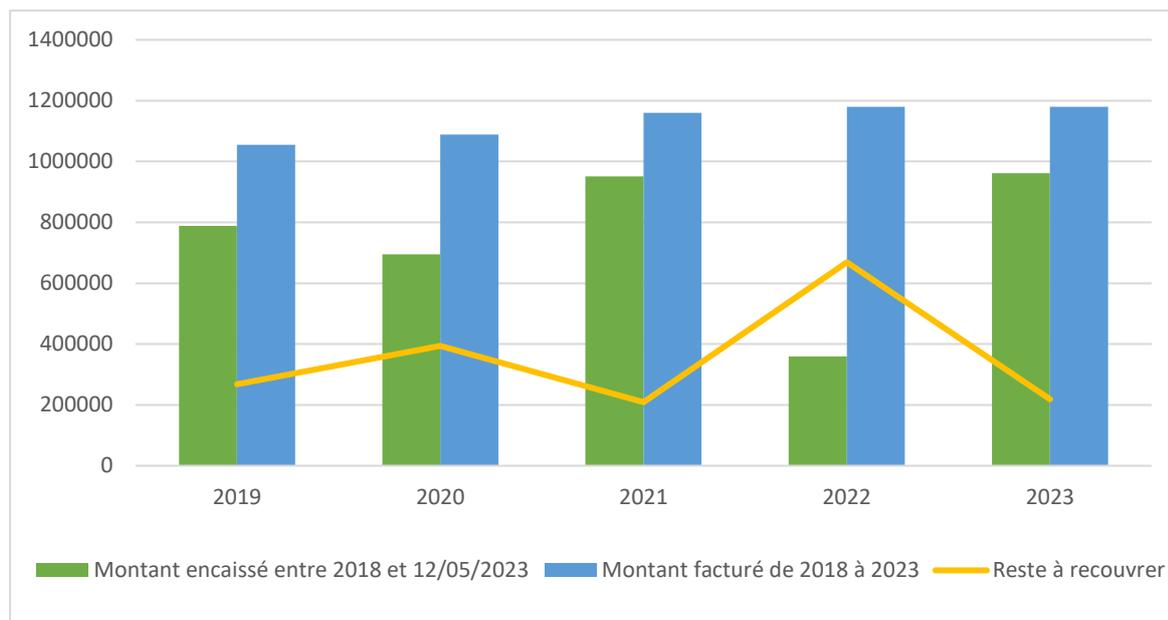


Figure 14 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2023

Pour améliorer les capacités de recouvrement, l'équipe redevance spéciale a intensifié les contrôles de différentes sortes :

- Contrôles inopinés : pour vérifier la bonne utilisation des bacs.
- Contrôle annuel réalisé chez les redevables : permettant de suivre l'évolution des besoins et de mettre à jour les données.
- Contrôle de la base de données : ce contrôle a été capital pour l'efficacité du recouvrement. Étant donné les fluctuations du tissu économique suite à la crise sanitaire de COVID-19, il a fallu remettre à jour la base de données et consolider les informations déjà en notre possession. Une corrélation entre les données terrain (nombre de bacs réellement en place) et les données informatiques a permis de mettre en lumière les modifications à effectuer pour mettre à jour la base de données.

En 2023, le montant facturé a été de 1 180 125,00 €, avec un taux de recouvrement de 81,49%, laissant 218 415,00 € à recouvrer. Cela montre un maintien de l'efficacité dans le recouvrement similaire à celle de 2021.

Points de vigilance et d'amélioration pour 2024 :

- Contractualisation par convention à intensifier : pour les administrations afin de faciliter la communication avec ces structures et avoir dans la base de données le nom du contact approprié (la dématérialisation a mis en relief de nouvelles données à posséder et changeantes parfois pouvant bloquer la facturation, comme le code engagement et le code services).

- Intensifier les contrôles inopinés : pour les entreprises du territoire.
- Sensibilisation intensive au tri : pour une meilleure utilisation du bac jaune et une meilleure gestion des déchets au niveau des professionnels.
- Mise à jour régulière de la base de données : pour une facturation exacte.

Le maintien d'un fort taux de recouvrement en 2023 reflète les efforts continus pour optimiser la gestion et le recouvrement des redevances, malgré les défis posés par l'évolution économique post-COVID-19.

3.2.5 Organisation du service et contrôles

➤ Contrôle des prestations

Le contrôle des prestations est effectué en deux phases :

- Contrôle des prestations via un suivi GPS
- Contrôle des prestations sur le terrain qui portent à la fois sur les prestations non exécutées et sur les prestations exécutées pour en mesurer la qualité.

Les contrôles sont principalement orientés vers les secteurs susceptibles d'être non terminés et nécessitant un rattrapage. Les secteurs complets font l'objet d'un contrôle sur la qualité des prestations. Ils sont réalisés par des contrôleurs environnement qui sont au nombre de 6 et travaillent généralement en binôme (1 binôme par lot, 3 lots géographiques).

Les principaux problèmes rencontrés sont de l'ordre de l'accessibilité des voiries (état des voiries, élagage, réseau EDF/Télécom trop bas, stationnement...). Des problèmes techniques sont également rencontrés au cours de l'année, toutefois le matériel de réserve permet d'assurer les collectes de rattrapages des tournées non achevées.

➤ Contrôle des administrés

Un des objectifs prioritaires est la communication auprès des usagers sur les raisons de non collecte (flyers ou avis de passage distribués dans les boîtes aux lettres).

Le contrôle des usagers est nécessaire au vu du fort taux d'incivilités constatées : bacs non remisés au domicile, encombrants/déchets verts présentés sans respect du calendrier.

Ce contrôle s'effectue en deux phases :

- contrôle des usagers par les agents contrôleurs de la CACL seuls,
- contrôle des usagers en compagnie des services de Police Municipale ou des services techniques.

Le contrôle des usagers permet de les sensibiliser au respect des jours et conditions de collecte en distribuant un avertissement leur donnant un délai (24 heures) pour remiser les déchets mal présentés. Passé ce délai, l'usager est alors contrôlé à nouveau en compagnie de la Police Municipale pour constater le remisage des déchets ou réprimander le contrevenant n'ayant pas respecté l'avertissement qui lui a été remis. Il est important de noter que la verbalisation est du ressort des communes disposant du pouvoir de Police du Maire. L'implication dans la répression des usagers diffère d'une commune à l'autre. Les résultats des interventions de police induisent un meilleur respect des règles de présentation des déchets.

Quelle que soit l'origine des contrôles (contrôleurs CACL seuls ou en collaboration avec les services de police ou les services techniques des communes) et qu'elles que soient les zones du territoire, **les anomalies constatées concernent essentiellement le non-respect des jours de collecte des encombrants et des déchets verts.**

Malgré la diffusion des calendriers de collecte, la communication associée, le passage des contrôleurs et des ambassadeurs, la présentation des déchets les jours indiqués aux calendriers de collecte ne sont pas systématiquement respectés par les usagers.

Une partie des contrôles programmés sont annulés sur désistement des Polices Municipales ou de la CACL. La majorité des contrôles sont toutefois réalisés.

Le nombre de foyers sensibilisés est directement lié au nombre de contrôles réalisés, toutefois il apparaît une forte disproportion dans les suites données aux constats d'infraction selon les communes.

Afin de réduire les incivilités, la CACL intensifie les contrôles conjoints avec les Polices Municipales. La répression des récidives semble être un passage nécessaire afin de réduire les actes d'incivilité.

➤ Les ambassadeurs du tri

Les ambassadeurs du tri ont pour mission de réaliser une communication de proximité, de sensibiliser au geste de tri et de contrôler le bon tri dans le bac jaune. Ils assurent aussi des animations lors des visites du centre de tri et des suivis de collecte du bac jaune.

Les ambassadeurs peuvent participer à tout type de manifestations ou événements autour de la gestion

des déchets ou de l'environnement en général. Ils ont surtout une action ciblée de proximité en particulier vers les jeunes publics et des relais spécifiques (gestionnaires de résidences, référents quartiers, etc.). L'équipe d'ambassadeurs a été renforcée

Les ambassadeurs du tri assurent des interventions régulières avec pour objectif la montée en charge au niveau des tonnages réceptionnés au centre de tri et une amélioration de la qualité globale du gisement capté au niveau de cet exutoire. Les interventions réalisées par les ambassadeurs sur l'année 2023 sont les suivantes :

VISITES CENTRE DE TRI (voir chapitre traitement)	INTERVENTIONS SCOLAIRES	MANIFESTATIONS DIVERSES	CONTRÔLES DE COLLECTE
16 sur 18	7	22	12

3.2.6 Bilan

Points forts

- Suivi des collectes via GPS bien adapté au contrôle des prestations en 1er niveau ;
- Conteneurisation de l'ensemble des communes améliorée par la poursuite de la dotation gratuite sans caution et par des opérations de dotation massives sur les nouvelles zones ouvertes à la collecte (Soula, Concorde, etc...);
- Des habitants qui connaissent mieux le calendrier de collecte des bacs.
- Toutes les opérations de collecte réalisées le matin-possibilité de réaction rapide

Points à améliorer

- Comportement incivique d'une partie des administrés (dépôts de vrac et sacs à côté des bacs, agression verbale et parfois physique des équipes de collecte) ;
- Secteurs de collectes inaccessibles du fait de l'absence de route carrossables : collecte en point de regroupement et formation de dépôts sauvages ;
- Nouveaux lotissements ou résidences créées avec des aires de retournement étroites ou des sites de dépôts de déchets en entrée de résidence ;
- Dégradation des voies de collecte, manque d'élagage notamment sur les voies privées ;
- Pannes, casses fréquentes impactant le service public rendu.
- Peu de verbalisation d'usagers ne respectant pas le règlement de collecte (respect des jours de collecte essentiellement) mais également concernant le brûlage de déchets.
- Vols de bacs récurrents sur certains points, ce qui accentue les problèmes d'incivilités.
- Nombreux dépôts sur des terrains privés non clôturés.

3.3 URBANISME :

AVIS SUR LES DOSSIERS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Les services de la CACL sont sollicités pour avis concernant les sujets suivants :

- l'assainissement,
- les eaux pluviales,
- les déchets.

Les mairies recevant des demandes de permis de construire, notamment pour les grands ensembles d'habitations collectives ou individuelles, peuvent solliciter l'avis de la collectivité sur les aménagements prévus pour la collecte des déchets présentés dans les projets qu'elles reçoivent.

Bien que cette consultation soit facultative, il est fortement recommandé aux mairies de transmettre ces demandes au service environnement-déchets. Cela permet d'éviter diverses complications liées à la collecte des déchets et ainsi de prévenir son arrêt potentiel.

Les permis de construire et l'ensemble des pièces du dossier sont analysés par le service environnement-déchets afin de déterminer si les dispositions présentées sur les plans fournis sont conformes à celles requises pour un raccordement au service de collecte des déchets en bonne et due forme.

La chargée de mission se réserve le droit de contacter le demandeur afin d'obtenir davantage d'informations si elle estime ne pas en disposer suffisamment pour rédiger la réponse à sa demande de permis de construire. Le délai de traitement sera alors décalé et débutera à la date de réception des documents complémentaires.

Quelques chiffres enregistrés pour l'année 2023 en lien avec cette mission :

- 1 dossier de permis de construire traité en provenance de la mairie de Matoury.

Il est important de rappeler aux mairies la nécessité de consulter le guide des aménageurs afin d'éviter la mise en place d'installations non conformes à ce guide. En effet, le non-respect de ces dispositions pourrait engendrer des complications pour la collecte des déchets (dépôts sauvages, manque de place pour la collecte, absence d'aire de retournement...).

3.4 LA COLLECTE DU VERRE

La collecte du verre est réalisée de 3 manières différentes sur le territoire de la CACL :

- Collecte par apport volontaire dans environ 310 bornes à verre ou points d'apport volontaire (décembre 2022)
- Collecte en porte à porte 1 fois par semaine dans environ 300 bacs roulants mis à disposition des gros producteurs (restaurants, bars, ...)
- Collecte par apport volontaire dans une benne dédiée au verre à la déchetterie (abordé dans la partie 4 Traitement)

3.4.1 Collectes des bornes à verre (BAV)



Borne à verre en plastique recyclé



Borne à verre en métal

En 2021, on comptait 270 points d'apport volontaire sur le territoire de la CACL.

Au 31 décembre 2022, 310 bornes sont en service, soit 40 bornes supplémentaires. Cette densification est réalisée dans le cadre d'une convention avec l'éco-organisme CITEO qui prend en charge 90% du montant unitaire de la borne.

La volonté de la collectivité est de mener un travail d'analyse des tonnages obtenus, de la vitesse de remplissage et de procéder au redéploiement des bornes et à leur densification pour que celles-ci soient optimisées sur le territoire en fonction des besoins et de la demande.

Après achèvement de l'ancien marché, un nouveau prestataire a été désigné suite aux procédures de mise en concurrence par prestation de service. Au 1er Janvier 2017, le nouveau prestataire MGT a démarré le marché de collecte des bornes d'apport volontaire pour le verre. Une collecte dès 80% de remplissage est exigée au prestataire de collecte afin de prévenir les débordements.

Les tonnages collectés varient énormément par conteneur et au cours de l'année. Certains conteneurs sont à peine utilisés, même en zone urbaine, avec des performances faibles sur l'habitat collectif social.

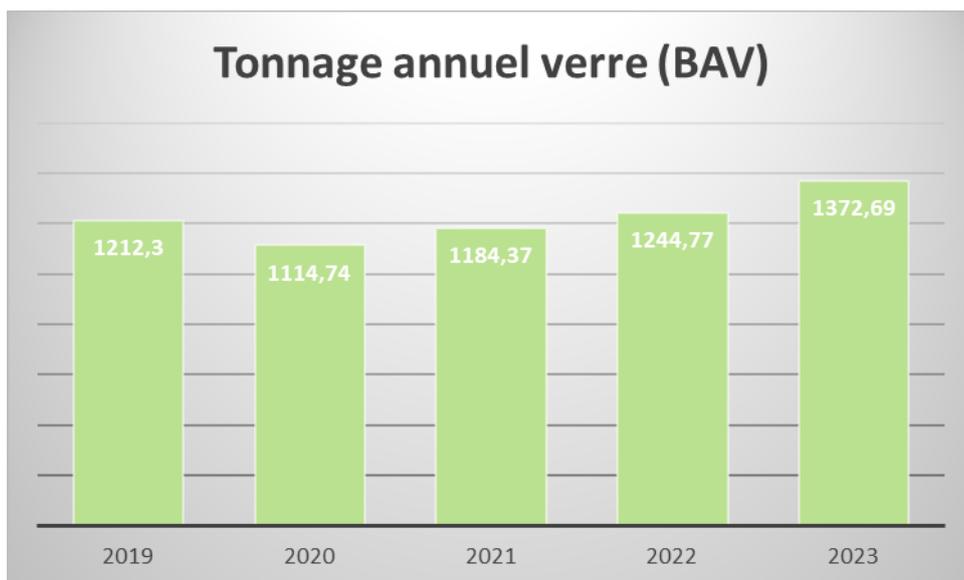


Figure 15 : Évolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2019 à 2023

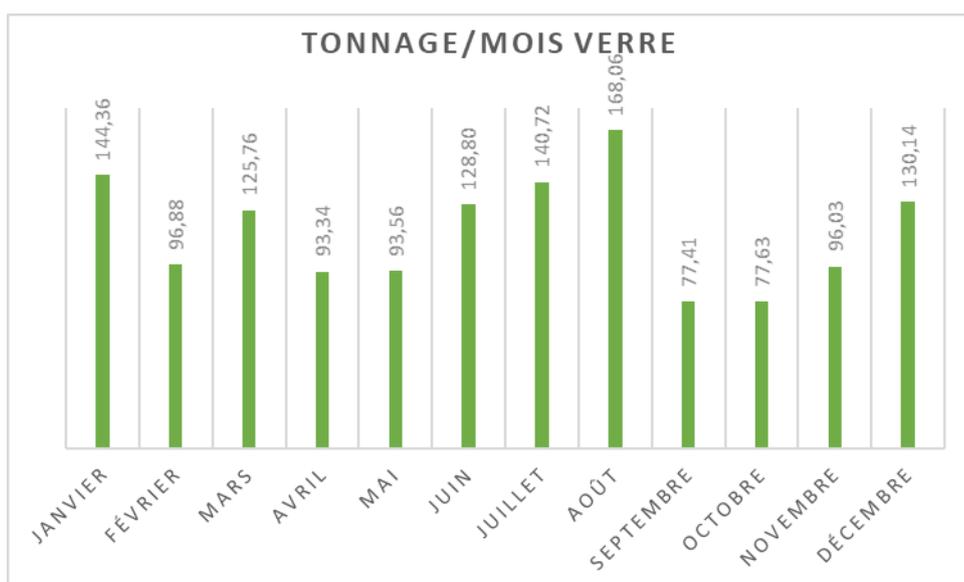


Figure 16 : Evolution des tonnages mensuels BAV au cours de l'année 2023

On constate une augmentation de 10,30% du tonnage capté en apport volontaire en 2023 par rapport à 2022. Ce résultat reste encore insuffisant compte tenu de l'opération de densification et de maillage du territoire menée en 2022 (70 nouvelles bornes implantées en 2022). Les faibles performances des bornes situées à proximité d'habitat vertical (environ 35% des logements sur la CACL), d'habitat populaire expliquent ces données. Le service prévoit d'accroître la communication sur le geste de tri afin d'améliorer les résultats. Une hausse des tonnages captés est visible en période de fêtes et pendant les grandes vacances scolaires.

3.4.2 Collecte des bacs à verre de professionnels



Bac à verre operculé

Le service environnement-déchets propose à certains commerçants générant beaucoup de déchets en verre de disposer de bacs individuels operculés de 360L pour la collecte du verre. A ce jour cette collecte est réalisée uniquement sur les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury en raison du nombre important de producteurs (restaurateurs, snacks, etc) et dans le but d'optimiser la tournée des camions.

Ce service est réalisé depuis le 1^{er} Juillet 2022 par la société TRANSPREV SERVICES qui collecte ces bacs les mercredis (Rémire-Montjoly et Matoury) et jeudis (Cayenne) à partir de 12h00. Le contenu des bennes est déposé au niveau du site d'Eiffage, Route de Degrad des Cannes, face à l'ISDND des Maringouins.

En 2023, environ 120T de verre ont ainsi été collectés, soit un tonnage en baisse par rapport à 2022 (environ 140T). Cette diminution s'explique par une utilisation moins soutenue de ce service par les professionnels ainsi que la fermeture depuis 2021 (post-covid) de nombreux établissements de restauration.

3.4.3 Collectes du verre en déchetterie

Ce point est développé au chapitre 2.6

3.5 LA COLLECTE DES HUILES DE VIDANGES, DES FILTRES SOUILLES ET DES BIDONS SOUILLES

Depuis 2020, seules les déchetteries disposent de bornes pour la récupération des huiles de vidange. Les autres points de collecte ont été supprimés car leur emplacement ne permettait pas une collecte efficace.

3.6 LES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES

Une déchetterie est un « espace aménagé, gardienné, clôturé où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels » (ADEME).

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) est équipée de deux déchetteries :

- La déchetterie de Rémire-Montjoly ;
- La déchetterie de Cayenne.

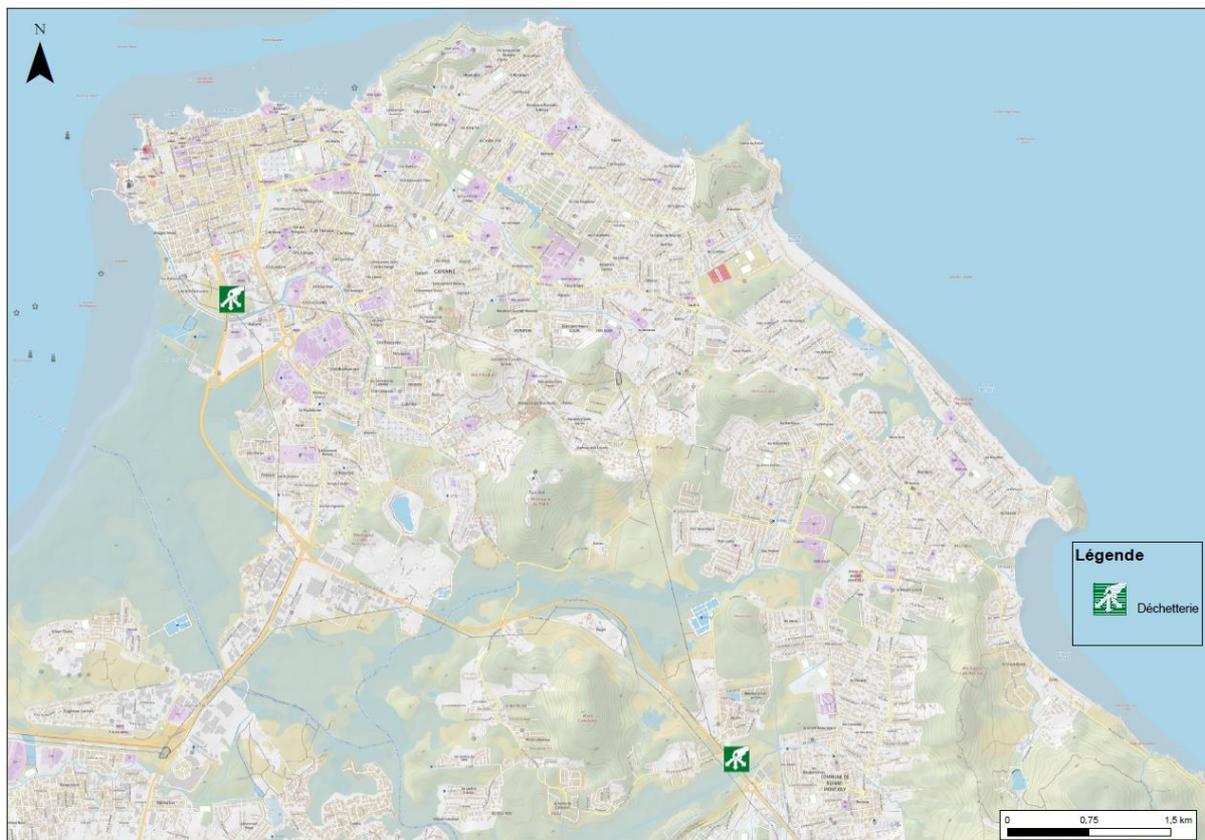


Figure 17 : Localisation des déchetteries intercommunales

3.6.1 La déchetterie de Rémire-Montjoly



Photo : Entrée de la déchetterie de Rémire-Montjoly

Caractéristiques

La déchetterie à Rémire-Montjoly, ouverte depuis 2002, est située sur la départementale 23 (route de Dégrad-des-Cannes), à proximité du rond-point Adélaïde Tablon.

Il s'agit d'une déchetterie à quai couvert, qui comprend :

- Huit bennes destinées à la collecte du bois, des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, des cartons, du verre et de la ferraille ;
- Une zone dédiée en haut de quai pour le dépôt des déchets spécifiques avec :
 - Un comptoir et divers contenants pour le dépôt des produits chimiques appelés déchets diffus spécifiques (DDS) ;
 - Un contenant pour le dépôt des petits appareils électriques et électroniques en mélange (PAM) et les écrans ;
 - Un contenant pour le dépôt des objets réparables/réemployables (articles de maison, textiles, livres...) ;
 - Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) ;
 - Une borne pour la collecte des huiles de friture ;
- Une zone dédiée en bas de quai :
 - Un conteneur DDS, non accessible au public dans lequel sont stockés les batteries et les DDS collectés sur le comptoir par les agents d'exploitation ;
 - Un conteneur non accessible au public dans lequel sont stockés les petits appareils électriques et électroniques (PAM/DEEE) et les écrans par les agents d'exploitation ;
 - Un conteneur non accessible au public dans lequel sont stockés les objets réparables/réemployables (textiles, livres...) par les agents d'exploitation ;
 - Un conteneur pour le dépôt des gros appareils électriques électroniques (GEM/DEEE) par le public.

Historique

En novembre 2008, des travaux d'aménagement de la déchetterie ont permis de :

- Disposer des 4 nouveaux conteneurs de stockage ;
- Sécuriser le site (garde-corps, signalétique...).

En 2010, une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) a été installée sur le site.

Depuis 2012, une borne pour la collecte des huiles de friture a également été mise en place et permet une meilleure gestion de ces déchets. Cette borne a été remplacée en 2020.

En juin 2012, une aire bétonnée a été aménagée pour l'accueil des bennes tampons (bennes supplémentaires disposées pendant les périodes d'affluence).

En 2018, afin de renforcer la sécurité du site, régulièrement visité par des chiffonniers, la clôture grillagée a été remplacée par un mur de 3 mètres de haut, surmonté de barbelés. Les serrures des containers ont également été renforcées.

Déchets n'étant plus acceptés

- Pneumatiques

Compte-tenu de l'obligation de reprise des pneumatiques usagés par les revendeurs, ces déchets ne sont plus acceptés à la déchetterie depuis 2014 (Article R543-142 du Code de l'Environnement).

- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Compte-tenu des risques de stockage des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement en déchetterie, cette collecte n'a pas été mise en place.

- Papiers

La benne papiers-cartons qui existait en déchetterie ne suivait pas la chaîne de tri classique au centre de tri. Afin d'alimenter la presse à balles, cette benne demandait un travail de tri au sol au préalable permettant de séparer le papier du carton. Suite aux difficultés de tri rencontrés par le centre de tri pour effectuer cette opération, la benne papiers-cartons de la déchetterie a été dédiée aux cartons uniquement au mois de septembre 2016 (en priorité cartons volumineux ne pouvant pas être déposés dans le bac jaune). Les papiers pouvant être déposés directement dans leurs bacs jaunes par les usagers.

Exploitation

La déchetterie de Rémyre-Montjoly est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} janvier 2022 au 31 octobre 2024. L'exploitant sur cette période est la société OPTIM'OM.

3.6.2 La déchetterie de Cayenne



Photo : Casiers couverts de la déchetterie de Cayenne

Caractéristiques

La déchetterie à Cayenne a ouvert ses portes le 1^{er} octobre 2020. Elle est située dans la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de Galmot sur la commune de Cayenne.

Il s'agit d'une déchetterie à plat, qui comprend :

- Une zone dédiée au dépôt des déchets spécifiques avec :
 - o Un conteneur pour le dépôt des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : petits appareils électriques et électroniques en mélange (PAM) et Gros électroménagers (GE) froids et hors froids ;
 - o Un conteneur pour le dépôt des objets réparables/réemployables (articles de maison, textiles, livres...) ;
 - o Un comptoir pour le dépôt dans divers contenants des produits chimiques appelés déchets diffus spécifiques (DDS) ;
 - o Un local DDS sécurisé, non accessible au public dans lequel sont stockés les batteries et DDS collectés sur le comptoir par les agents d'exploitation ;
 - o Une borne de récupération des huiles de vidange (accueillant également les bidons souillés) ;
 - o Une borne pour la collecte des huiles de friture ;
- 7 casiers couverts pour le dépôt au sol du bois, des déchets verts, des gravats, du mobilier, du tout-venant, des cartons et de la ferraille. Ces déchets sont par la suite mis en bennes par les agents d'exploitation après avoir vérifié le respect des consignes de tri ;
- Deux bornes à verre à grande ouverture pour un dépôt en grande quantité.

Exploitation

La déchetterie de Cayenne est exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2024. L'exploitant actuel est la société OPTIM'OM.

3.6.3 Les caractéristiques communes aux deux déchetteries

Horaires d'ouverture

Les déchetteries de Rémire-Montjoly et de Cayenne sont ouvertes 7 jours sur 7, du lundi au samedi de 8 heures à 18 heures et le dimanche de 8 heures à 14 heures.

Publics acceptés

Le public accepté (dans la limite de 5 m³) par jour, comprend :

- Les particuliers résidant sur la CACL à titre gratuit ;
- Les professionnels de la CACL contre paiement au mètre cube (tarifs définis dans les règlements intérieurs).

Déchets des professionnels (collectivités, sociétés et associations)

Sont acceptés les dépôts suivants : ferrailles, gravats, encombrants, cartons et bois.

Les batteries, déchets verts, DDS et DEEE des professionnels ne sont pas acceptés afin de limiter les débordements de bennes et conteneurs. Ils doivent diriger leurs déchets directement vers les centres de traitement ou se rapprocher des éco-organismes compétents.

Les quantités importantes de cartons (et autres recyclables) peuvent être apportées directement au centre de tri par les professionnels.

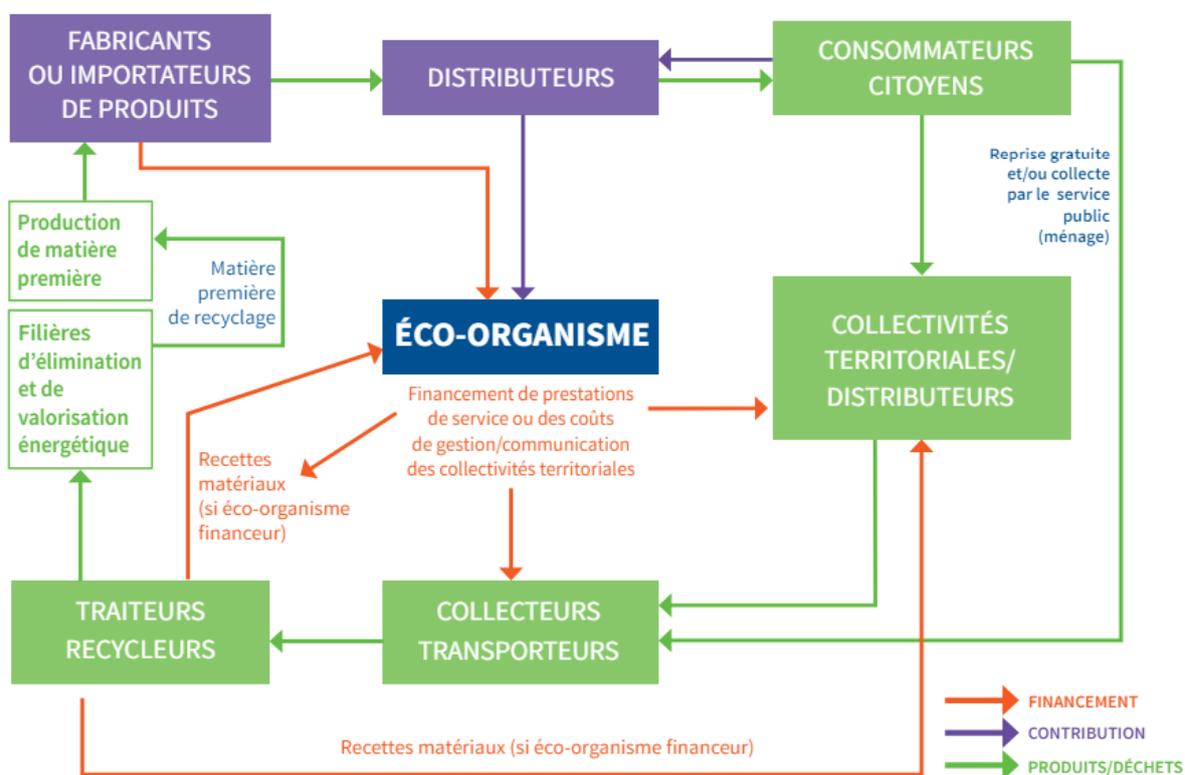
Eco-organismes

Certains déchets acceptés en déchetteries entrent dans une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Une filière REP est un dispositif d'organisation de la prévention et de la gestion de certains types de déchets.

Le principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) se définit comme suit : « *les personnes responsables de la mise sur le marché de certains produits, peuvent être rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de ces produits en fin de vie* » _ (Ministère de la Transition Ecologique et de la cohésion des territoires).

Les metteurs sur le marché français des produits (fabricants, importateurs ou distributeurs) peuvent organiser eux-mêmes la collecte de leurs produits en fin de vie ou se regrouper auprès d'un éco-organisme agréé par l'Etat français. Ce dernier soutient les collectivités territoriales en charge de la collecte et du traitement des déchets (cf. Figure 18).

Fonctionnement simplifié de la REP



© Les filières à responsabilité élargie du producteur, Rapport de l'ADEME, 2017

Figure 18 : Fonctionnement simplifié de la REP

Par conséquent, la CACL est en contrat avec les éco-organismes pour les filières REP suivantes :

Type de déchet	Eco-organisme	Période agrément
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	ECOSYSTEM	2022-2027
Lampes et néons	ECOSYSTEM	2022-2027
Piles	SCRELEC	2022-2025
Déchets Diffus Spécifiques	ECODDS	2022-2027
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	ECOMAISON	2021-2023
Huiles de vidange	CYCLEVIA	2022-2028

Tableau 31 : Période d'agrément des éco-organismes

Avec la promulgation de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) en février, de nouvelles filières REP ont été créées pour la gestion de nouvelles familles de déchets et seront bientôt effective sur le territoire de la CACL :

- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) : décoration de jardin, outils de jardinage et bricolage... ;
- Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJ th) : débroussailleuses, souffleurs... ;
- Articles de Sport et de Loisirs (ASL) : équipements... ;
- Jeux et jouets : jeux de société, jouets sans composants électriques et électroniques ;
- Produits et Matériaux de Construction du secteur du bâtiment (PMCB)...

Les déchets spécifiques non pris en charge par les éco-organismes à ce jour, font l'objet d'un marché de collecte auprès des 2 déchetteries. Il s'agit des :

- Cartouches d'encre,
- Batteries automobiles,
- Huiles alimentaires,
- Huiles de vidange et de leurs bidons souillés.

La société SGVD est actuellement titulaire de ces 4 lots dans le cadre d'un marché de prestations de service du 1^{er} août 2021 au 30 septembre 2024.

Réparation/réemploi

La CACL a signé des conventions avec plusieurs structures de réparation/réemploi pour la récupération gratuite en déchetterie (associations, auto-entrepreneurs...).

Ces conventions exigent que la structure soit formalisée, s'engage à récupérer régulièrement les objets qui lui sont autorisés, dispose d'un local pour la réalisation de son activité et ait une gestion optimisée des déchets produits par son activité.

Les structures en convention en 2023 sont les suivantes :

Organisme	Accès		Déchets accordés	Date de signature
	Cayenne	Rémire-Montjoly		
LA CAS'A BULLES	Oui	Oui	Livres scolaires, encyclopédies, littérature, livres de poche.	4/01/2021
RANJE TO BISIKLET	Oui	Oui	Vélos pour adultes et enfants et pièces détachées de vélos.	2018

Organisme	Accès		Déchets accordés	Date de signature
	Cayenne	Rémire-Montjoly		
SAMU SOCIAL	Oui	Oui	- Petits appareils électroménager ; - Textile, linge, chaussures (TLC) ; - Vaisselle et accessoires de maison.	27/06/2023
ASSOCIATION SYMBIOZ	Oui	Non	Objets divers pour réparation/réemploi : encombrants, ferraille, bois.	8/04/2022
	Oui	Oui	- Vaisselle et accessoires de maison ; - Petits appareils électroménagers et gros appareils électroménagers <u>en état de fonctionnement</u> ; - Mobilier (chaises, tables, étagères...) ; - Articles de bricolage et jardinage (outils, pots, carreaux complets, décorations...) ; - Autres articles de ressourcerie (livres, jouets, articles de sport...).	

Tableau 32 : Association en convention avec la CACL pour la récupération en déchetterie

Fréquentation

Lors de la construction de la déchetterie de Cayenne il a été mis en place un système de contrôle d'accès des véhicules avec un lecteur de plaques d'immatriculation. De ce fait, un suivi de la fréquentation est réalisé.

En 2023, 14 252 entrées ont été comptabilisées, soit une légère hausse de 38% par rapport à 2022. 96% des entrées concernaient des particuliers (contre 92% des entrées en 2022) et 4% des professionnels.

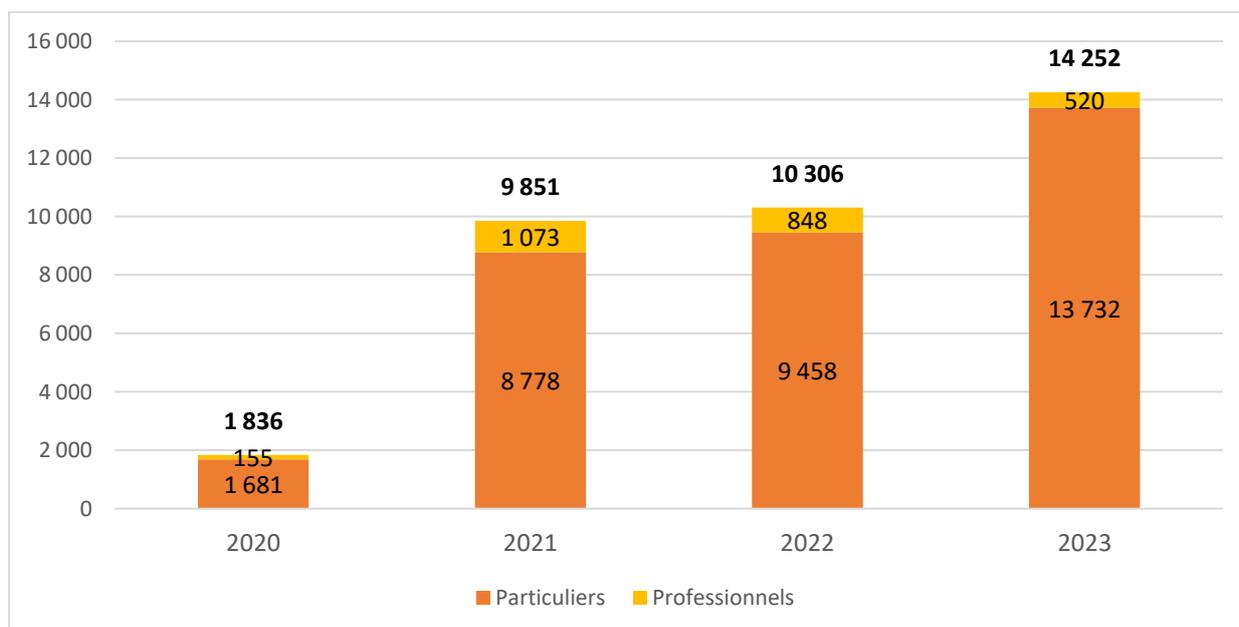


Figure 19 : Evolution de la fréquentation annuelle de la déchetterie de Cayenne

Ce suivi de la fréquentation est non informatisé à la déchetterie de Rémire-Montjoly. Il a été mis en place lors du renouvellement du marché, soit en 2022. 28 877 entrées ont été comptabilisées en 2023, soit une baisse de 24% par rapport à 2022. 97% des admissions sont des particuliers et 3% des professionnels.

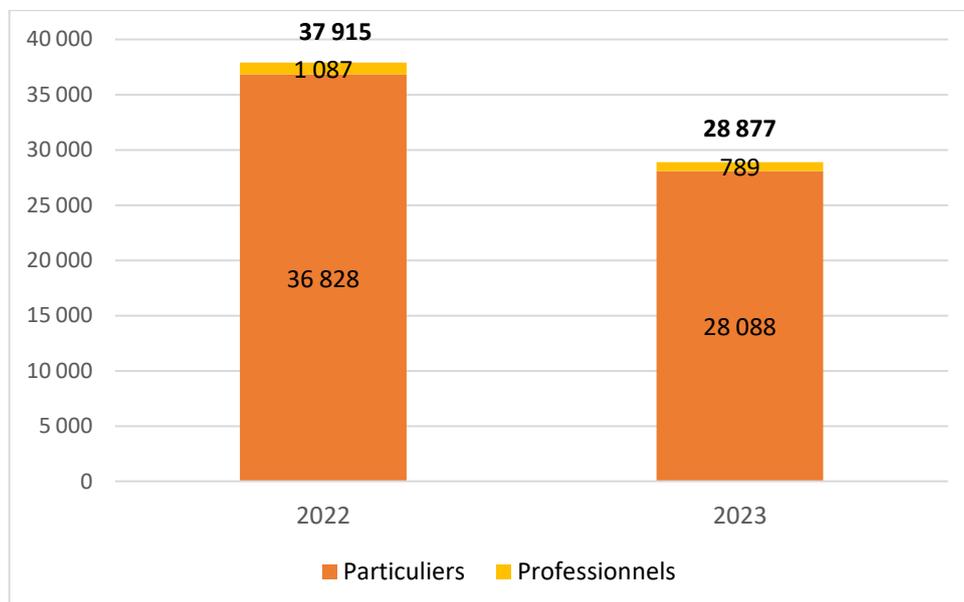


Figure 20 : Fréquentation annuelle de la déchetterie de Rémire-Montjoly

Au total, 43 129 entrées ont été comptabilisées au sein des déchetteries de la CACL, soit une diminution de 11% par rapport à l'année précédente (48 221 en 2022). Cela représente 97% de particuliers (46 286) et 3% de professionnels (1 935).

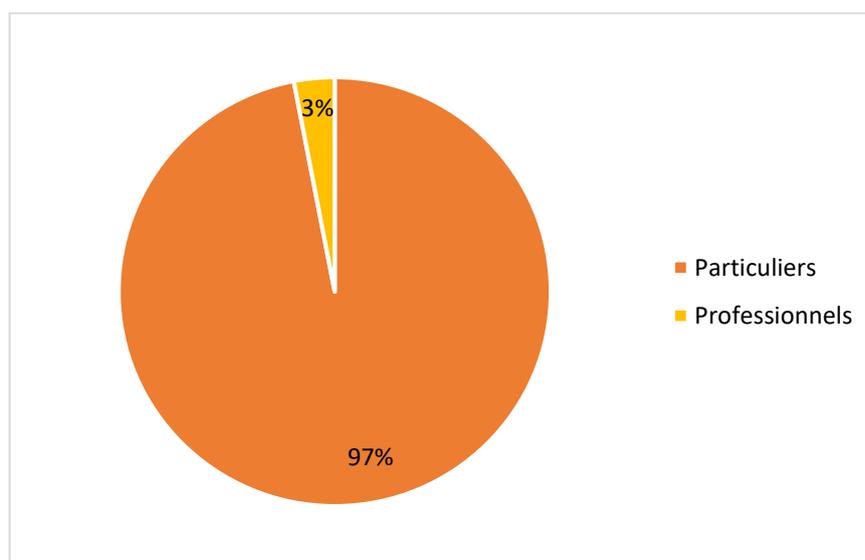


Figure 21 : Répartition de la fréquentation par type d'utilisateurs en 2023

En 2023, le mois de novembre a enregistré le plus d'entrées avec :

- 3 723 entrées à la déchetterie de Rémire-Montjoly ;
- 1 398 entrées à la déchetterie de Cayenne mais la plus forte fréquentation a été observée en juillet.

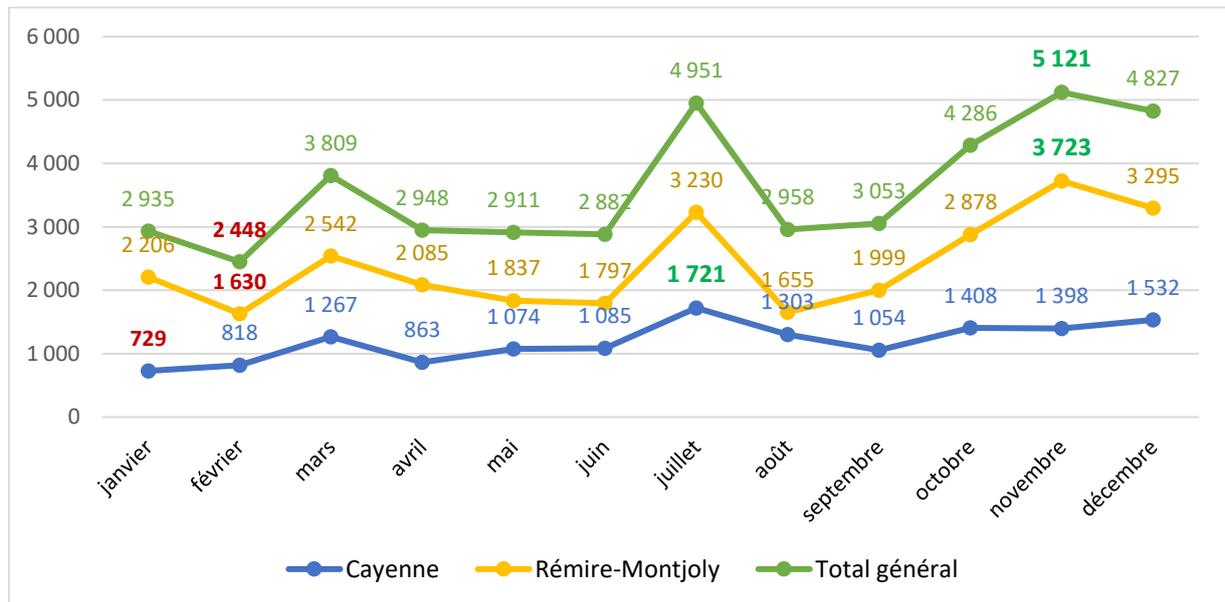


Figure 22 : Evolution mensuelle de la fréquentation en 2023 par déchetterie

A noter, des usagers accèdent aux déchetteries via d'autres modes de transport : à pied, à vélo ou en transport en commun (bus).

3.6.4 La sensibilisation

Des visites des déchetteries sont organisées à destination du public (scolaires, universités...) ou sur demande.

En 2023, il y a eu 1 visite d'un groupe de 15 personnes à la déchetterie de Rémire-Montjoly (54 visiteurs en 2022). Quant à la déchetterie de Cayenne 4 visites ont été réalisées (+50% : 2 visites en 2022) avec 83 visiteurs (23 visiteurs en 2022). Ces données concernent le premier semestre 2023 car le marché avec la SEPANGUY s'est achevé en juin 2023. Les visites réalisées par la suite ont été réalisées en interne mais aucune donnée n'est disponible.

3.6.5 Analyse des tonnages collectés

En 2023, 8 153 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchetteries (hors déchets destinés à la réparation ou au réemploi provenant des ressourceries), soit une diminution de 24% par rapport à 2022 (10 670 tonnes).

Le Tableau 33 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2023 dans les déchetteries

suivant présente les tonnages collectés par types de déchets et les filières de traitement pour chaque déchetterie.

	Déchetterie Rémire-Montjoly		Déchetterie Cayenne		Total 2023	Filière de traitement
	Tonnages 2023	Evolution 2022	Tonnages 2023	Evolution 2022		
Encombrants	196	-85%	-	-	196	Enfouissement à l'ISDND des Maringouins
Tout-venant	992	-	582	-	1 574	
Déchets d'Eléments d'Ameublement	215	-	75	-	290	
Gravats	558	-0,2%	515	51%	1 072	
Bois	782	-3%	313	6%	1 095	
Cartons	101	6%	67	-3%	168	Centre de tri Ekotri : tri et export pour recyclage
Ferraille	712	3%	201	37%	913	Traitement en centre agréé et export pour recyclage
Déchets verts	493	-28%	186	-1%	679	Valorisation à la plateforme compostage
Verre	187	11%	63	34%	250	Valorisation locale en sous-couche routière
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)*	1 057	-69%	545	-52%	1 583	Traitement et export pour valorisation ou élimination
DEEE	242	28%	73	74%	315	Export pour recyclage
TOTAL 2023	5 534	-30%	2 619	-6%	8 153	

Tableau 33 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2023 dans les déchetteries

**Cette catégorie comprend les déchets ménagers nécessitant un traitement spécifique compte-tenu de leur nocivité pour l'environnement et la santé humaine. Elle comprend notamment les déchets suivants : acides, aérosols, batteries, bidons souillés, cartouches d'encre, huiles usagées, huiles de vidange, piles...*

Les déchetteries sont composées d'un espace recyclerie où les associations et entreprises en convention avec la CACL sont autorisées à récupérer ces déchets dans un objectif de revalorisation. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** détaille les récupérations réalisées par associations et entreprises.

BILAN 2023	Déchetterie Rémire-Montjoly		Déchetterie Cayenne		Total déchetteries	
	Quantité	Tonnage estimatif	Quantité	Tonnage estimatif	Quantité	Tonnage estimatif (kg)
RANJE TO BISIKLET	82	706,5	21	227,5	103	934
<i>Vélos récupérés</i>	65	650,5	19	226	84	876,5
<i>Pièces détachées et accessoires</i>	17	56	2	1,5	19	57,5
CAS'A BULLES (Livres)	148	54	110	36	258	90
SYMBIOZ	17	249,8	142	519,8	159	769,6
<i>Articles de Bricolage et Jardin (ABI)</i>	3	101,3	2	2	5	103,3
<i>Articles de Sport et Loisirs (ASL)</i>			3	1	3	1
<i>Cuisine</i>			24	6,95	24	6,95
<i>Décoration</i>			1	0,65	1	0,65
<i>Eléments d'ameublement</i>	9	140	106	492	115	632
<i>Equipements Electriques et Electroniques</i>	5	8,5	5	8,3	10	16,8
<i>Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)</i>			1	8,9	1	8,9
SAMU SOCIAL	0	0	11	17,6	11	17,6
<i>Textiles</i>			9	13,6	9	13,6
<i>Vaisselle</i>			2	4	2	4
TOTAL	247	1 010	284	801	531	1 811

Tableau 34 : Synthèse des déchets récupérés dans les déchetteries

En 2023, 416 déchets ont été revalorisés soit environ 829 kg de déchets. Cela représente 78% du volume de déchet récupéré en 2023 par les acteurs en convention (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

BILAN 2023	Total valorisation		Taux de valorisation
	Unités valorisées	Tonnage estimatif (kg)	
RANJE TO BISIKLET	NC	NC	-
<i>Vélos récupérés</i>			
<i>Pièces détachées et accessoires</i>			
CAS'A BULLES (Livres)	250	53	97%
SYMBIOZ	159	769,6	100%
<i>Articles de Bricolage et Jardin (ABJ)</i>	5	103,3	
<i>Articles de Sport et Loisirs (ASL)</i>	3	1	
<i>Cuisine</i>	24	6,95	
<i>Décoration</i>	1	0,65	
<i>Eléments d'ameublement</i>	115	632	
<i>Equipements Electriques et Electroniques</i>	10	16,8	
<i>Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC)</i>	1	8,9	
SAMU SOCIAL	6,75	6	61%
<i>Textiles</i>	6,75	6	
<i>Vaisselle</i>		0	
TOTAL	416	829	78%

Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés provenant des recycleries

La figure suivante montre l'évolution des tonnages au sein des deux déchetteries. Nous observons une baisse de 30% des déchets apportés à la déchetterie de Rémire-Montjoly et une baisse de 6% des déchets apportés à la déchetterie de Cayenne. Cela pourrait s'expliquer par la diminution de la fréquentation sur les sites.

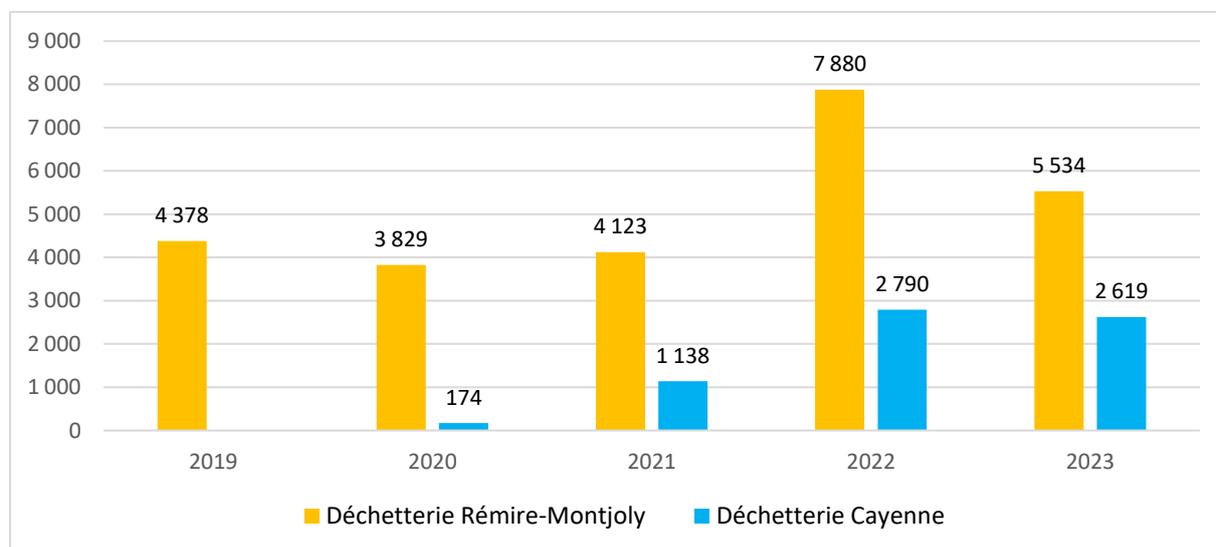


Figure 23 : Comparaison de l'évolution des tonnages entrants au sein des deux déchetteries

En 2023, 6 237 tonnes de déchets ont été collectées dans les deux déchetteries (hors DDS, DEEE et déchets provenant des ressourceries). Cela représente une hausse de 56% par rapport aux tonnages collectés en 2019.

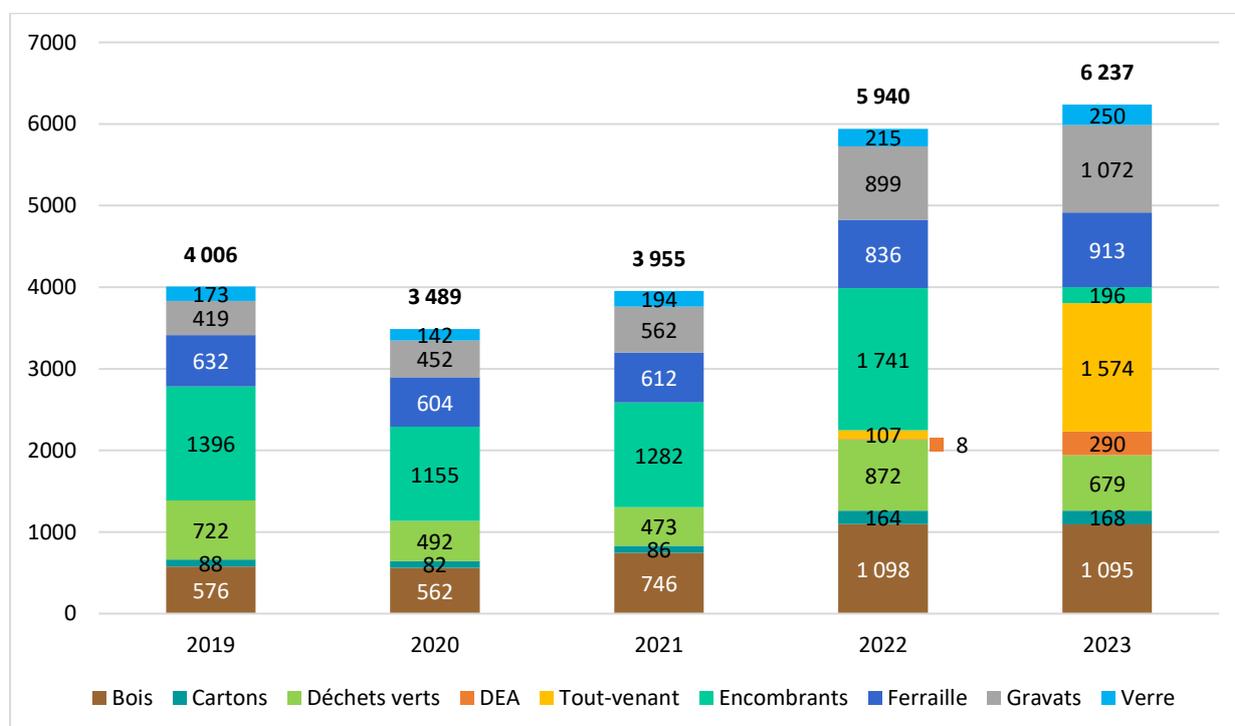


Figure 24 : Evolution annuelle des tonnages entrants des deux déchetteries selon l'origine

En analysant mensuellement les tonnages, nous constatons un pic des tonnages entrants au mois de décembre avec 605 tonnes. Les tonnages les plus faibles ont été observés en avril 2023 avec 425 tonnes.

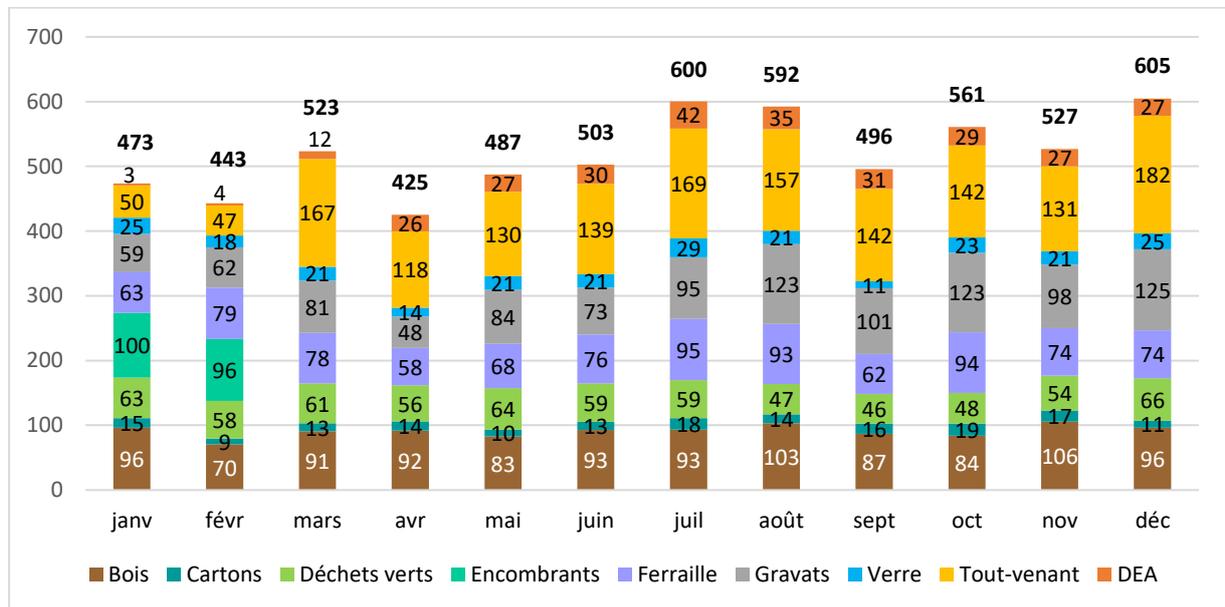


Figure 25 : Evolution mensuelle des tonnages entrants des déchetteries en 2023

A la déchetterie de Cayenne, le tonnage sortant le plus élevé a été observé en décembre avec 214 tonnes composées majoritairement de gravats.

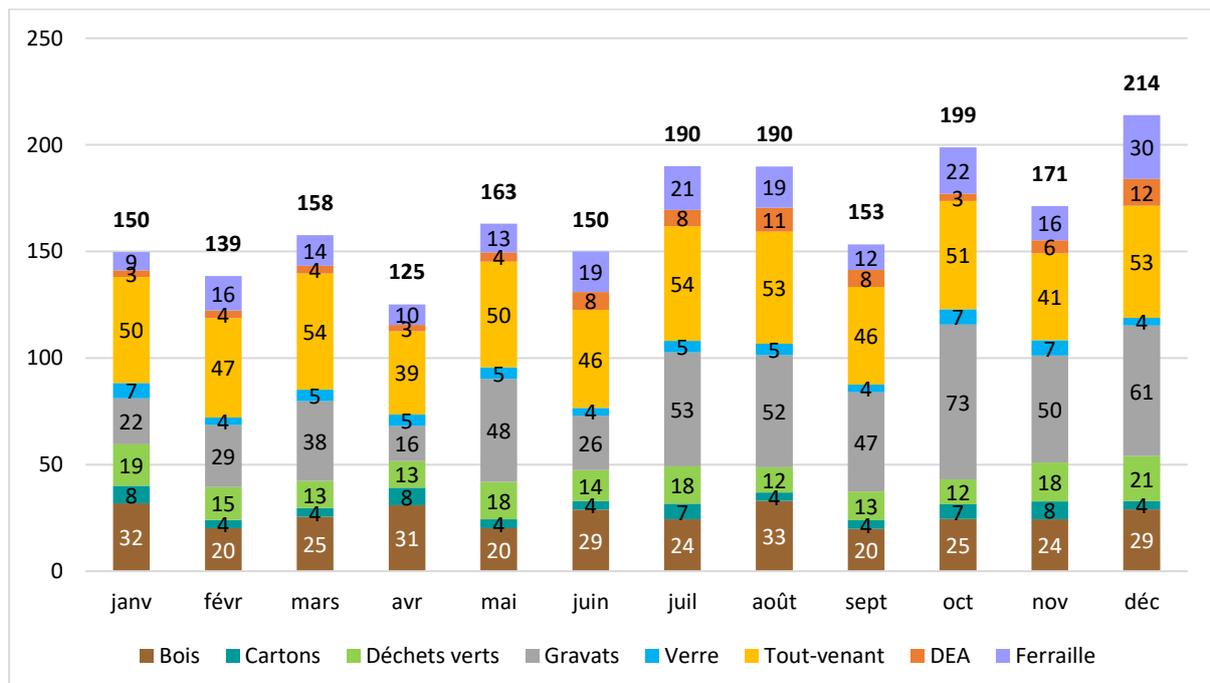


Figure 26 : Evolution mensuelle des tonnages entrants de la déchetterie de Cayenne en 2023

A la déchetterie de Rémire-Montjoly, le tonnage sortant le plus élevé a été observé en juillet avec 410 tonnes composées majoritairement de tout-venant.

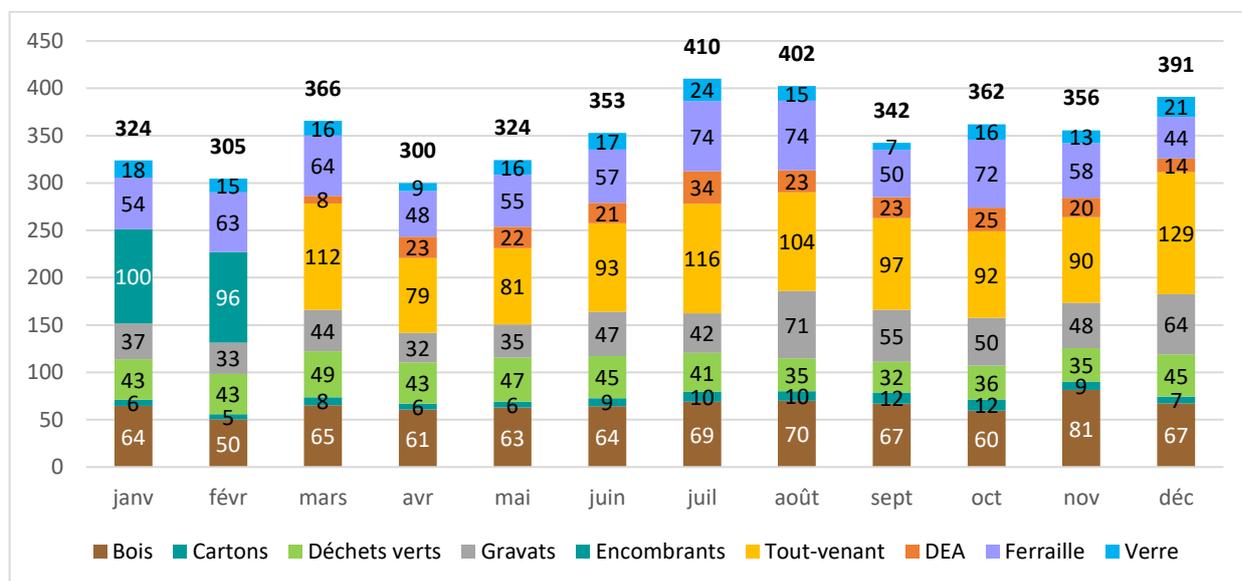


Figure 27 : Evolution mensuelle des tonnages sortants de la déchetterie de Rémire-Montjoly en 2023

Estimation tonnages particuliers/professionnels

D'après la part de particuliers ayant fréquenté la déchetterie de Cayenne (96% en 2023), ces derniers auraient apporté 2 509 t. de déchets. Cela représente une baisse de 3 % par rapport à 2022 : 2 578 t. déposés (92% des entrées).

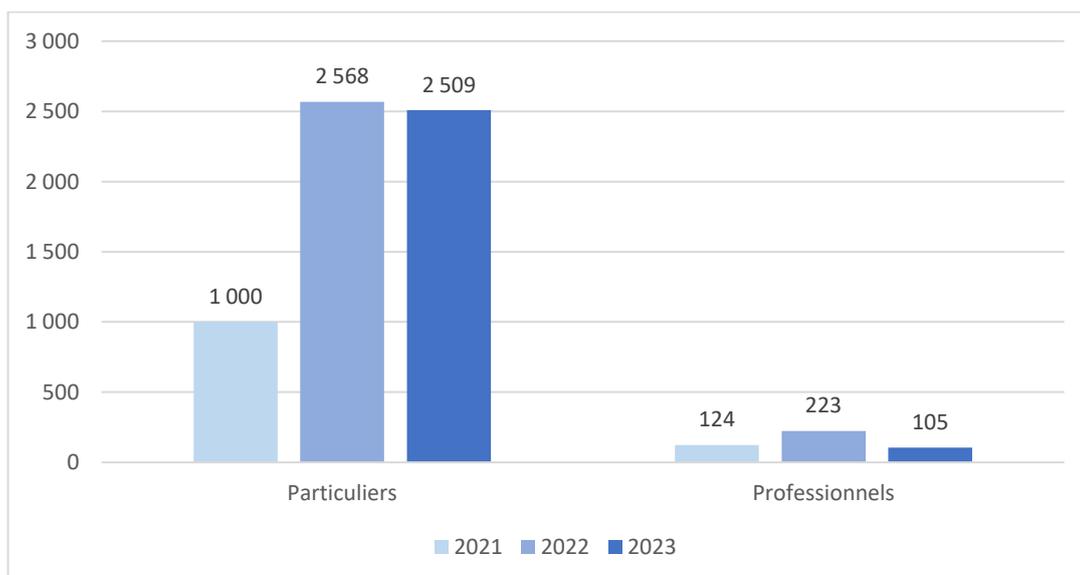


Figure 28 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Cayenne

A la déchetterie de Rémire-Montjoly, les particuliers représentant 97% des entrées, auraient déposés 5 225 tonnes de déchets en 2023.

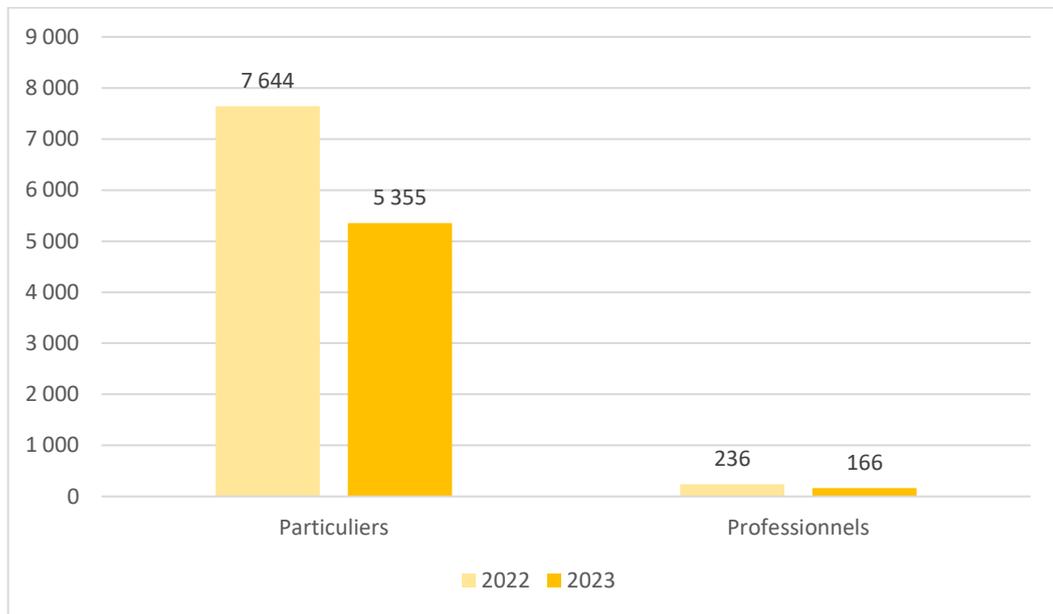


Figure 29 : Evolution des tonnages selon le type d'usagers à la déchetterie de Rémire-Montjoly

Valorisation des déchets entrants

D'après les filières d'évacuation des déchets collectés en déchetterie, en 2023 :

- 50% des déchets de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont été valorisés (2 778 tonnes), soit une baisse de 47% par rapport à 2022 (5 196 tonnes) ;
- 43% des déchets de la déchetterie de Cayenne ont été valorisés (1 129 tonnes), soit une baisse de 31% par rapport à 2022 (1 628 tonnes).

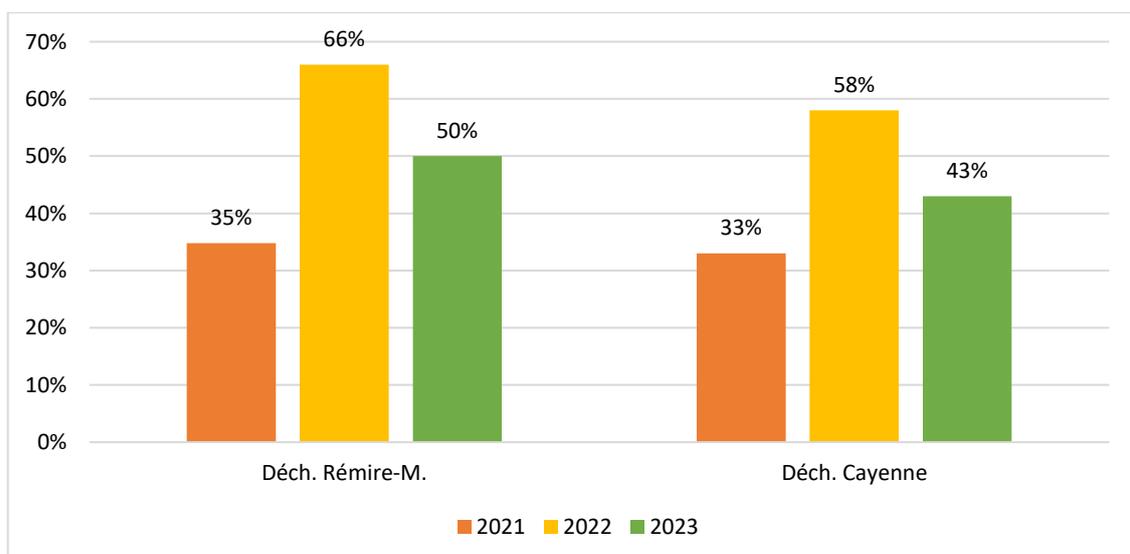


Figure 30 : Evolution du taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie

3.6.6 Travaux réalisés en 2023

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents et de stockage des déchets les travaux réalisés concernaient la modification de la rampe d'accès au local DDS sécurisé à la déchetterie de Cayenne.

3.6.7 Bilan

Points forts

- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Limitation des quantités acceptées et des tailles de véhicule ;
- Augmentation des dépôts de déchets ;
- Amélioration de la qualité du tri ;
- Taux de valorisation correcte ;
- Absence des actes de vandalisme et de vol grâce à la sécurité désormais présente.

Points à améliorer

- Réseau de déchetteries insuffisant au regard de la population à desservir (nombre moyen d'hab. /déchetterie : 15 000 hab.). Projet de création d'un réseau de déchetteries sur le territoire de la CACL ;
- Aménagement et mise en conformité du site de Rémire-Montjoly : panneaux et affichages complémentaires pour le tri, renforcement de la sécurité ;
- Valorisation des gravats ;
- Communication plus accrue sur le règlement et le fonctionnement de la déchetterie ;
- Valorisation des textiles, chaussures et jouets.

3.6.8 Perspectives

La CACL a lancé un Schéma Directeur de gestion des déchets en 2016, qui a été révisé en février 2017.

Ce schéma directeur a débouché sur la création d'un réseau de déchetteries en complément de la déchetterie Rémire-Montjoly créée en 2002.

En octobre 2020, la déchetterie de Cayenne a été mise en service. Ce réseau sera complété par les déchetteries de Macouria, de Matoury et de Montsinéry-Tonnégrande.

➤ Déchetterie de Macouria

La CACL prévoit de construire la 3^e déchetterie sur la commune de Macouria entre le carrefour de la Carapa et le Giratoire de Soula, sur la parcelle communale AN1.

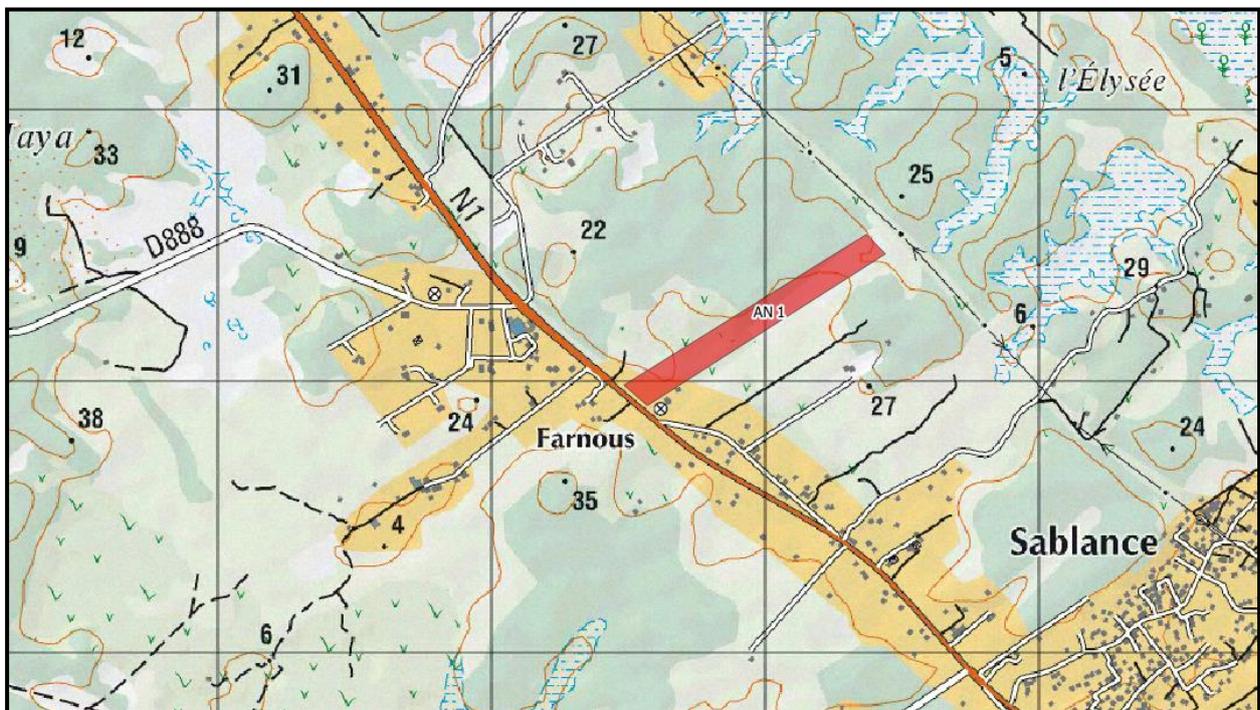


Figure 31 : localisation déchetterie de Macouria

La maîtrise d'œuvre ainsi que les études géotechniques, ont été lancés en 2020.

La phase avant-projet a été validée par la commission environnement-déchets le 10 décembre 2021 et un avis favorable a été émis pour la construction d'une déchetterie de type « à plat ». Le projet occupera une superficie approximative d'environ 7 000 m².

Par délibération n° 184/2021/CACL du 17 décembre 2021, le conseil communautaire a validé la construction d'une déchetterie de type « à plat » et le plan de financement pour des travaux d'un montant estimé à 2 080 000 €. La maîtrise d'œuvre est donc poursuivie en phase projet.



Figure 32 : Projet de plan de masse déchetterie à plat de Macouria

Ce projet a été retardé par des problématiques d'accès ne permettant pas le démarrage des travaux en 2021. En effet, la DGTM prévoit un agrandissement de la RN1 dans les prochaines années avec l'aménagement d'une 2 fois 2 voies et n'autorise pas la création d'un accès direct de la déchetterie à la RN1.

Afin de convenir du scénario permettant d'accéder à cette future installation à partir de la RN1, un dossier d'opportunité a été déposé le 27 septembre 2022 par la CACL auprès du service infrastructures et transports de la DGTM et a été instruit par le Ministère des transports. Le DGTM a émis un accord par courrier du 14 octobre 2022.

Cet accord permet aux services de la mairie de Macouria, d'engager la construction d'une intersection en T réglé par un STOP au niveau de la rue de l'Elysée, sa sécurisation et la création d'une contre-allée parallèle à la RN1 jusqu'à la parcelle AN1.

La CACL est dépendante de ces travaux de voirie, permettant d'accéder à la parcelle et de lancer les travaux de construction de la déchetterie. Les subventions n'ont pas été accordées à la Mairie de Macouria pour la réalisation des travaux. La demande de subvention sera renouvelée en 2024, ce qui retarde cette opération.

➤ Déchetteries de Matoury et déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande

La CACL est en recherche de fonciers sur ces deux communes afin d'amorcer ces projets.

Le remplacement du chef de projet traitement n'est toujours pas réalisé, ce qui ne permet pas la poursuite des opérations. Une reprogrammation est envisagée pour 2024.

4 LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les déchets, une fois collectés, sont traités dans différents exutoires présents sur le territoire de la CACL pour préparation à l'exportation pour valorisation hors du territoire ou valorisation directe.

Les installations de traitement des déchets appartenant à la CACL sont :

- L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) Maringouins à Cayenne ;
- La plateforme de compostage à Matoury ;
- Le centre de tri Ekotri à Rémire-Montjoly.

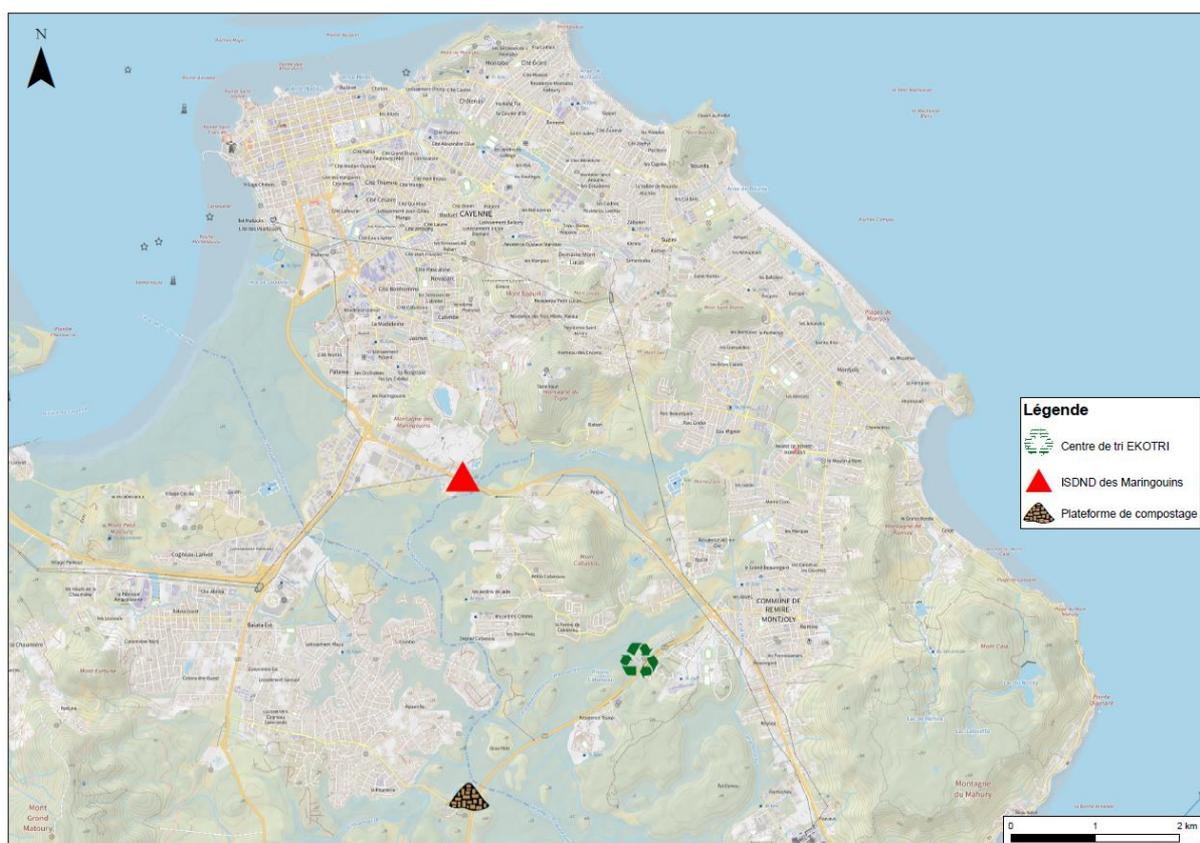


Figure 33 : Localisation des installations de traitement de la CACL

4.1 L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux des Maringouins des Maringouins à Cayenne



Photo : Dôme de l'ISDND des Maringouins

4.1.1 Historique

Des subventions d'investissement ont été accordées à l'exploitant afin de maîtriser les charges d'exploitation tout en permettant la réalisation des travaux d'extension avec la création d'un nouveau casier en 2011. Parmi les travaux prévisionnels, on compte également le déplacement d'un bassin de collecte des eaux pluviales. Lors de la mise en service de ce nouveau casier, la réhabilitation de la zone exploitée en 2013 a ainsi pu débuter. Le traitement des lixiviats issus de ce nouveau casier s'effectue selon un système d'osmose inverse.

Dans l'attente de la décision relative à la future ISDND, un deuxième casier a été réalisé permettant l'exploitation des déchets produits sur la période 2014-2015.

Le projet d'ISDND du Galion qui devait permettre le traitement des déchets produits à compter de l'année 2016 ayant été annulé par décision préfectorale, il était donc nécessaire de réaliser une extension du site actuel pour permettre la continuité du service public de mise en décharge jusqu'à la réalisation d'une nouvelle ISDND.

Celle-ci a été réalisée en 2 phases d'extension successives :

- La construction de 2 casiers a été réalisée en 2016 pour le stockage des déchets jusqu'en 2017.
- La construction ultérieure de 2 casiers supplémentaires permettra le stockage des années 2018 à 2020.

La réception du casier construit en 2016 a été faite tardivement, de plus la durée de vie de ce casier ayant été plus longue que prévue, la construction du 2e casier a débuté en 2019 pour une mise en service au cours du 2e semestre 2019 à mars 2021.

L'optimisation de la gestion de l'exploitation et du compactage des déchets enfouis a permis de prolonger la durée de vie de l'ISDND des Maringouins dans le cadre des derniers travaux d'extension avec la création des casiers 3A et 3B. Initialement prévu jusqu'en mars 2021, ces casiers ont finalement une durée de vie

estimée jusqu'en mars 2022. Ainsi, l'arrêté n°R03-2019-01-15-003 du 15 janvier 2019 d'autorisation d'exploitation du site prévoit la prolongation de l'exploitation du site jusqu'au 31 mars 2022.

Compte tenu de l'absence d'alternative jusqu'à l'ouverture d'une nouvelle ISDND sur le territoire de d'Agglo prévue en 2025, un avenant concessif à la DSP a été appliqué au mois de novembre 2021. Il permet une prolongation du casier 3B jusqu'en 2023/2024 et une nouvelle extension avec la création d'un dernier casier 3C en 2024/2025, afin d'assurer la continuité du service public. Ces investissements complémentaires engendrent l'augmentation du coût à la tonne entrante qui évolue de 65,57 € à 78,65 € la tonne au 1^{er} novembre 2021.

En janvier 2023, un 7^e avenant a été réalisé portant sur la réalisation du suivi post-exploitation qui doit durer 30 ans minimum. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, une redevance post-exploitation est inclus dans le coût de traitement des déchets acceptés à l'ISDND. Cette redevance a pour objectif de couvrir les frais de gestion à venir à l'arrêt de l'activité sur site, soit sur la période 2025-2030.

4.1.2 Exploitation

L'ISDND des Maringouins est actuellement exploitée dans le cadre d'une délégation de service public, du 1^{er} mars 2012 au 31 décembre 2024. L'exploitant est GOV'ENVIRONNEMENT.

4.1.3 Sensibilisation

En 2023, aucune visite du site n'a été réalisé tandis qu'une visite avait été réalisée en 2021 pour sensibiliser 5 visiteurs.

4.1.4 Analyse des tonnages collectés

Aujourd'hui, l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins est l'unique installation autorisé du territoire de la CA CL. Le site a été en premier lieu autorisé par l'arrêté préfectoral du 16 novembre 1999.

L'ISDND des Maringouins a reçu au total en 2023 : 100 113 tonnes de déchets (Ordures Ménagères (OM), encombrants et Déchets Industriels Banals (DIB) compris) soit une légère hausse de 1,2 % par rapport à 2022 (98 908 tonnes entrantes).

- Dépôts issus des collectes organisés par la CA CL

56 474 tonnes de déchets ont été reçues en 2023 (-2% : 57 385 en 2022), composés de :

- 38 781 tonnes d'OM collectés en porte-à-porte (-2% : 39 641 t. en 2022) ;
- 15 923 tonnes d'encombrants collectés en porte-à-porte (+0,17% : 15 897 t. en 2022). A noter, en raison de la mauvaise utilisation de badges par un collecteur, le tonnage des encombrants a été estimé pour un lot ;
- 1 770 tonnes d'encombrants provenant des dépôts en déchetteries par apport volontaire (-4,21 % : 1 848 t. en 2022).

➤ Dépôts issus des autres collectivités

- 12 225 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCDS (-3 % : 12 548 t. en 2022) ;
- 1 246 tonnes de déchets provenant des collectes OM et encombrants de la CCEG (-2 % : 1 276 t. en 2022) ;
- 581 tonnes d'encombrant déposés par les services techniques (ST) des communes de la CACL (-41% : 701 t. en 2022) ;
- 20 tonnes d'encombrants déposés par la Collectivité Territoriale de Guyane (-41% : 34 t. en 2022).

➤ Dépôts issus des entreprises : les Déchets Industriels Banals (DIB)

- 29 567 tonnes de DIB (+10 % : 26 693 t. en 2022).

Nous remarquons que plus de la moitié des apports à l'ISDND des Maringouins proviennent de la CACL (56%). Les deuxièmes apports importants viennent des DIB, les dépôts réalisés par les entreprises, avec 30% des tonnages entrants.

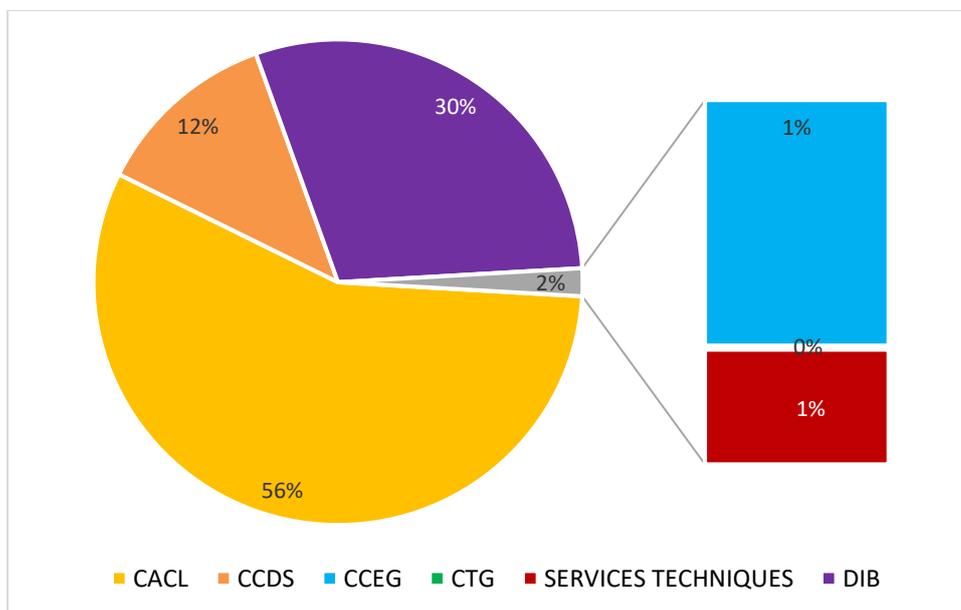


Figure 34 : Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2023

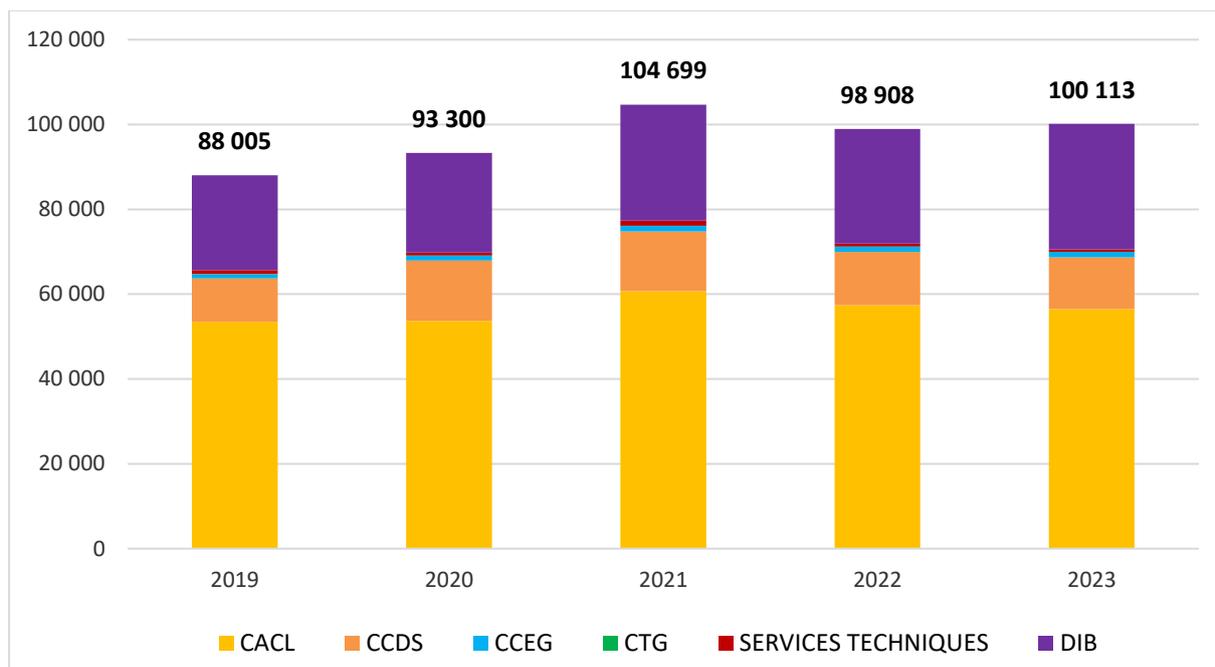


Figure 35 : Evolution des déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine

Evolution des déchets collectés en porte-à-porte

Ci-dessous l'évolution des tonnages enfouis provenant des collectes de la CACL. En 5 ans, nous observons une hausse de 8% du tonnage des ordures ménagères collectées en porte-à-porte. Ainsi qu'une augmentation de 13% des encombrants collectés en porte-à-porte.

en tonnes	Ordures Ménagères (pap)	soit en kg/hab	Encombrants (pap)	soit en kg/hab
2019	36 021	243	14 137	96
2020	36 208	245	14 601	99
2021	39 810	269	16 796	114
2022	39 641	268	15 897	107
2023	38 781	255	15 923	105

Tableau 36 : Evolution des apports de déchets de la CACL par habitants de 2013 à 2023

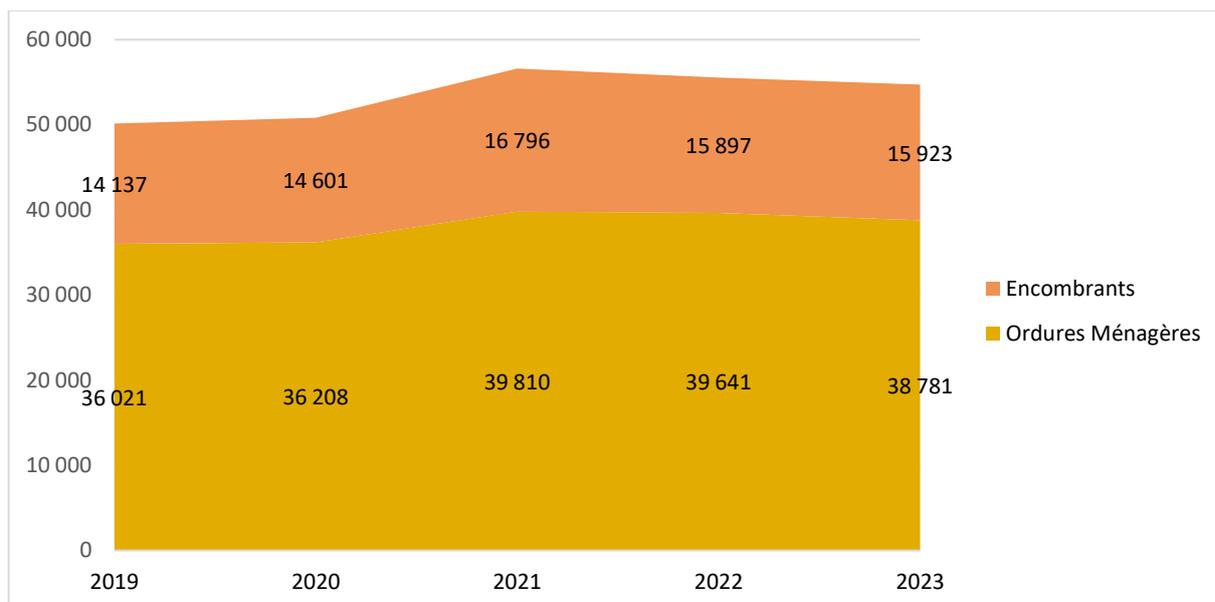


Figure 36 : Evolution des apports de déchets du service public de la CAACL de 2019 à 2023

L'étude appelée « MODECOM » (MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) prévue par l'ADEME a été réalisée de septembre à décembre 2023. Elle permet de caractériser la composition des bennes entrantes sur cette installation et de connaître la composition des déchets des ménages et acteurs économique du territoire. Les résultats seront communiqués en 2024. A noter, que la dernière étude a été réalisée en 2014.

➤ Représentativité par commune

La décomposition des collectes par commune coïncide avec la population de chaque commune.

	Population 2023
Cayenne	65 956
Macouria	19 087
Matoury	34 474
Montsinéry-Tonnégrande	3 141
Rémire-Montjoly	25 793
Roura	3 436
Total	151 887

Tableau 37 : Population municipale par commune au 1^{er} janvier 2023

Source : Insee, Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023

Pour les ordures ménagères, nous observons une hausse du tonnage collecté de 8% entre 2019 et 2023 (cf.figure suivantes).

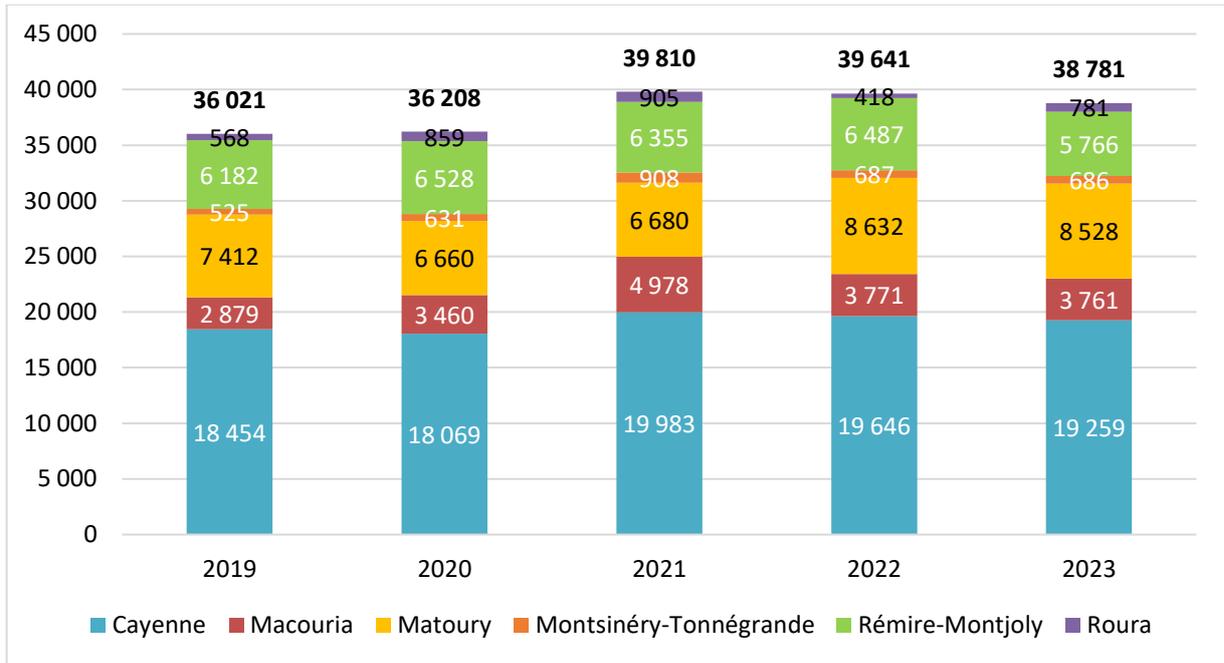


Figure 37 : Evolution annuelle des OM collectées en pap par commune de 2019 à 2023

Quant à l'évolution du tonnage des encombrants, nous observons une augmentation de 18% des déchets collectés entre 2019 et 2023.

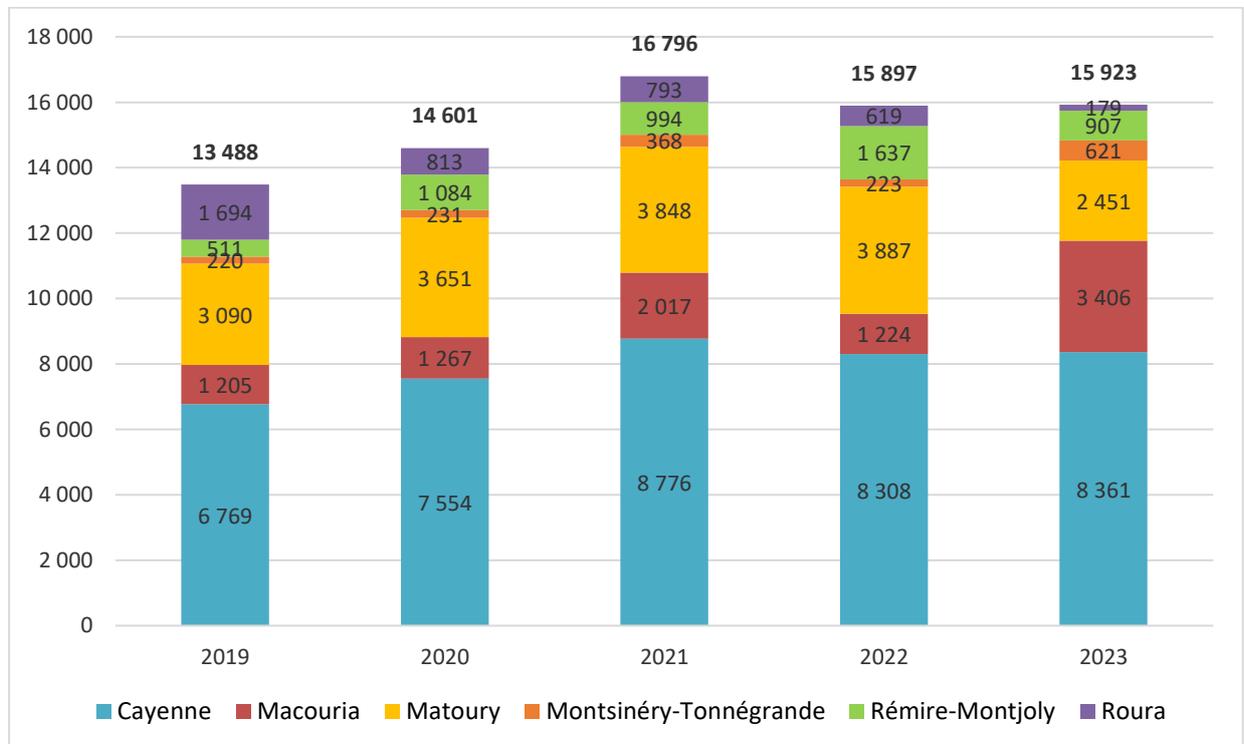


Figure 38 : Evolution annuelle des encombrants collectés en pap par commune de 2019 à 2023

La collecte séparative des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Bien que les dépôts en déchetterie soient priorisés, la collecte séparative des DEEE a été mise en place en juillet 2012, avec une zone de dépotage sur le site de l'ISDND des Maringouins afin d'en permettre une valorisation et d'éviter leur enfouissement. La collecte a été interrompue en 2015 car réalisée au grappin, elle engendrait une dégradation des appareils, de ce fait non acceptés par l'éco-organisme.

Le service a été relancé en fin d'année 2017 en cohérence avec une adaptation des conditions d'acceptation des DEEE par l'Eco-organisme. Les DEEE valorisables sont séparés des encombrants par les prestataires de collecte. 15 tonnes ont été collectées en 2017 et 12 tonnes en 2018. Avec 4 tonnes de DEEE collectées en 2019 et seulement 3,5 tonnes en 2020, l'efficacité de la collecte n'est pas suffisante.

Une stratégie sera adoptée afin d'améliorer ces collectes.

4.1.5 Perspectives

L'ISDND des Maringouins arrivera à saturation en juin 2025, selon les prévisions de stockage et des travaux d'extension et d'amélioration ont été engagés en vue de permettre une continuité du traitement des déchets. Elle doit être remplacée par une nouvelle structure. Cette nécessité figure dans le Schéma directeur de gestion des déchets de la CACL, approuvé en décembre 2017.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulgué en août 2015, a pour but de renforcer l'indépendance énergétique de la France et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour garantir le maintien d'un service public de qualité et maîtrisé administrativement et financièrement, la CACL travaille et s'investit activement sur un projet global volontariste, sécuritaire et responsable, qui structurera son territoire pour les 30 à 40 prochaines années. Ce projet de valorisation et de traitement des déchets, comprend une ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) à l'horizon 2025 et une UVE (Unité de Valorisation Énergétique) à l'horizon 2028, conforme aux politiques territoriales en matière de planification et de gestion des déchets.

Ce projet porté par la CACL permet d'éviter des quantités importantes d'émissions de Gaz à effet de Serre et de réduire de 70% la quantité de déchets enfouis.

Projet UVE

La CACL souhaite développer une filière de traitement des déchets conforme aux meilleurs standards nationaux et lui permettant de répondre à ses objectifs de transition écologique :

- **Volonté d'assurer la continuité du service** en disposant, dès la fermeture de l'ISDND des Maringouins, d'installations permettant de traiter des tonnages de déchets résiduels de la CACL et des collectivités voisines ;
- **Volonté d'assurer la qualité du service**, en proposant une solution de traitement conforme aux dernières normes réglementaires et traduisant les ambitions écologiques de la CACL et des collectivités voisines ;
- **Volonté d'assurer la maîtrise du service de traitement des déchets par la puissance publique**, tant d'un point de vue technique que financier.

En particulier, seul un projet public permettra de garantir aux collectivités un coût de traitement optimisé et maîtrisé sur le long terme.

Calendrier

Le conseil communautaire approuve au mois d'avril 2021, le projet de future ISDND à Macouria, sur le site dit B4-3.

Le conseil communautaire approuve au mois d'octobre 2021 le mode de gestion de l'ISDND sous forme de concession.

Un appel à candidature pour la Délégation de Service Public a été lancé au mois de novembre 2021, permettant la construction, la conception et l'exploitation de cette future ISDND en tranche ferme et de l'UVE en tranche optionnelle.

Une 1^e version du Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental pour l'ISDND a été déposé auprès du service instructeur de la DGTM au mois de décembre 2021. Après une demande de complément, une seconde version a été déposée en septembre 2022.

Le 9 août 2023, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Guyane (MRAe) transmet son avis sur le dossier. Cet avis sera joint au dossier d'enquête publique et mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de Guyane. Il énonce un certain nombre de recommandations, ainsi l'équipe technique est mobilisée afin d'y apporter des réponses.

La dernière étape nécessaire pour permettre l'enquête publique puis le démarrage des travaux, est une évolution en cascade des documents de planification : une modification du SAR (Schéma d'Aménagement Régional), une déclaration de projet valant mise en compatibilité du SCoT (Schéma de Cohésion Territoriale -nouvellement exécutoire) et du PLU pour permettre l'autorisation du projet.

L'ouverture de la future ISDND en 2025 est de nouveau compromise. L'étude d'alternatives possible est donc engagée dès le mois de septembre 2023 (mise en balle ou extension supplémentaire des Maringouins).

Perspectives

➤ **ISDND et quai de transfert :**

- Février 2024 – octobre 2026 : études et travaux de réalisation de l'ISDND et du quai de transfert
- Fin 2026 : mise en service de l'ISDND et du quai de transfert

➤ **UVE :**

- 2024-2025 : réalisation des études de faisabilité du projet, DDAE, enquête publique et concertation du public
- 2026-2028 : travaux de construction de l'UVE
- Dernier trimestre 2028 : mise en service de l'UVE.

4.2 La plateforme de compostage des déchets verts à Matoury



Photo : Casiers de fermentation et maturation de la plate-forme de compostage

4.2.1 Historique

La plateforme de compostage des déchets verts à Matoury, ouverte depuis septembre 2004, était destinée à traiter environ 9 000 tonnes de déchets verts par an. Cet équipement a été sous-utilisé jusqu'en 2008 pour des raisons principalement liées à la qualité de déchets verts collectés, qui impropres à un traitement en plateforme de compostage, partaient directement à l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

Le transfert de la compétence collecte a permis à partir de l'année 2008, d'entamer une optimisation de la qualité des déchets verts collectés. Suite à l'achèvement des travaux d'extension de la plate-forme de compostage réalisés entre 2012 et 2013, la capacité de traitement de l'installation passe à 16 000 tonnes. L'inauguration de l'extension du site a été réalisée en septembre 2013. Ainsi en 2014, la capacité de traitement permet de traiter l'intégralité des déchets verts entrants.

En 2019, la mise en place de bons de refus a permis d'améliorer considérablement la qualité de déchets verts reçus et de réduire la perte de déchets verts valorisables qui étaient enfouis. En effet, les prestataires d'entretien espaces verts jugeaient auparavant par eux-mêmes de la qualité de leur gisement et se retrouvait très fréquemment à déposer à l'ISDND des Maringouins. Depuis 2019, tout prestataire livrant des déchets verts a l'obligation de se présenter à la plateforme de compostage, et l'exploitant est seul juge de la qualité du gisement, le notant comme acceptable ou non. Dans le cas où ce gisement serait trop souillé, le prestataire reçoit un bon de refus qu'il a l'obligation de présenter à l'ISDND des Maringouins avant enfouissement. Dans le cas inverse, l'exploitant de la plateforme de compostage se charge du tri nécessaire avant traitement.

En 2020, suite au renouvellement du marché d'exploitation depuis juillet 2019, la plateforme de compostage se voit dotée de nouvelles machines. Broyeur et cribleur neuf permette d'optimiser le process et d'améliorer la rentabilité de production du compost.

4.2.2 Exploitation

La plateforme de compostage est actuellement exploitée dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2025. L'exploitant actuel est ESPACES CLAUZEL.

4.2.3 Sensibilisation

Des visites de la plate-forme de compostage sont organisées afin de sensibiliser la population sur la nécessité de trier les déchets verts et le processus de compostage.

En 2023, 7 visites du site ont été réalisées (6 visites en 2022), pour 100 visiteurs sensibilisés (96 visiteurs en 2022). *Ces données concernent le premier semestre 2023 car le marché avec la SEPANGUY s'est achevé en juin 2023. Les visites réalisées par la suite ont été réalisées en interne mais aucune donnée n'est disponible.*

4.2.4 Analyse des tonnages collectés

Au total 10 098 tonnes de déchets verts (DV) ont été reçus en 2023. Nous observons une diminution de -33% par rapport aux tonnages réceptionnés en 2022 (15 161 t. en 2022). Cela résulterait des éléments suivants :

- Difficultés de collecte du prestataire du lot 3 (Rémire-Montjoly, Matoury sud et Roura) qui a réalisé des collectes en double flux encombrants et déchets verts pour rattraper le retard ;
- Le dérèglement climatique ayant occasionné peu de pluies et beaucoup de sécheresse.

Dépôts issus des collectes organisées par la CACL

6 907 tonnes de déchets ont été reçues en 2023 (+25% : 11 609 en 2022), composés de :

- 5 854 tonnes de DV collectés en porte-à-porte (-44% : 10 430 tonnes en 2022) ;
- 1 052 tonnes de DV issus des déchetteries (-20% : 1 316 tonnes en 2022). Cela représente :
 - o 870 tonnes de la déchetterie de Rémire-Montjoly (+26% : 689 tonnes en 2022) ;
 - o 182 tonnes de la déchetterie de Cayenne (-3% : 189 tonnes en 2022).

A noter, certains apports en provenance des déchetteries sont réalisés par des particuliers. En effet, ces derniers sont redirigés vers la plateforme de compostage lorsque leurs volumes apportés en déchetterie sont importants (plus de 5 m³) ou pour éviter le débordement de la benne. Un bon leur est remis pour leur autoriser le dépôt à la plateforme de compostage.

Dépôts issus des autres collectivités

266 tonnes de déchets verts ont été déposés par les services techniques des communes de la CACL (-23% : 345 tonnes en 2022).

Dépôts issus des entreprises

2 925 tonnes de déchets verts proviennent des professionnels du territoire de la CACL (-5% : 3 070 tonnes en 2022).

Cela représente l'apport de 52 professionnels enregistrés à la plateforme de compostage pour réaliser leurs dépôts. Depuis 2019, le nombre de professionnels enregistrés a augmenté de 24%.

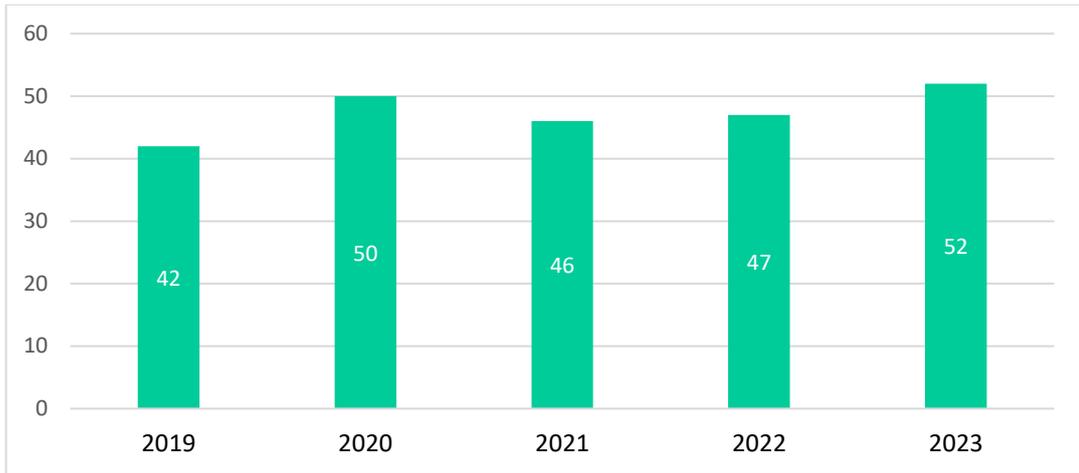


Figure 39 : Evolution des professionnels entrants à la plateforme de compostage entre 2019 et 2023

Concernant l'origine des dépôts, nous observons une augmentation de la part des professionnels de 9 points (20% en 2022 - 29% en 2023) et des déchetteries (9% en 2022 – 10% en 2023).

Pour rappel, l'apport de déchets verts des professionnels est interdit en déchetterie compte-tenu des capacités de stockage. Ces-derniers sont orientés vers la plateforme de compostage.

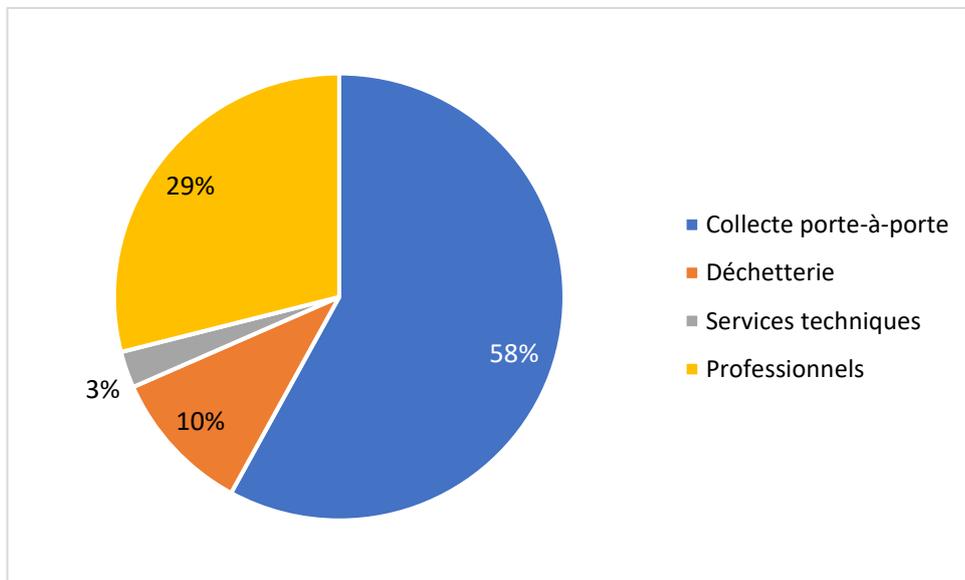


Figure 40 : Déchets entrants à la plateforme de compostage selon leur origine en 2023

Bilan quantitatif

Le tableau et la figure suivante présentent le bilan quantitatif de l'installation entre 2019 et 2023.

En tonnes	2019	2020	2021	2022	2023
DV entrants	10 558	10 526	12 734	15 161	10 098
Dont DV pap	7 083	7 253	8 192	10 430	5 854
Dont DV déchetteries	1 024	1 065	1 065	1 179	1 052
Soit en kg/hab (hors ST et prof.)	71	71	86	102	66
Compost théorique*	4 223	4 211	5 094	6 548	5 308
Compost produit	2 053	2 700	4 815	5 485	6 357
Compost vendu	1 765	2 405	5 224	4 235	6 107
% compost vendu par rapport à la production	86%	89%	108%	77%	96%

Tableau 38 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2023

*le compost théorique correspond à la quantité de compost qui aurait dû être produit.

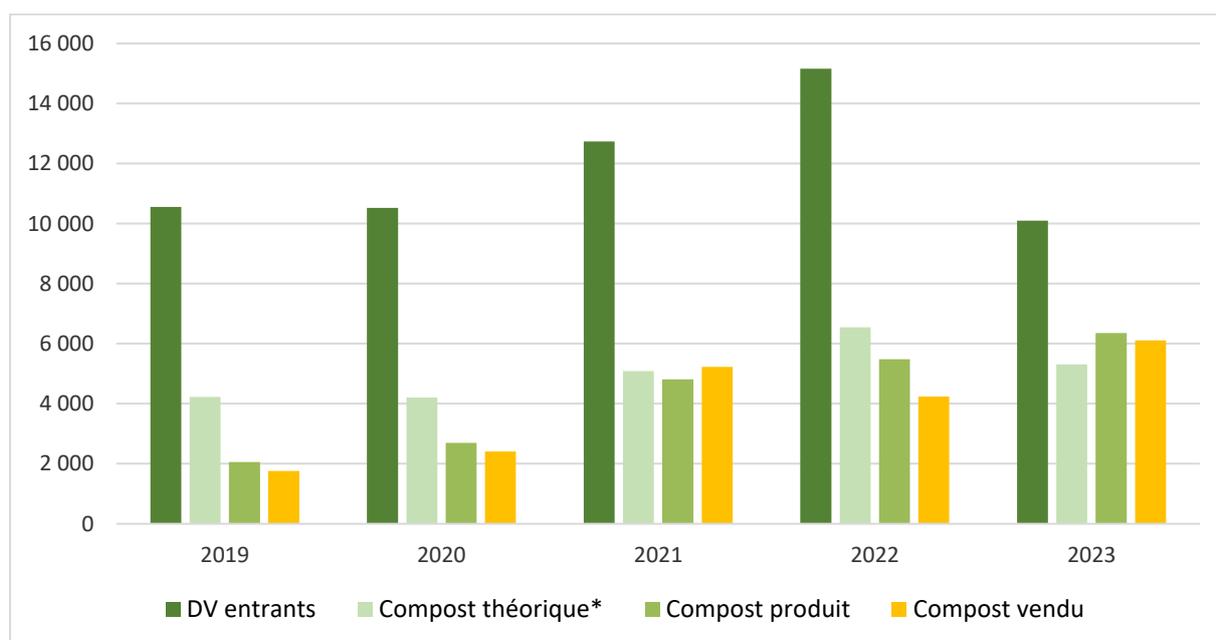


Figure 41 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2023

➤ Bilan matière

Depuis 2019 nous observons une forte augmentation du compost vendu (+246 %). Cela est dû au renouvellement des machines fin 2019 (chargeuse) et en septembre 2020 (cribleur et broyeur). Cela a permis la remise en route du process de compostage et son fonctionnement régulier.

➤ Collecte en porte-à-porte

Cette collecte correspond aux déchets verts ramassés auprès des habitants du territoire de la CACL. En 2023, cette collecte représente 58 % du gisement entrant. La quantité de déchets verts collectés a diminué de 4% entre 2019 et 2023.

Concernant le ratio par habitant nous remarquons une baisse de 6% du tonnage de déchets verts par habitants entre 2019 et 2023.

➤ Collecte en déchetterie

Elle représente 4% du gisement entrant en 2023. Ce sont les déchets verts déposés par les habitants du territoire de la CACL dans les déchetteries de Rémire-Montjoly et Cayenne (depuis octobre 2020). Les dépôts en déchetteries sont en légère augmentation depuis 2019 (+3%).

Représentativité par communes

En 2023, 30% des déchets verts collectés provenaient de la commune de Rémire-Montjoly (1 926 t. contre 3 762 t. en 2022).

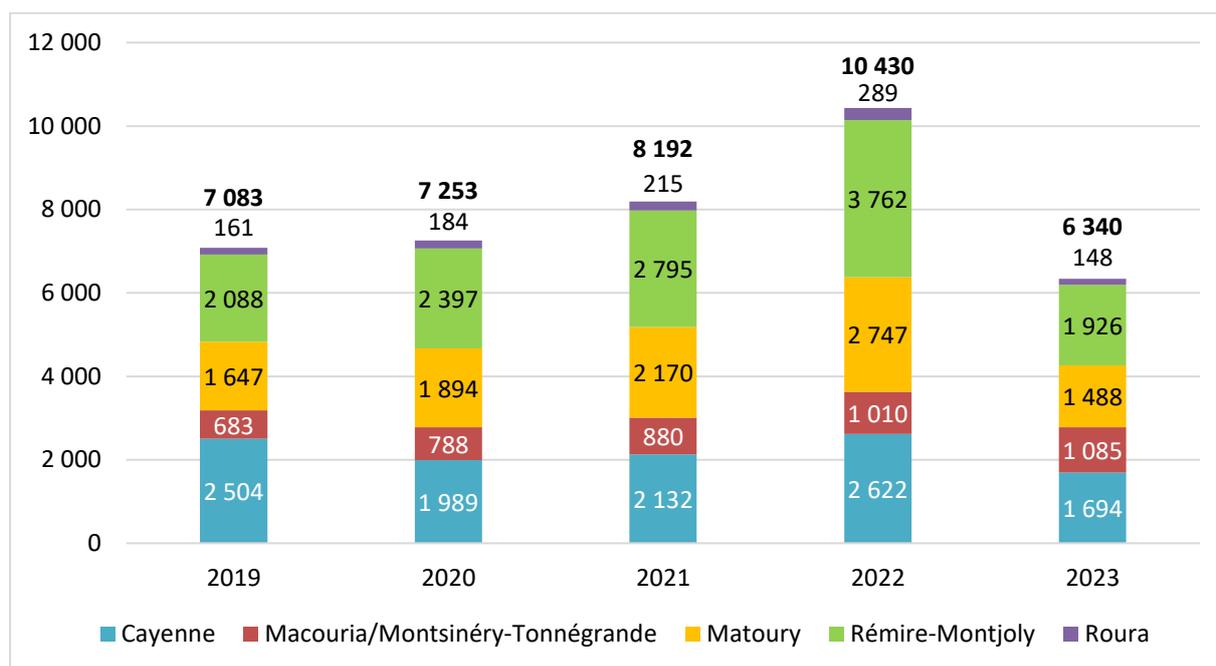


Figure 42 : Evolution des DV collectés par commune entre 2019 et 2023

4.2.5 Bilan

Points forts

- Fréquentation croissante et régulière ;
- Horaires d'ouverture adaptés ;
- Accès payant pour les professionnels ;
- Capacités de traitement adaptées ;
- Installation de barrières automatiques afin de maîtriser les entrées ;
- Amélioration de la qualité des déchets verts entrants.

Points à améliorer

- Accueil et renforcement du tri à l'accueil ;
- Entretien du site ;
- Anticipation de la saturation des déchets verts entrants ;
- Promotion du compost à développer et labellisation ;
- Travaux de rénovation et mise en conformité.

4.2.6 Perspectives

En complément des actions de prévention qui prendront un essor ces prochaines années avec le développement du compostage collectif, il convient de lancer une étude prospective pour optimiser les gestions des flux de déchets verts (exemple : extraction de bois à orienter vers une centrale biomasse ou autres scénarios) et évaluer le potentiel du territoire.

4.3 Le centre de tri « Ekotri » à Rémire-Montjoly



Photo : Espace de stockage des balles du centre de tri Ekotri

4.3.1 Historique

La CACL a porté le projet de centre de tri à vocation régionale tel que visé au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

Cette infrastructure a été financée par la CACL et les partenaires au travers des fonds FEDER, FEI, Région et Département. Après une phase de travaux et de montage du process de 1 an, elle a ouvert ses portes au mois de septembre 2015.

Les collectes, démarrées au mois de septembre 2015, ont eu pour objet l'alimentation du centre de tri pour test du process. Ce dernier est effectivement rentré en fonctionnement par le biais d'une mise en exploitation par contrat de prestation de service au mois d'octobre 2015 avec un prestataire privé, la société Guyane Recyclage. Dès lors la poursuite de la dotation a permis la couverture du territoire se poursuivant jusqu'en 2016 permettant la montée en charge de l'infrastructure.

4.3.2 Exploitation

Le centre de tri est actuellement exploité dans le cadre d'un marché public de prestations de service, du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2024. L'exploitant est GUYANE RECYCLAGE.

4.3.3 Sensibilisation

Des visites du centre de tri sont organisées sur demande ou à l'occasion de journées portes ouvertes. Elles sont à destination du grand public (scolaires, administration et entreprises, associations).

En 2023, 16 visites ont été réalisées sur le site (18 visites en 2022) avec 397 visiteurs (425 visiteurs en 2022). *Ces données concernent le premier semestre 2023 car le marché avec la SEPANGUY s'est achevé en juin 2023. Les visites réalisées par la suite ont été réalisées en interne mais aucune donnée n'est disponible.*

4.3.4 Analyse des tonnages collectés

Ce centre est destiné à assurer le tri des différents matériaux acceptés dans les collectes sélectives des recyclables secs réalisées en porte-à-porte des ménages sur le territoire de la CACL. Il accueille également les tonnages issus des apports volontaires de carton à la déchetterie. Il peut accueillir 4 500 tonnes de recyclables par an sur un poste et pourra à terme accueillir jusqu'à 9 000 tonnes de recyclables par an sur deux postes, lorsque les tonnages augmenteront. Ce sont autant de tonnes évitées en enfouissement.

Le dépôt des recyclables des professionnels est possible. Il est facturé à la tonne et se fait en flux mono-matériau.

Le centre de tri a reçu en 2023, 2 470 tonnes de recyclables provenant de :

- La benne de cartons des déchetteries de Rémire-Montjoly et Cayenne ;
- La collecte sélective (CS) en porte-à-porte des recyclables du territoire de la CACL ;
- Les dépôts en mono-matériaux par les professionnels ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCDS depuis le mois de mars 2017 ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCOG depuis le mois de juillet 2017 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO) ;
- La collecte sélective en apport volontaire des recyclables du territoire de la CCEG depuis le mois d'avril 2018 (gérée en pourvoi par l'éco-organisme CITEO).
- La collecte des cartons des commerçants du centre-ville a été supprimée en 2021.

Le tableau et la figure suivants montrent les tonnages reçus depuis l'ouverture du site, selon la provenance des déchets recyclables :

		2015 (sept à déc.)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CACL	Déchetteries	47	116	68	73	92	85	157	158	168
	Collecte cartons centre-ville	45	135	125	130	121	117	0	0	0
	Collecte sélective CACL	420	1 972	2 021	2 106	2 048	1 799	2 165	1 991	1 525
soit en Kg/hab			15	15	16	14	12	15	13	11
	Professionnels	7	27	52	95	456	490	712	701	658
	CCDS	0	0	41	62	68	73	78	81	88
	Professionnels CCDS									7
	CCOG	0	0	4	32	18	15	1	28	16
	CCEG	0	0	0	3	6	6	7	9	8
Total entrant		518	2 250	2 311	2 501	2 809	2 585	3 120	2 968	2 470

Tableau 39 : Evolution des tonnages réceptionnés au centre de tri Ekotri depuis 2015

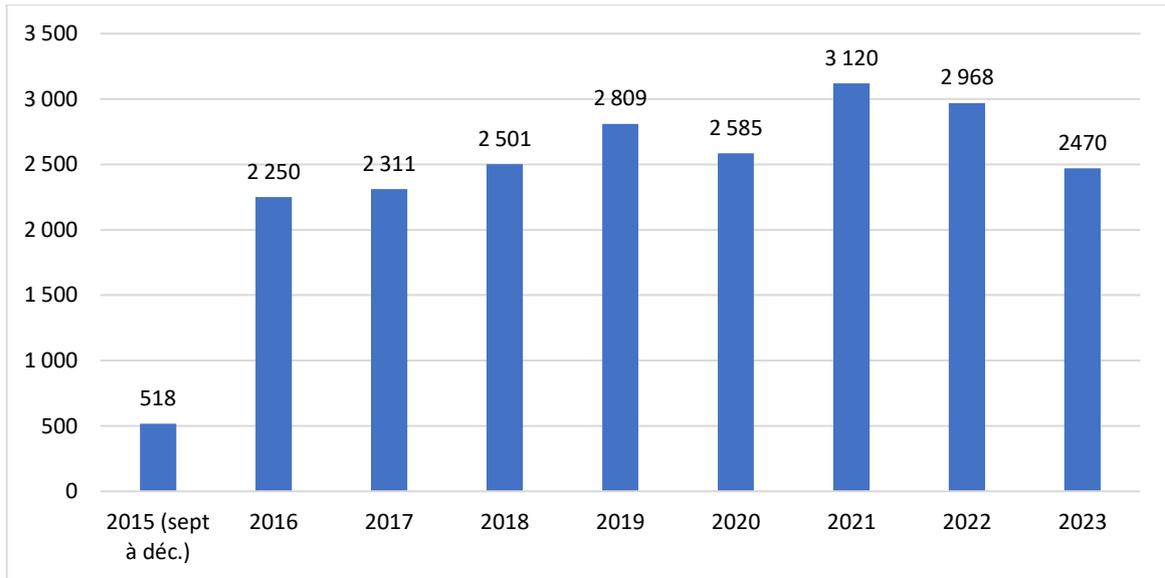


Figure 43 : Evolution du tonnage global entrant au centre de tri

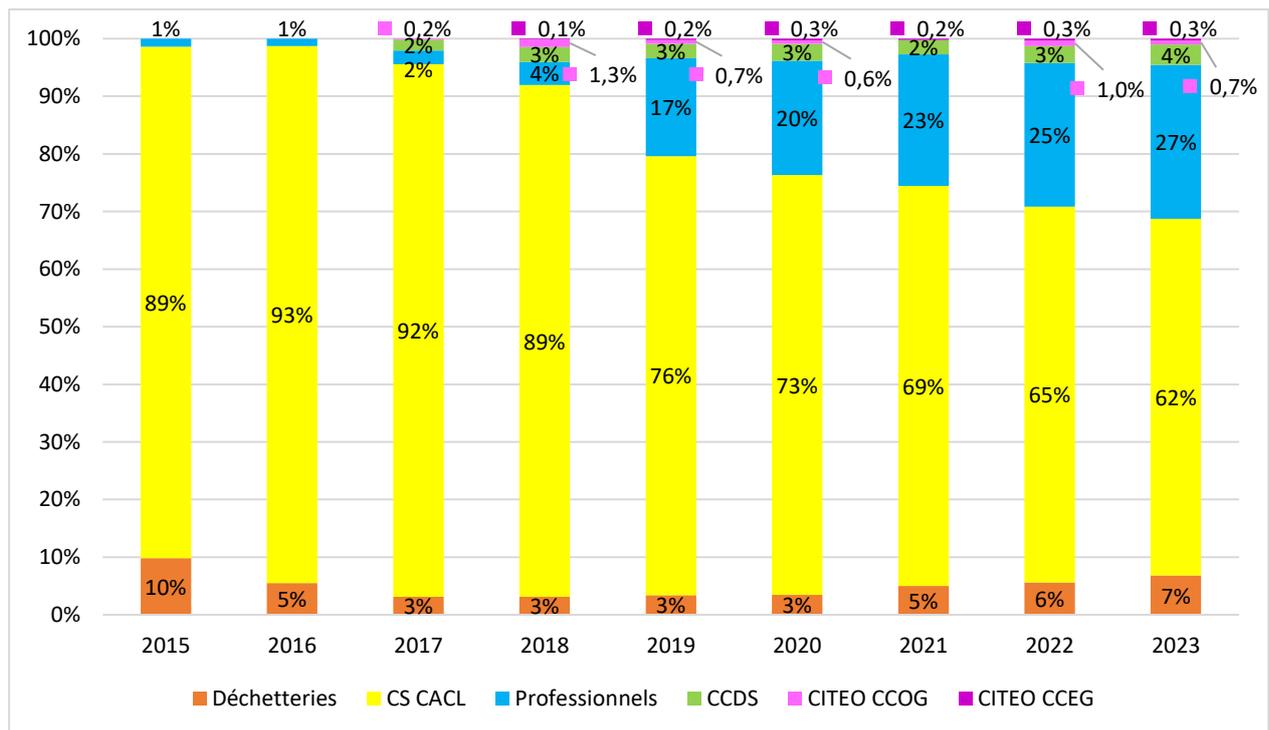


Figure 44 : Evolution annuelle des tonnages entrants par origine

La part des tonnages entrants provenant de la CCEG est minime par rapport aux autres tonnages. Depuis 2018, ils évoluent entre 0,1% et 0,3%.

Collecte sélective (CS) en porte-à-porte

Elle représente 62% du gisement entrant en 2023, soit une légère baisse par rapport à 2022 (65%).

La collecte sélective en porte-à-porte des bacs jaunes des ménages a démarré progressivement par secteur :

- Cayenne : début septembre 2015 ;
- Rémire-Montjoly entre mi-septembre et début octobre 2015 ;
- Matoury sud et Roura : fin novembre 2015 ;
- Macouria et Montsinéry-Tonnégrande : juin 2016.

Des problèmes de collecte en 2019 n'ont malheureusement pas permis la montée en charge des gisements collectés comparé à 2018 et la crise sanitaire en 2020 a impacté les rendements. De plus, les fréquences de collecte ont été modifiées suite au renouvellement des marchés de collecte :

- Avril 2022 : deux collectes par mois dans tous les secteurs hors Cayenne ;
- Septembre 2023 : deux collectes par mois à Cayenne.

Entre janvier et décembre 2023, le tonnage entrant a diminué de 9%. Nous observons des pics en janvier et durant les vacances estivales en juillet et août (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

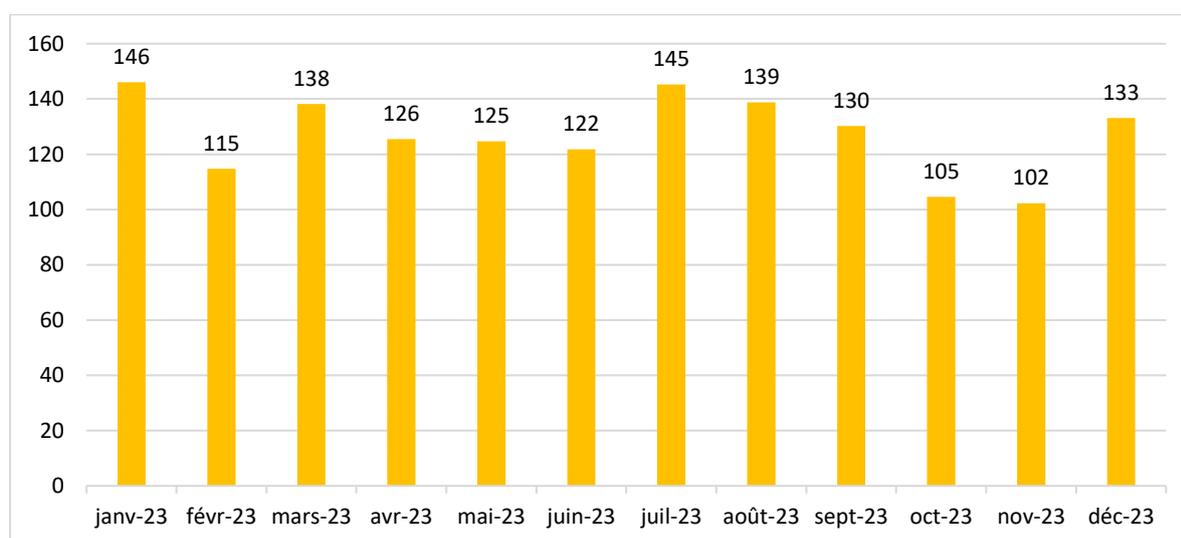


Figure 45 : Evolution mensuelle de la collecte sélective en porte-à-porte

Toutefois nous remarquons la baisse considérable du taux de refus qui est de 16% en 2023 (contre 17% en 2022 et 25% en 2021). Cela indique une meilleure qualité de tri par les usagers puisque la part des déchets valorisés représente 77% du tonnage entrant depuis 2022 (cf. Figure 46).

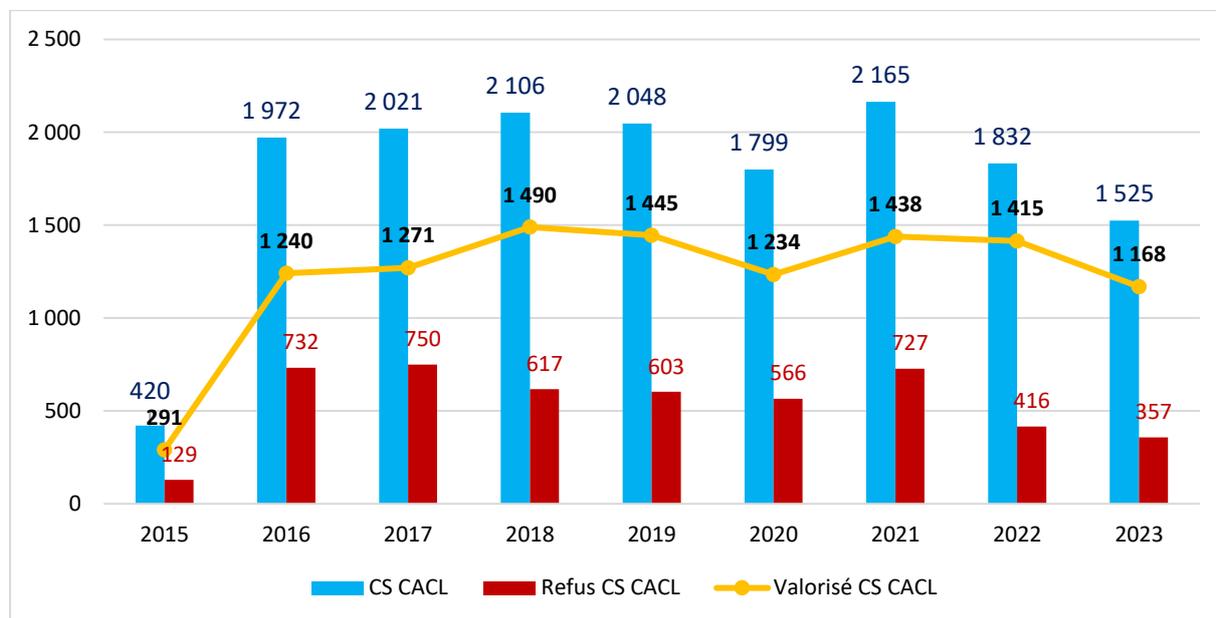


Figure 46 : Evolution annuelle des tonnages de recyclables issus de la collecte sélective de la CACL

Composition des recyclables collectés sur le territoire de la CACL

Le centre de tri Ekotri collecte les emballages recyclables suivants :

- JRM : Journaux, revues, magazines (papiers) ;
- Cartons : Cartons bruns ;
- EMR : Emballages ménagers recyclables (cartonnettes) ;
- Bouteilles et flacons en plastique en :
 - PET : PolyEthylène Téréphtalate,
 - PEHD : PolyEthylène Haute Densité ;
- Emballages en acier ;
- Emballages en aluminium.

Les caractérisations effectuées chaque semaine par l'exploitant, permettent d'identifier la composition des livraisons reçues par matériau. Le tableau suivant détaille la composition des déchets ménagers réceptionnés au centre de tri. Nous observons une diminution de la part des JRM, des plastiques, acier et aluminium reçus à Ekotri. Inversement, la tendance est à la hausse pour les recyclables en cartons.

Les refus restent stables avec 23% en 2023, soit une diminution de 26 points depuis 2018.

%		Moyenne 2018	Moyenne 2019	Moyenne 2020	Moyenne 2021	Moyenne 2022	Moyenne 2023
JRM		20	19	17	13	13	12
Cartons		22	24	18	23	17	29
EMR		8	6	7	8	8	9
Bouteilles flacons en plastique	PET clair		8		9		11
	PET foncé	13	2	14	2	18	4
	PEHD		3		3		5
Acier		4	4	5	4	7	5
Aluminium		2	2	3	3	8	3
Refus		31	31	30	33	22	23

Tableau 40 : Résultat des caractérisations des déchets ménagers collectés

Sur les 1 525 tonnes de déchets collectées en 2023, la tendance est similaire.

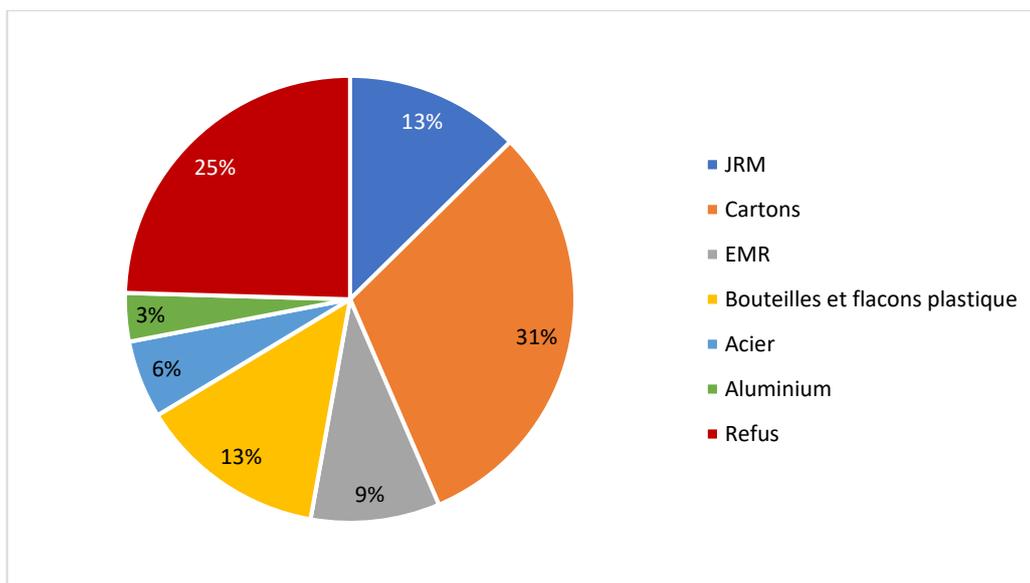


Figure 47 : Estimation de la répartition des recyclables issus de la collecte sélective de la CACL en 2023

Avec 23% d'indésirables retrouvés dans les bacs jaunes, le taux de refus reste élevé, soit deux à trois fois plus important que les refus attendus sur ce type d'ouvrage (10 à 15 %). Ils sont constitués de déchets non recyclables non acceptés dans le bac jaune : en majorité sacs en plastique, films plastiques, polystyrène (seuls les bouteilles et bocaux en plastique sont recyclés) mais également de nombreux indésirables tels que ordures ménagères, verre, encombrants, électroménagers, textiles, couches, déchets médicaux, cadavres d'animaux, seringues...

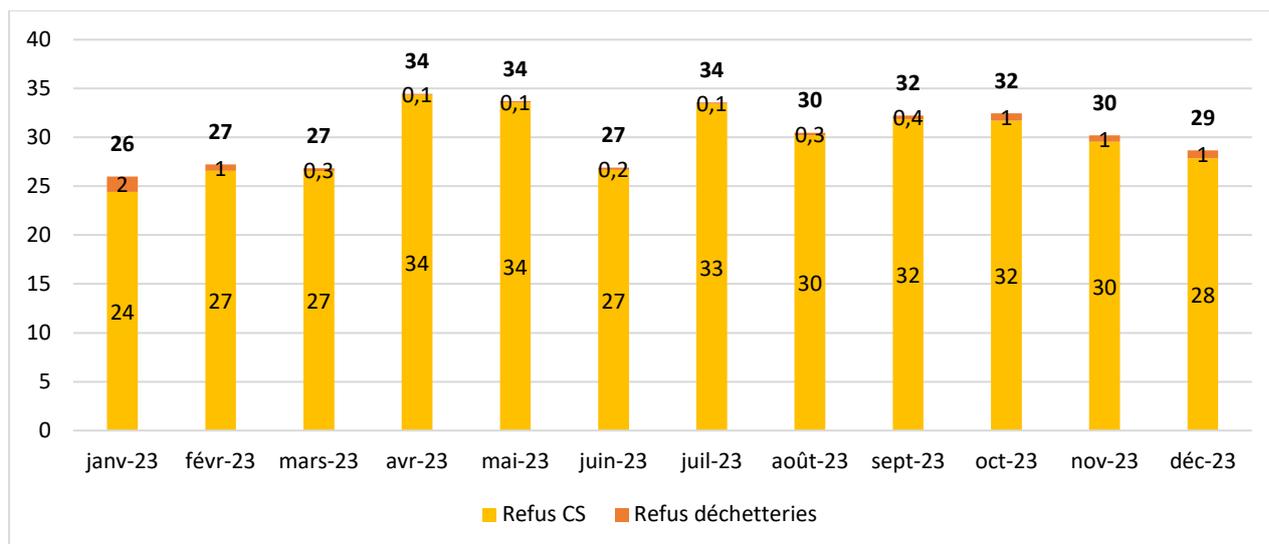


Figure 48 : Evolution des refus au cours de l'année 2023

En général une prédominance de refus est observée en saison des pluies (fin novembre à fin février puis un pic en avril). En effet, les intempéries impactent fortement la qualité du gisement : JRM et cartons mouillés n'étant pas acceptés par les repreneurs (seuil : taux d'humidité < 10 %), ces matériaux se retrouvent dans les refus. Ce constat est beaucoup moins marqué en 2023.

En effet, il est donné pour consigne aux habitants de maintenir leurs bacs jaunes fermés, surtout en période de pluie afin que les recyclables ne soient pas mouillés. De même des consignes sont établies auprès des déchetteries. La sensibilisation des usagers au travers des missions menées par les ambassadeurs, des visites au centre de tri et des communiqués de presse semble contribuer à l'amélioration de la qualité de ce gisement.

Collecte des cartons

Les déchetteries disposent chacune d'une benne pour l'apport des cartons. Le dépôt est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels (dans la limite de 5 m³ par jour). Cet apport représente 7% du gisement arrivant au centre de tri. Avec 168 tonnes reçues en 2023 (158 t. en 2022).

En 2023, le taux de refus est égal à 2% (contre 5% en 2022) soit une amélioration de la qualité du gisement.

Lors des dépôts en déchetterie, les cartons ne sont pas toujours vidés. Les agents de la déchetterie veillent à ce que les consignes de tri soient respectées. On retrouve : sacs poubelle, chaussures, textiles, polystyrène, films plastiques, déchets verts, contreplaqués, métal, ou cartons mouillés en période de pluie.

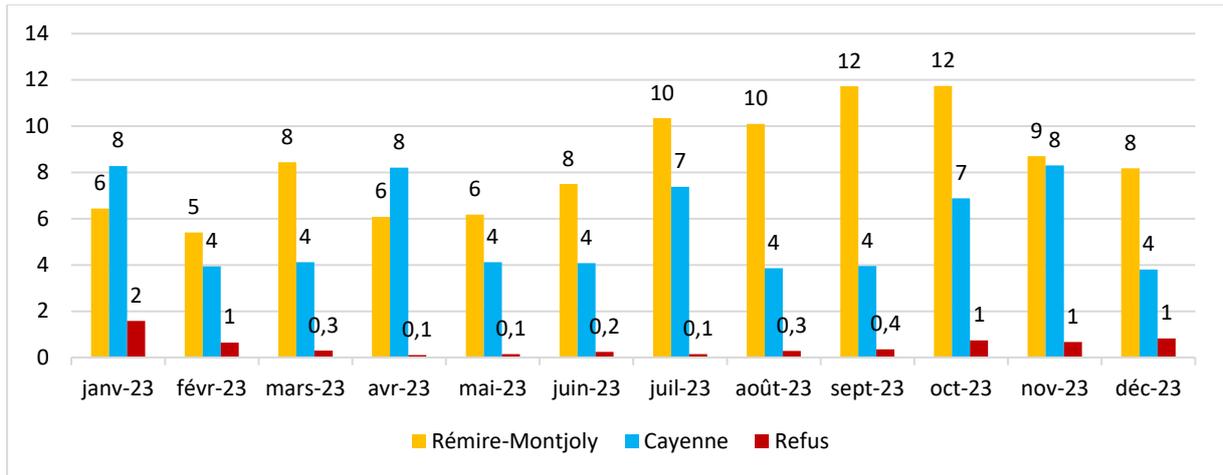


Figure 49 : Evolution des tonnages des cartons des déchetteries

Collecte des professionnels

En 2023, 27% des tonnages entrants proviennent des professionnels avec leurs apports en mono-matériaux. Les réceptions comportent 12% de papiers (77 t.) et 88% de cartons (584 t.). L'exploitant du centre de tri a la charge de développer la communication auprès des professionnels. Pour une attractivité comparée au coût de mise en enfouissement à l'ISDND des Maringuins, le tarif appliqué a été réduit par l'exploitant à 55 € la tonne (au lieu de 65 €/t. contractualisé).

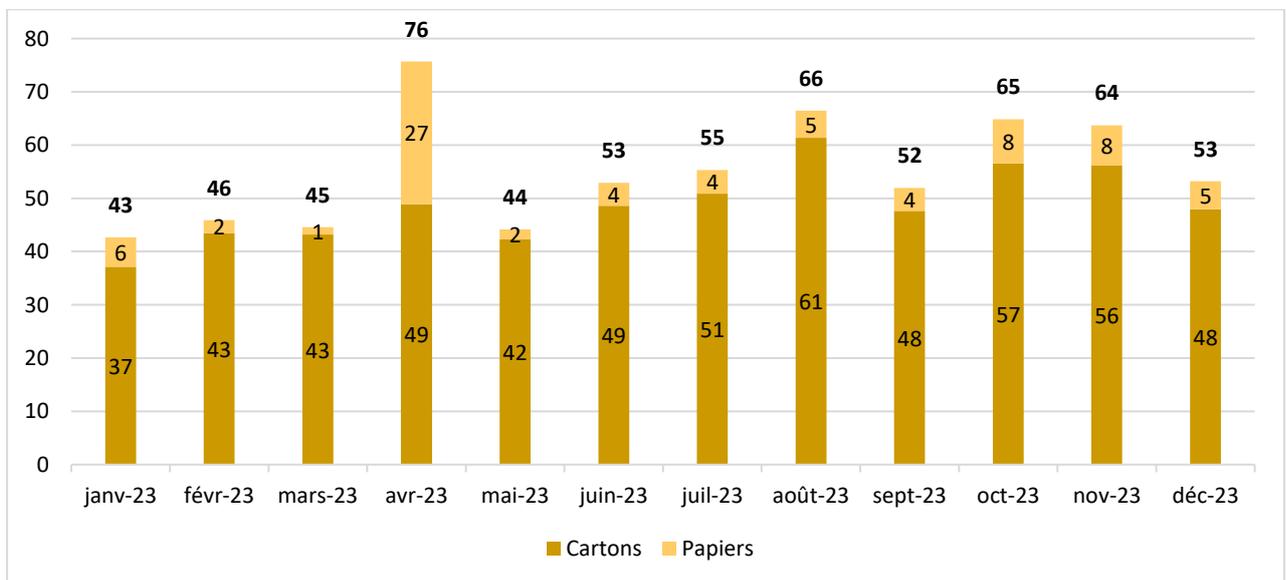


Figure 50 : Evolution du tonnage des professionnels

Tri et valorisation des déchets

Avec une moyenne de 3,9 h de tri par jour (contre 3,6 h en 2022), 3 à 4 jours par semaine et un débit moyen de process de 2,27 tonnes triées par heure (contre 2,73 tonnes en 2022), ce sont 564 heures de tri effectuées en 2023 (contre 674 h en 2022, soit une baisse 16%) par les 11 opérateurs de tri présents sur site. Avec la diminution des tonnages entrants le nombre d'opérateurs de tri est passé de 12 à 11 depuis la fin de l'année 2022.

Au total, sur 2 470 tonnes entrants (-12% : 2 809t. en 2022), on estime **2 062 tonnes de recyclables réellement** reçues au centre de tri en 2023 (-12% : 2 336 t. en 2022), en y déduisant les refus, et ainsi déviés de l'enfouissement à l'ISDND des Maringouins.

Parmi ces recyclables, 1 168 tonnes proviennent de la collecte des bacs jaunes du territoire de la CACL en 2023 (-17% : 1 415 t. en 2022) soit environ 8 kg par habitant.

Les recyclables, une fois triés, sont compressés par matériau sous forme de balles (ou de paquets dans le cas de l'acier) puis expédiés pour valorisation.

L'expédition des balles pour valorisation se fait par containers. Ces containers sont transportés par bateau vers des centres de recyclage en Europe ou à Taïwan.

En 2023, 1 851 tonnes de recyclables ont été expédiés pour valorisation (contre 1 995 t. en 2022).

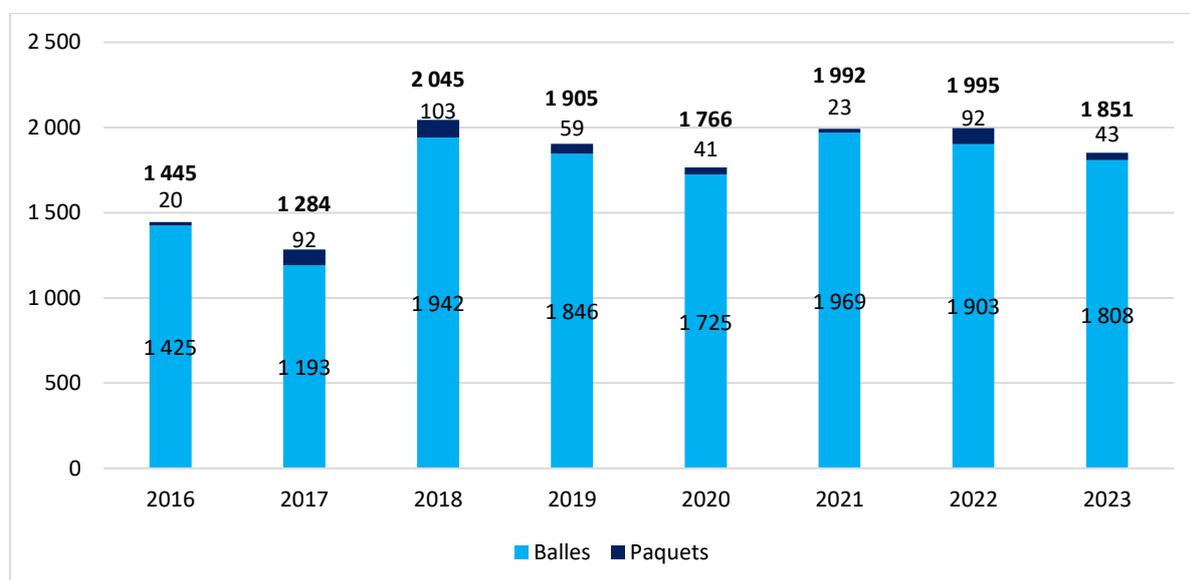


Figure 51 : Evolution des recyclables exportés pour valorisation

La majorité des recyclables exportés en 2023 sont des cartons (près de 73%) suivi du PET clair et des papiers (8%) _ cf. Figure 52.

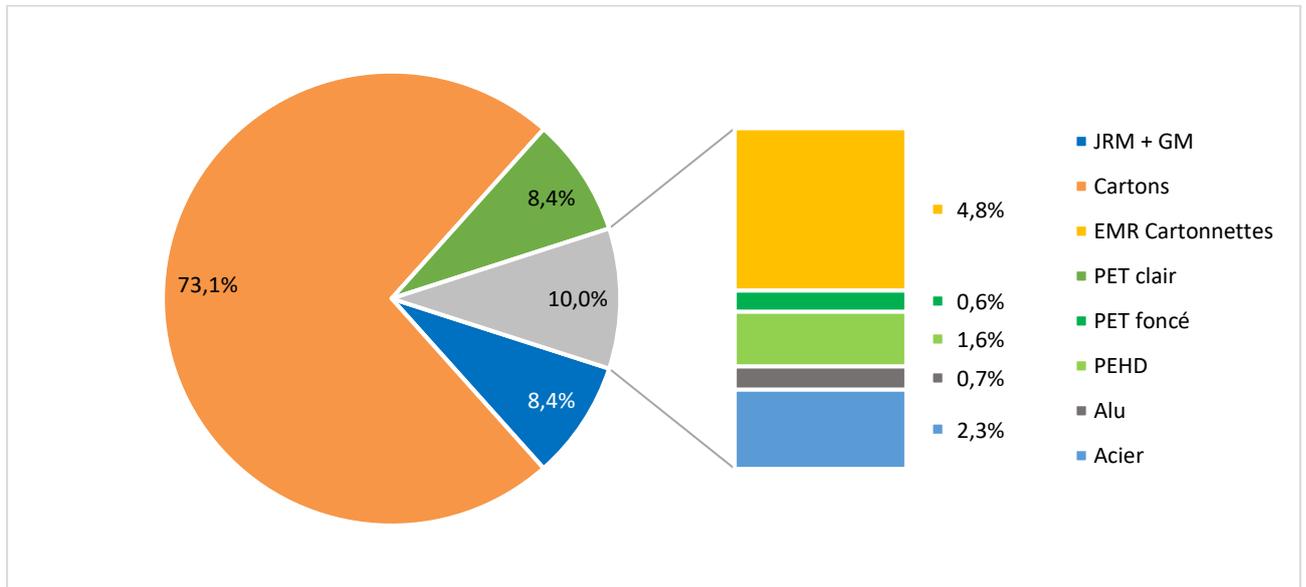


Figure 52 : Répartition des recyclables exportés par matériau

4.3.5 Bilan

Points forts
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Site bien aménagé ; ▪ Horaires d'ouverture adaptés ; ▪ Amélioration de la qualité du gisement ; ▪ Accès payant pour les professionnels ; ▪ Capacités de traitement adaptées.

Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tonnages entrants inférieurs aux attentes ; ▪ Communication plus accrue ; ▪ Visites pédagogiques ; ▪ Apport des déchets par les professionnels.

4.3.6 Perspectives

Compte-tenu des fortes baisses de gisement, et avec l'optimisation en cours du service de collecte, il devient urgent de déployer des moyens de sensibilisation et de communication permettant une montée en puissance des performances.

Pour ce faire, des collaborations plus optimales sont en cours avec l'éco-organisme actuellement compétent CITEO, ainsi que des projets de recrutements d'ambassadeurs afin de renforcer l'équipe.

4.4 SYNTHÈSE DES DÉCHETS COLLECTÉS

En 2023, 76 399 tonnes de déchets ont été collectés dans les installations de collecte et de traitement de la CACL (79 632 en 2022). 15% des déchets collectés ont été valorisés (11 594 t. contre 10 100 t. en 2022). Parmi ces déchets, 55% proviennent de la plateforme de compostage et 24% de la déchetterie de Rémire-Montjoly.

	Déchets valorisés	Déchets non valorisés	Total
Tonnages 2023	11 614	64 805	76 418

Tableau 41 : Synthèse globale des déchets valorisés et non valorisés

	Déchets collectés (t)	Déchets valorisés (t)	Déchets non valorisés (t)	Taux de valorisation
Déchetterie Rémire-Montjoly	5 534	2 792	2 743	50%
Déchetterie de Cayenne	2 619	1 135	1 484	43%
Plateforme de compostage	10 098	6 357	3 741	63%
Centre de tri EKOTRI	56 474	0	55 538	0%
ISDND des Maringouins	1 693	1 330	363	79%
Total	76 418	11 614	64 805	15%

Tableau 42 : Synthèse des déchets valorisés et non valorisés par installation

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

5.1 BILAN DES DEPENSES

5.1.1 Bilan des coûts de service de prévention des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2023, le coût global en matière de prévention des déchets s'élevait à 264 589,73 € soit une augmentation de 31% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due aux différentes études visant à l'élaboration du PLPDMA.

	2019	2020	2021	2022	2023
Aide à l'achat de composteurs	4 018,00	6 430,34	15 927,31	877,03	15 127,10
Aide à l'achat de Kit de couches lavables	8 787,75	8 376,98	8 054,09	6 016,23	3 003,63
EVABIO : Etude compostage collectif	0,00	0,00	16 188,00	16 587,00	20 949,00
EVABIO : Etude lutte contre le gaspillage alimentaire	0,00	0,00	11 188,00	11 700,00	0,00
PLPDMA	0,00	0,00	0,00	0,00	45 450,00
PPSE	127 260,00	136 072,00	109 320,00	109 320,00	112 160,00
Achat de matériel mayouris quartiers propres	2 040,00	0,00	1 498,30	0,00	0,00
Commerce engagé	0,00	77 008,33	0,00	0,00	0,00
Subventions aux associations	15 600,00	26 178,00	40 544,00	37 800,00	67 900,00
TOTAL coûts de prévention	157 705,75	254 065,65	202 719,70	182 300,26	264 589,73

Tableau 43 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets

Néanmoins, le PPSE représente toujours la majeure partie des dépenses effectuées.

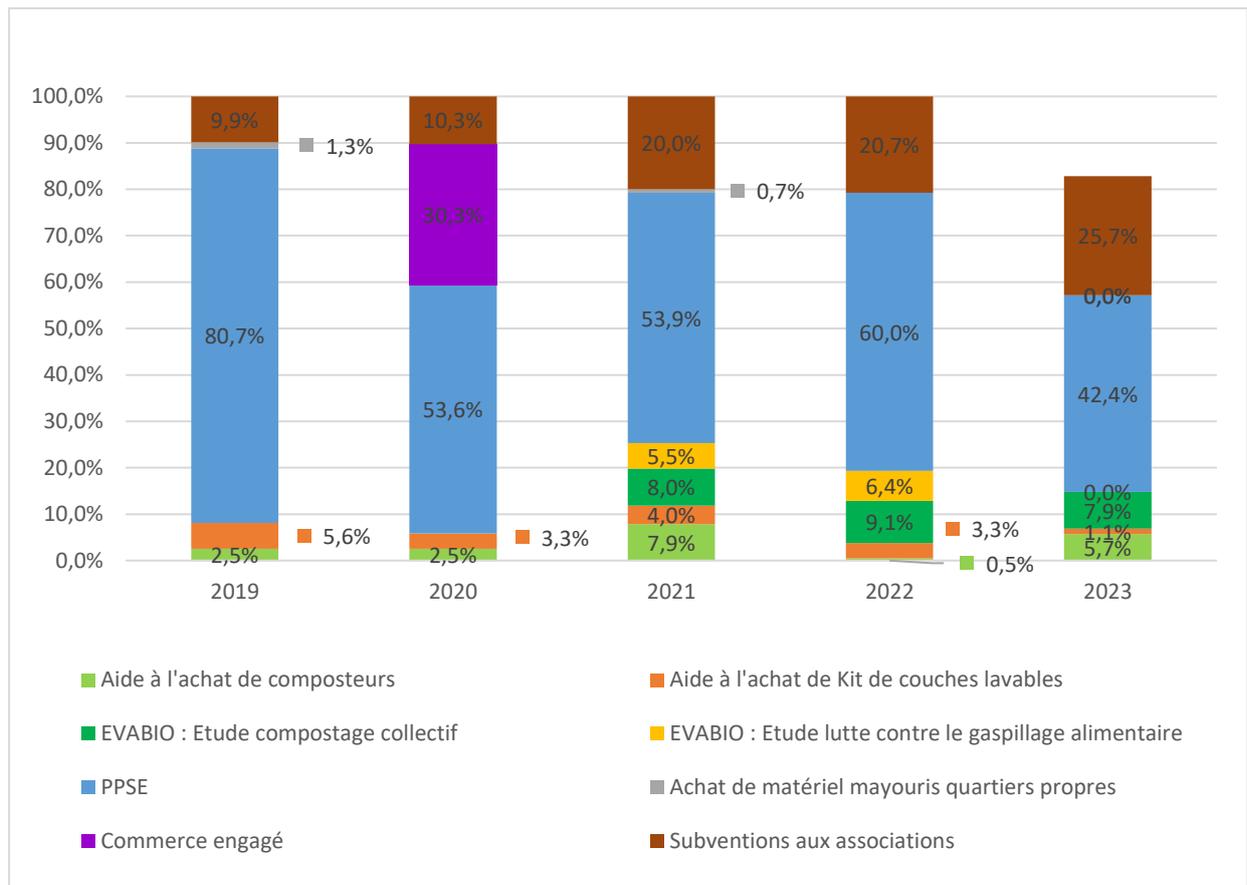


Figure 53 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets

➤ Section INVESTISSEMENT

Le service prévention ne fait pas l'objet d'investissements.

5.1.2 Bilan des coûts de pré-collecte et de collecte des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2023, le coût de fonctionnement global du service de pré-collecte (prestations de livraisons, réparation, gestion de base, etc.) s'élevait à 114 867,21€, soit une diminution de 12% par rapport à l'année précédente. La majorité ayant été réalisées en passant par l'UGAP (centrale d'achat) où toutes prestations sont regroupées sous l'appellation "prestations locales", Le montant total des prestations n'a pas été réparti comme les années précédentes.

Le coût global du service de collecte des déchets ménagers s'élevait à 7 180 189,28€ en 2023 comparé aux 6 612 009 € dépensés en 2022, soit une augmentation globale de 10%. La plus forte hausse est observée au niveau des contrats encombrants/déchets verts où les dépenses ont augmenté de 19% en 2023. Cela s'explique par les révisions de prix appliquées à la fin de la première année d'exécution des marchés et par l'avenant financier du lot n°3, modifiant le dimensionnement en terme de moyens et donc économique du contrat.

Au total, on observe une hausse modérée de 5% en terme de fonctionnement.

	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Contrôle parc</i>		46 733,35	55 600,02	84 049,88	
<i>Entretien</i>		49 014,58	55 408,92	21 799,71	
<i>Réparation</i>		5 427,20	26 399,95	24 672,30	
TOTAL Coût prestations pré-collecte	82 646,62	101 175,13	137 408,89	130 521,89	114 867,21
Coût collecte OM	3 162 162,19	3 380 321,27	3 678 379,00	4 204 627,00	4 355 209,45
Coût collecte ENC/DV	1 939 280,00	2 062 422,08	2 563 780,00	2 160 430,00	2 566 728,83
Coût collecte du verre (apport volontaire)	154 595,00	114 061,16	167 200,00	158 452,00	166 251,00
Collectes spécifiques		12 000,00	84 100,00	88 500,00	92 000,00
TOTAL Collecte	5 256 037,19	5 568 804,51	6 493 459,00	6 612 009,00	7 180 189,28
TOTAL Précollecte et Collecte	5 338 683,81	5 771 154,77	6 712 676,76	6 873 052,78	7 295 056,49

Tableau 44 : Evolution des coûts de précollecte et de de collecte des déchets

On constate que 60% des coûts sont liés à la collecte des OM (62% en 2022).

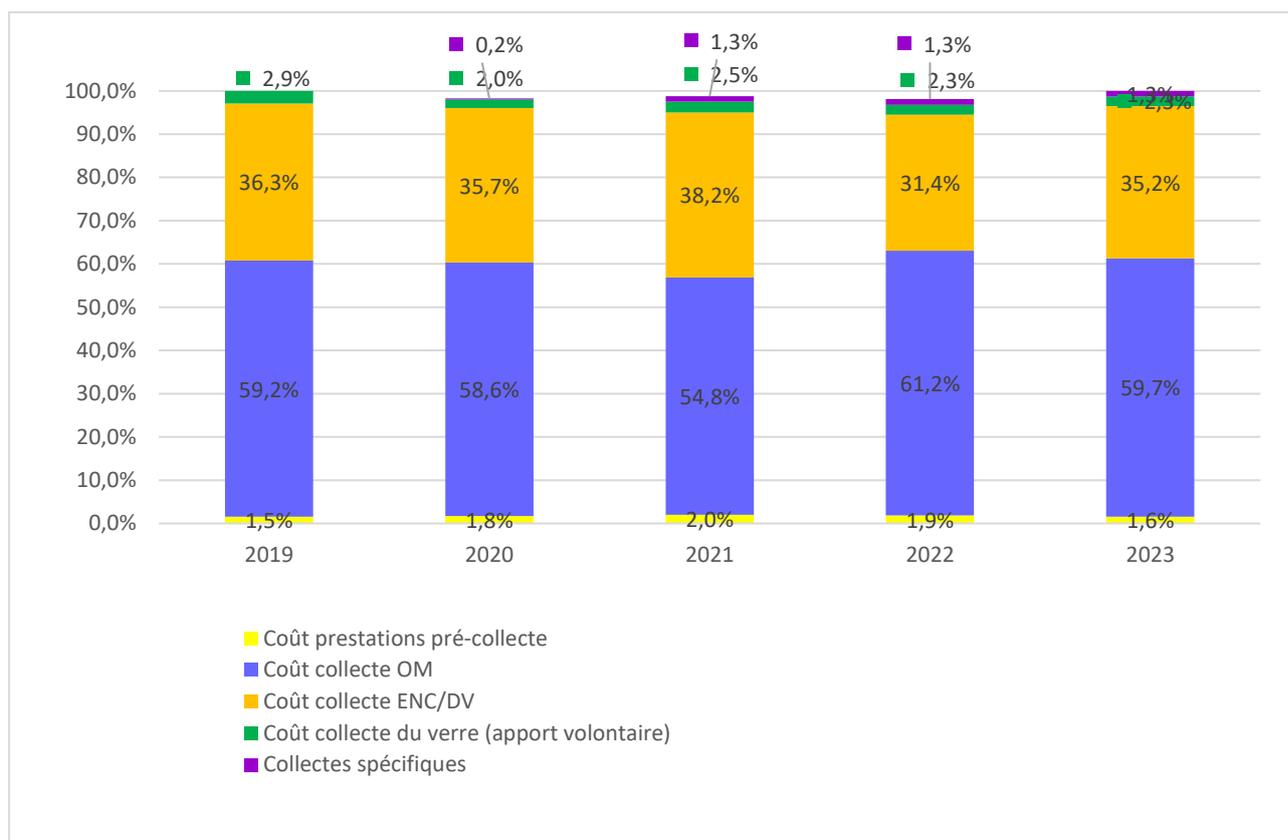


Figure 54 : Evolution des coûts de précollecte et de de collecte des déchets

➤ Section INVESTISSEMENT

En 2023, le coût global des investissements en bacs OMr, recyclables et bornes à verre s'élève à 661 543,65€ soit 39% de moins que l'année 2022. Cela s'explique par l'arrêt de la campagne de densification en bornes d'apport volontaire du verre (seuls des remplacements de bornes H.S ont été effectués). Le montant alloué à l'acquisition de bacs a également diminué afin de maîtriser les coûts car les fournitures sont en moyenne 10% plus chères via l'UGAP que sur le marché de fournitures échu.

	2019	2020	2021	2022	2023
Bacs		663 207,68	941 750,00	757 121,83	426 990,91
BAV		60 650,00	75 250,00	325 279,95	44 903,80
Coût investissement pré-collecte	743 819,56	723 857,68	1 017 000,00	1 082 401,78	1 082 401,78

Tableau 45 : Evolution des coûts d'investissements des bacs et bornes

5.1.3 Bilan des coûts de traitement des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2023, le coût global de gestion des installations de traitement de la CACL s'élevait à 8 101 773 €, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente.

Elle s'explique principalement par l'augmentation du tarif d'enfouissement qui s'élève à 83,32€ la tonne depuis le 1^{er} janvier 2023 (contre 78,65 € la tonne en 2022).

Concernant le centre de tri, la montée en charge des recyclables reçus devrait permettre une optimisation du service de tri et une réduction des coûts. La réduction des recyclables reçus ne permet pas d'observer cette réduction de coût.

Prestations (€)	2019	2020	2021	2022	2023
ISDND Maringouins	3 511 341	3 521 461	3 408 354	4 568 505	4 753 874
Centre de tri	1 391 514	1 222 973	1 256 646	1 426 408	1 407 490
Plateforme de compostage	471 153	490 637	523 491	594 714	731 443
Déchetterie de Rémire- Montjoly	359 354	384 157	442 984	578 644	722 443
Déchetterie de Cayenne (depuis oct. 2020)		86 143	379 076	412 037	472 385
Collecte et traitement bornes à huile	5 933				
Collecte des déchets spécifiques des déchetteries		4 158	14 507	18 497	23 348
TOTAL Traitement	5 739 295	5 709 529	6 025 058	7 598 805	8 110 983

Tableau 46 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets

Plus de 50% des coûts sont liés à l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins (60% en 2022).

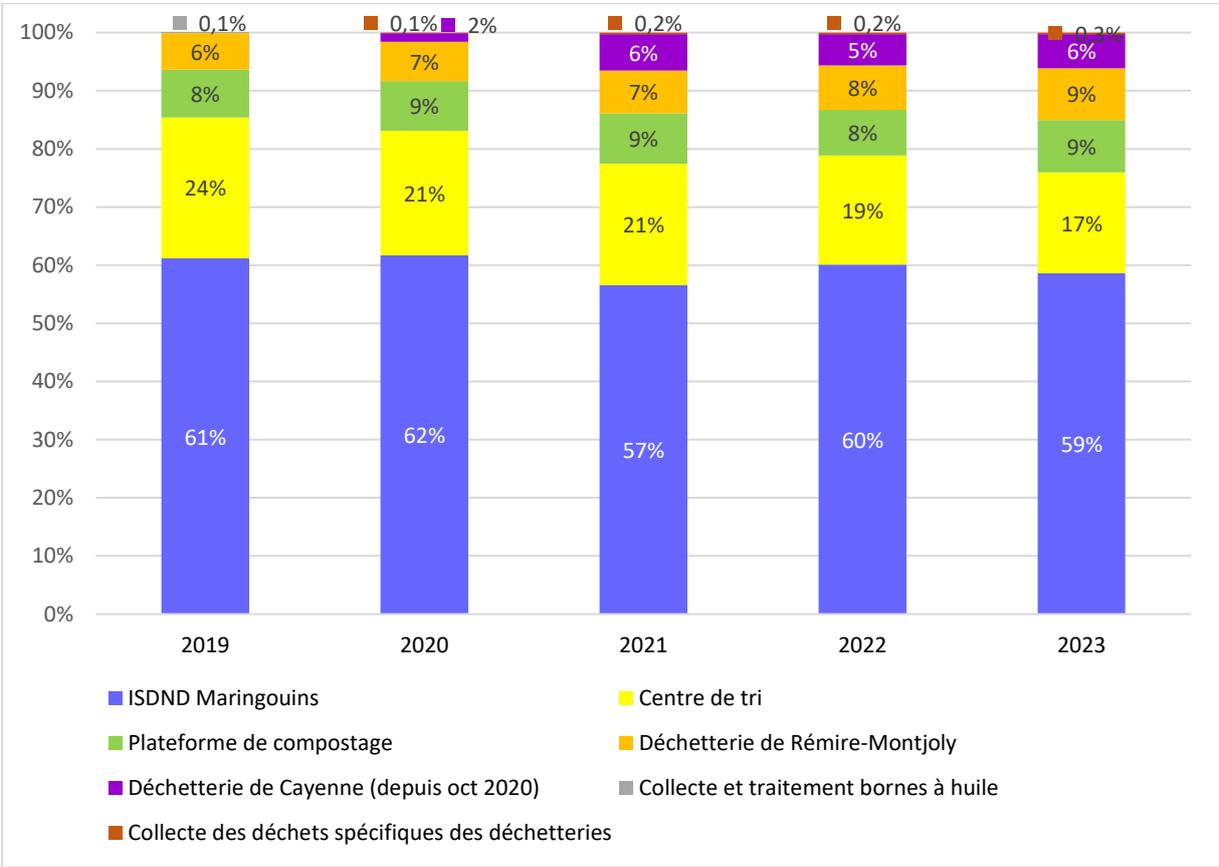


Figure 55: Evolution des coûts des installations de traitement des déchets

En 2023, le coût des déchets collectés s'élève à 95€ la tonne. Le coût le plus élevé est celui du centre de tri à 508 € la tonne.

	Déchets collectés (t)	Coût (€)	Coût à la tonne (€/t)	Coût à l'habitant (€/hab)
Déchetterie de Rémire-Montjoly	5 534	722 443	131	5
Déchetterie de Cayenne	2 619	472 385	181	3
Plateforme de compostage	10 098	731 443	72	5
ISDND des Maringouins	56 474	4 753 874	84	31
Centre de tri	1 693	1 407 490	831	9
Total	76 418	8 087 635	106	53

Tableau 47 : Coût à la tonne du traitement des déchets collectés en 2023

➤ Section INVESTISSEMENT

L'année 2023 a été principalement marquée par les études réalisées pour la future ISDND.

	En €	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	
Déchetterie de Rémire-Montjoly	Etudes		2 200			15 950	18 150	304 111
	Travaux	7 500	13 585				285 961	
Déchetterie de Cayenne	Etudes	2 865	59 679	1 552		15 950	141 723	2 086 908
	Travaux	404 636	1 383 083	35 671	118 136	3 660	1 945 185	
Déchetterie de Macouria	Etudes		19 190	15 000	37 295		71 485	71 485
	Travaux						0	
Plateforme de compostage	Etudes		3 780				3 780	5 892
	Travaux		2 112				2 112	
Centre de tri	Etudes					20 250	20 250	65 569
	Travaux		3 286			42 032	45 319	
Réhabilitation ancienne décharge Ile Royale	Etudes		10 100				10 100	106 555
	Travaux		96 455				96 455	
ISDND Maringouins	Etudes	3 676	7 200	14 000		7 000	31 876	31 876
	Travaux						0	
ISDND B4-3	Etudes	81 522	72 514	95 546	321 264	117 904	702 378	774 628
	Travaux				72 250		72 250	
UVE	Etudes	8 366	25 370	40 668	42 921	22 350	139 675	142 175
	Travaux				2 500		2 500	
MODECOM	Etudes					9 335	9 335	9 335
Multi-site	Travaux					16 199	16 199	16 199
TOTAL TRAITEMENT INVESTISSEMENT		508 564	1 698 554	202 436	594 366	270 630	3 614 732	

Tableau 48 : Evolution des investissements pour les études et travaux réalisés pour les installations de traitement des déchets

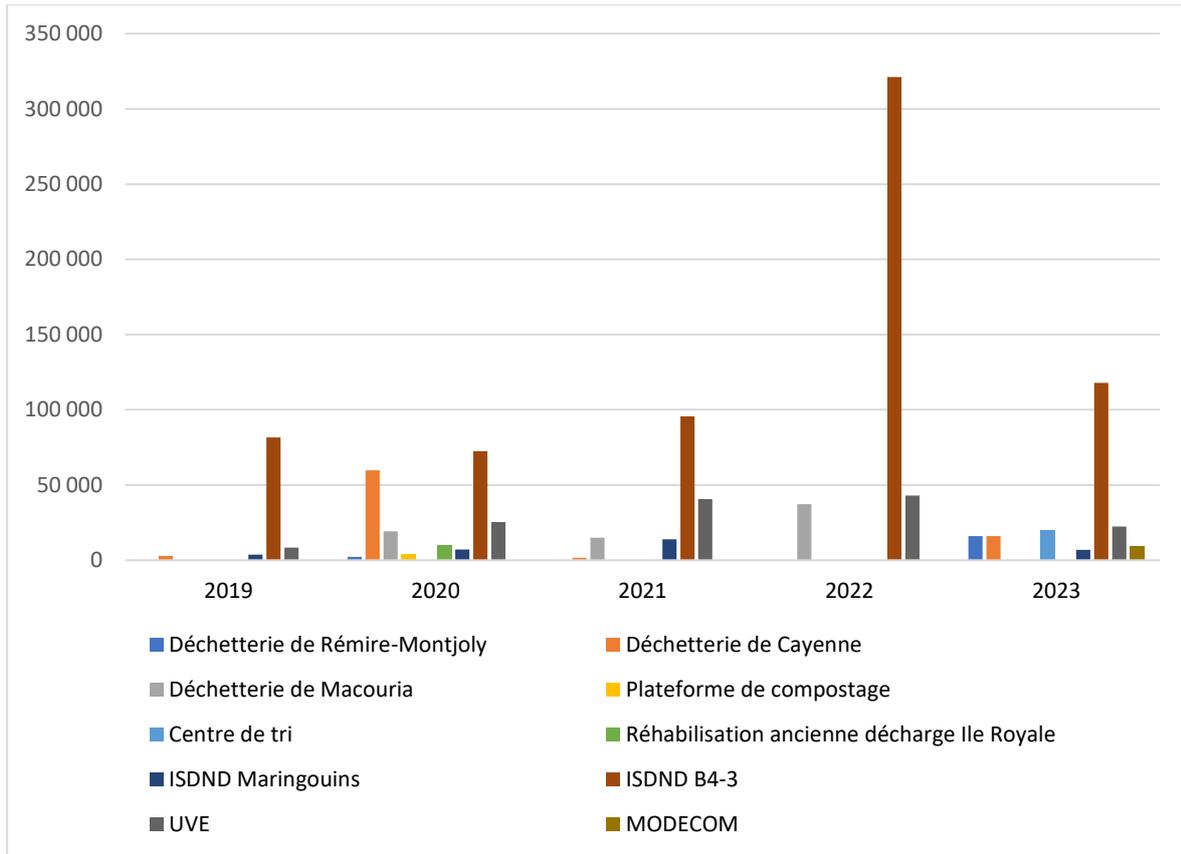


Figure 56: Investissements réalisés pour les études dans le cadre des installations

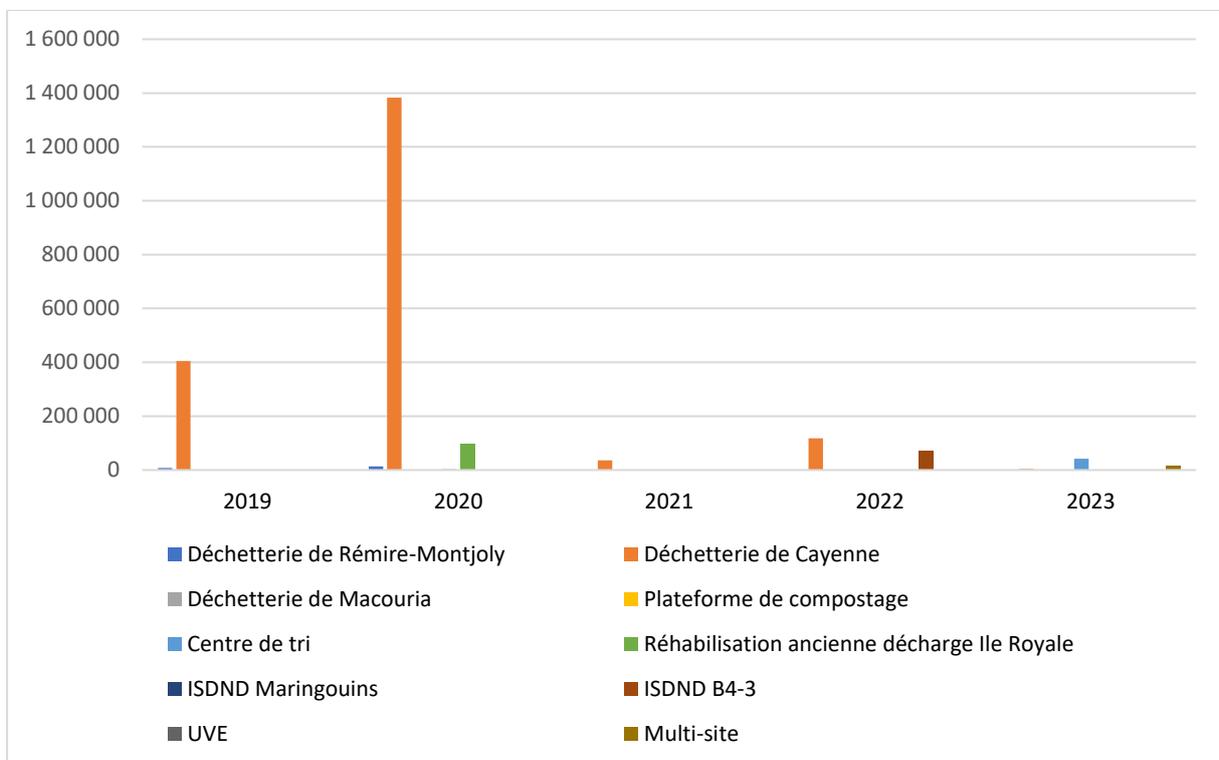


Figure 57 : Investissements réalisés pour les travaux dans le cadre des installations

5.1.4 Bilan global des dépenses du service de gestion des déchets

➤ Section FONCTIONNEMENT

En 2023, le coût global du service de gestion des déchets de la CACL s'élevait à 15 670 629.59€, soit une augmentation de 8% par rapport à l'année précédente (13% d'augmentation entre 2021 et 2022).

Elle s'explique principalement par une augmentation de 9% du service de collecte des déchets et de 7% du service de traitement des déchets.

	2019	2020	2021	2022	2023
Prévention	157 705,75 €	254 065,65 €	202 719,70 €	182 300,26 €	264 589,73 €
Pré-collecte	82 646,62 €	101 175,13 €	137 408,89 €	130 521,89 €	114 867,21 €
Collecte	5 256 037,19 €	5 568 804,51 €	6 493 459,00 €	6 612 009,00 €	7 180 189,28 €
Traitement	5 739 295,00 €	5 709 529,00 €	6 025 058,00 €	7 598 805,00 €	8 110 983,37 €
TOTAL Dépenses Fonctionnement	11 235 684,56 €	11 633 574,29 €	12 858 645,59 €	14 523 636,15 €	15 670 629,59 €

Tableau 49 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets

Les coûts des services de collecte et de traitement des déchets sont équivalents et représentent les principales dépenses du service.

Les actions de prévention, dont les prestations de service représentent 2% du budget en 2023, sont primordiales pour permettre la réduction des coûts du service de collecte et de traitement et l'optimisation du service.

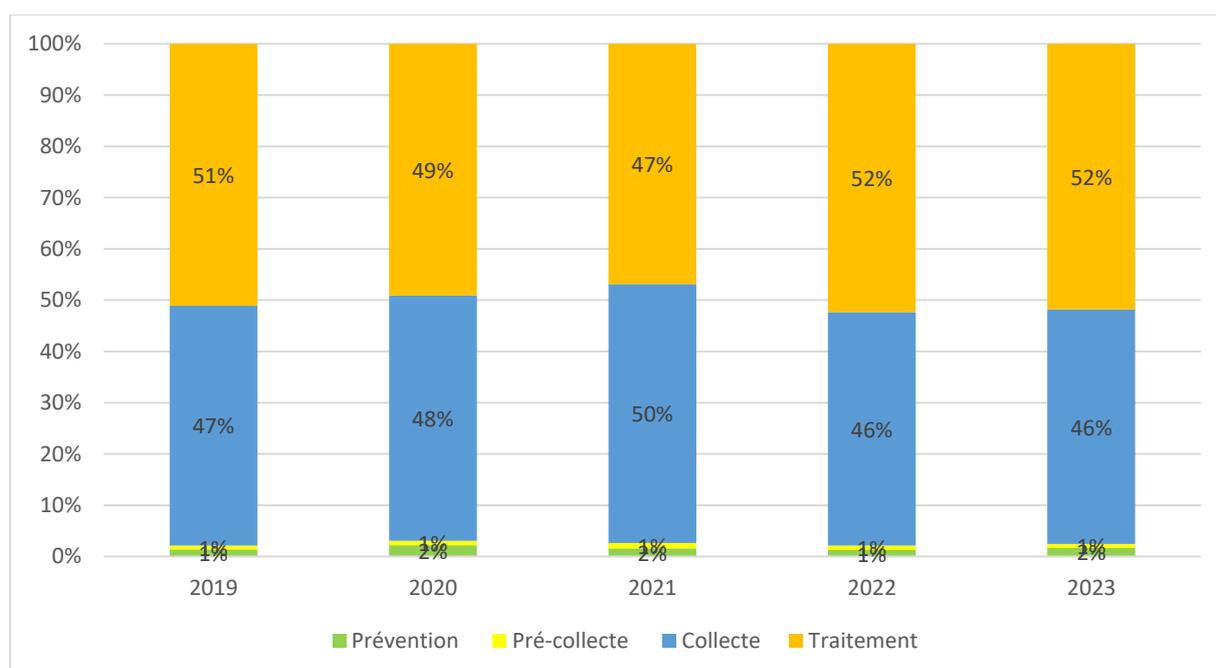


Figure 58 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets

➤ Section INVESTISSEMENT

En 2023, le coût global d'investissement dans le cadre du service de gestion des déchets de la CACL s'élevait à 1 353 031,89 €, soit une diminution de 19% par rapport à l'année précédente.

Elle s'explique principalement par la finalisation des études de construction de la prochaine ISDND.

	2019	2020	2021	2022	2023
Pré-collecte	743 819,56 €	723 857,68 €	1 017 000,00 €	1 082 401,78 €	1 082 401,78 €
Traitement	508 564,18 €	1 698 553,64 €	202 435,88 €	594 366,24 €	270 630,11 €
TOTAL Dépenses Investissement	1 252 383,74 €	2 422 411,32 €	1 219 435,88 €	1 676 768,02 €	1 353 031,89 €

Tableau 50 : Bilan global des dépenses d'investissements du service de gestion des déchets

Les coûts d'achat de bornes à verre et de bacs à OM représente 80% des investissements réalisés en 2023.

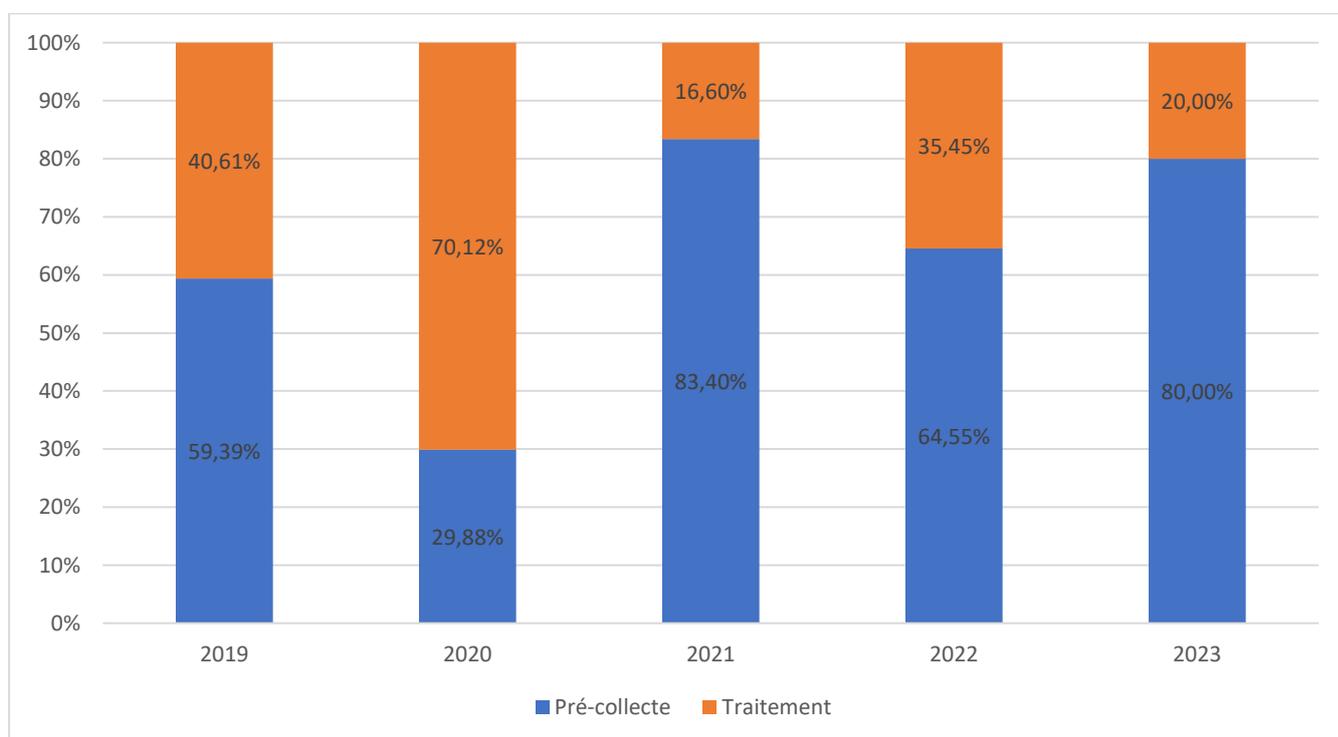


Figure 59 : Bilan global des dépenses d'investissements du service de gestion des déchets

5.2 BILAN DES RECETTES

➤ Section FONCTIONNEMENT

Les recettes pour l'année 2023 s'élèvent à 17 868 697 € soit une augmentation de 5% par rapport à l'année précédente, qui s'explique principalement par une augmentation de la TEOM perçue.

Recettes (€)	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	13 270 800	13 636 780	14 264 616	14 885 558	15 854 148
Redevance spéciale DICB	1 055 201	1 088 767	1 160 160	1 180 125	1 180 125
Facturation déchetterie Rémire-M	39 392	34 110	23 106	32 891	15 775
Facturation déchetterie Cayenne		1 502	13 996	13 142	10 546
Facturation plate-forme compostage	67 898	76 402	151 553	153 577	145 914
ECOEMBALLAGES / CITEO	613 124	723 727 *	895 403 *	673 880*	644 240
OCAD3E	15 040	14 702	17 833	12 767	12 533
ECODDS	948	2 433	5 417	6 763	5 417
TOTAL Recettes	13 828 139	15 062 403	15 578 423	16 532 084	17 868 697

Tableau 51 : Bilan des recettes perçues

**Montants mis à jour suite aux recettes perçues tardivement*

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente 88 % des recettes perçues en 2023.

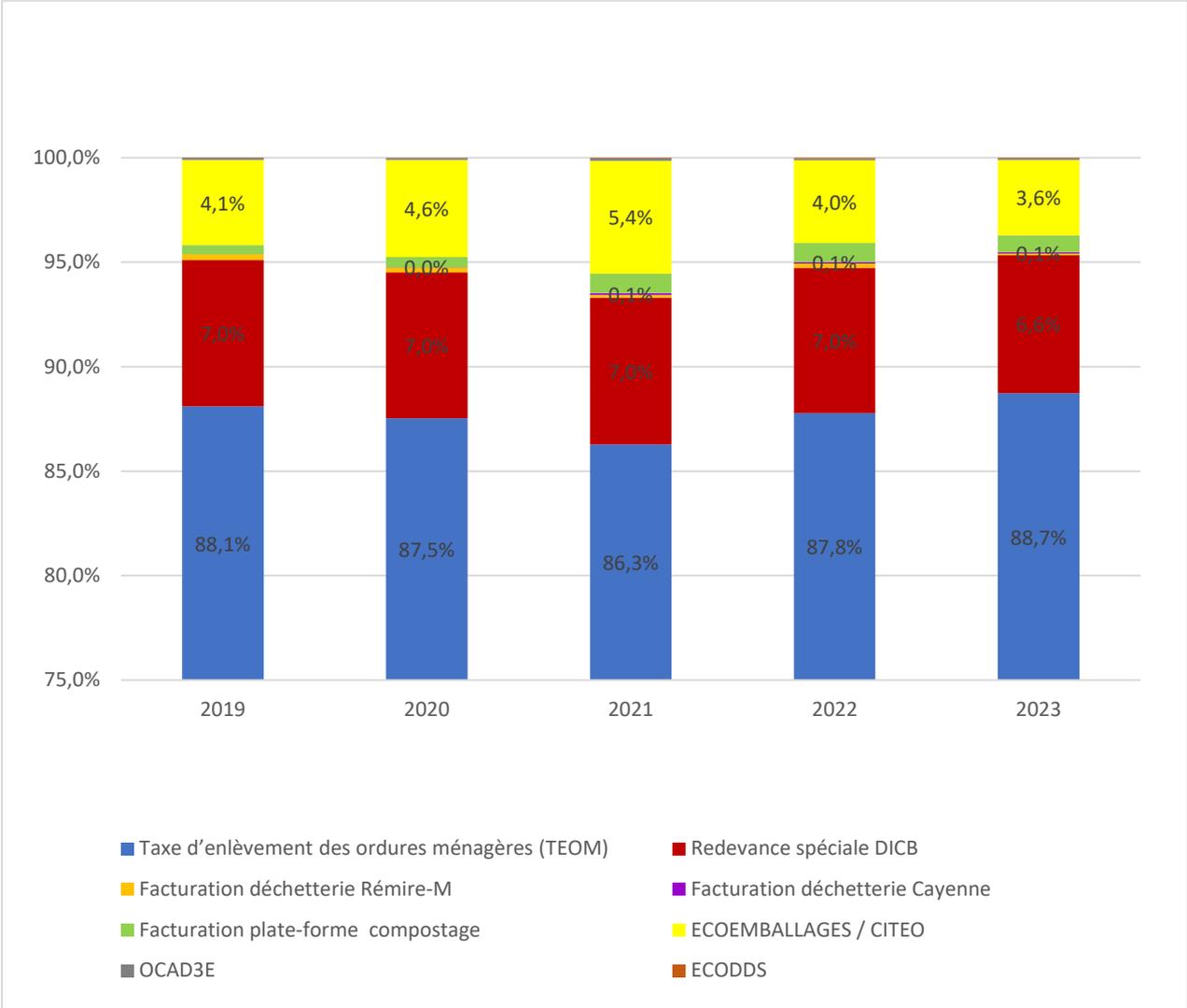


Figure 60 : Bilan des recettes perçues

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat.....	10
Tableau 2 : Part de composteurs subventionnés par commune en 2023	12
Tableau 3 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide	19
Tableau 4 : Nombre de visiteurs des installations par structures en 2023 (SEPANGUY).....	23
Tableau 5 : Nombre de visites des installations par commune réalisées par la SEPANGUY en 2023.....	24
Tableau 6 : Tableau évolutif du nombre de visites d'installations sur les 5 dernières années.....	24
Tableau 7 : Nombre d'interventions réalisées dans le cadre des animations par la SEPANGUY en 2023 ..	25
Tableau 8 : Tableau évolutif du nombre d'animations sur les 5 dernières années	25
Tableau 9 : Projets par commune réalisées par la SEPANGUY en 2023.....	26
Tableau 10 : Evolution du nombre de réunions et porteurs de projet accompagnés	26
Tableau 11 : Participation au Challenge Zero Dechet par communes en 2023	27
Tableau 12 : Evolution du nombre de participants au Challenge zéro déchets.....	27
Tableau 13 : Mayouris accompagnés par la CACL en 2023.....	31
Tableau 14 : Demande d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par communes	32
Tableau 15 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2023	33
Tableau 16 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL	34
Tableau 17: Evolution du traitement des demandes de subventions des associations	40
Tableau 18: Volumes de bacs disponibles.....	51
Tableau 19: Répartition des bacs (couvercles jaune, vert et rouge et toutes tailles confondues) installés entre les particuliers et les professionnels.....	51
Tableau 20 : Nombre et type d'interventions réalisées entre 2019 et 2023 pour les particuliers	52
Tableau 21: Total des opérations réalisées de 2020 à 2022 pour l'ensemble des particuliers	53
Tableau 22 : Découpage géographique des lots pour les ordures ménagères et recyclables	56
Tableau 23 : Secteurs difficiles collectés en C3 soit 3 fois par semaine.....	60
Tableau 24 : Le périmètre géographique de la collecte des ordures ménagères et recyclables	63
Tableau 25 : Organisation des prestataires par lot à compter du 1er avril 2022	64
Tableau 26 : Caractérisation des déchets de Favard.....	66
Tableau 27 : Distribution des bacs OM et recyclables par volume	68
Tableau 28 : Montants facturés par type de professionnel pour les campagnes de facturation émises entre 2020 et 2023	69
Tableau 29 : Répartition des entreprises et administrations redevables non facturées par commune	70
Tableau 30 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2023	70
Tableau 31 : Période d'agrément des éco-organismes.....	85
Tableau 32 : Association en convention avec la CACL pour la récupération en déchetterie.....	87
Tableau 33 : Synthèse des tonnages réceptionnés en 2023 dans les déchetteries.....	90
Tableau 34 : Synthèse des déchets récupérés dans les déchetteries	91
Tableau 35 : Synthèse des déchets valorisés provenant des recycleries.....	92
Tableau 36 : Evolution des apports de déchets de la CACL par habitants de 2013 à 2023	104
Tableau 37 : Population municipale par commune au 1 ^{er} janvier 2023	105
Tableau 38 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2023	113
Tableau 39 : Evolution des tonnages réceptionnés au centre de tri Ekotri depuis 2015.....	117
Tableau 40 : Résultat des caractérisations des déchets ménagers collectés.....	121
Tableau 41 : Synthèse globale des déchets valorisés et non valorisés	126
Tableau 42 : Synthèse des déchets valorisés et non valorisés par installation.....	126
Tableau 43 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets.....	127

Tableau 44 : Evolution des coûts de précollecte et de de collecte des déchets.....	129
Tableau 45 : Evolution des coûts d'investissements des bacs et bornes.....	130
Tableau 46 : Evolution des coûts des installations de traitement des déchets	131
Tableau 47 : Coût à la tonne du traitement des déchets collectés en 2023	133
Tableau 48 : Evolution des investissements pour les études et travaux réalisé pour les installations de traitement des déchets	134
Tableau 49 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets	136
Tableau 50 : Bilan global des dépenses d'investissements du service de gestion des déchets.....	137
Tableau 52 : Bilan des recettes perçues.....	138

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution du nombre de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat	11
Figure 2 : Cumul de composteurs dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat	11
Figure 3 : Localisation des composteurs sur le territoire de la CACL en 2023	12
Figure 4 : Evolution du nombre de kit de couches lavables dans le cadre du dispositif d'aide	19
Figure 5 : Evolution du nombre de kits de couches lavables subventionnés par communes.....	20
Figure 6 : Demande d'accompagnement auprès de la CACL pour des Mayouris par communes	32
Figure 7 : Les principaux organisateurs de Mayouris en 2023	32
Figure 8 : Outils mis à disposition des structures dans le cadre des mayouris en 2023	33
Figure 9 : Evolution du nombre de mayouris accompagnés par la CACL.....	34
Figure 10: Détail des lots géographiques de Cayenne	57
Figure 11 : Détail des lots géographiques de Cayenne	58
Figure 12 : Types d'interventions effectuées en 2023 à destination des professionnels	68
Figure 13 : Répartition du montant total des factures perçues entre les commerces et les administrations	69
Figure 14 : Montant recouvré par campagne de facturation émise entre 2019 et 2023	71
Figure 15 : Évolution des tonnages collectés dans les bornes à verre de 2019 à 2023	78
Figure 16 : Evolution des tonnages mensuels BAV au cours de l'année 2023.....	78
Figure 17 : Localisation des déchetteries intercommunales.....	80
Figure 18 : Fonctionnement simplifié de la REP.....	85
Figure 19 : Evolution de la fréquentation annuelle de la déchetterie de Cayenne	87
Figure 20 : Fréquentation annuelle de la déchetterie de Rémire-Montjoly	88
Figure 21 : Répartition de la fréquentation par type d'utilisateurs en 2023	88
Figure 22 : Evolution mensuelle de la fréquentation en 2023 par déchetterie	89
Figure 23 : Comparaison de l'évolution des tonnages entrants au sein des deux déchetteries.....	93
Figure 24 : Evolution annuelle des tonnages entrants des deux déchetteries selon l'origine.....	93
Figure 25 : Evolution mensuelle des tonnages entrants des déchetteries en 2023	94
Figure 26 : Evolution mensuelle des tonnages entrants de la déchetterie de Cayenne en 2023.....	94
Figure 27 : Evolution mensuelle des tonnages sortants	95
Figure 28 : Evolution des tonnages selon le type d'utilisateurs à la déchetterie de Cayenne	95
Figure 29 : Evolution des tonnages selon le type d'utilisateurs à la déchetterie de Rémire-Montjoly.....	96
Figure 30 : Evolution du taux de valorisation des déchets apportés en déchetterie.....	96
Figure 31 : Localisation déchetterie de Macouria.....	98
Figure 32 : Projet de plan de masse déchetterie à plat de Macouria	99
Figure 33 : Localisation des installations de traitement de la CACL.....	100
Figure 34 : Déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine en 2023.....	103
Figure 35 : Evolution des déchets entrants à l'ISDND des Maringouins selon leur origine	104
Figure 36 : Evolution des apports de déchets du service public de la CACL de 2019 à 2023	105
Figure 37 : Evolution annuelle des OM collectées en pap par commune de 2019 à 2023	106
Figure 38 : Evolution annuelle des encombrants collectés en pap par commune de 2019 à 2023.....	106
Figure 39 : Evolution des professionnels entrants à la plateforme de compostage.....	112
Figure 40 : Déchets entrants à la plateforme de compostage selon leur origine en 2023	112
Figure 41 : Evolution du bilan quantitatif entre 2019 et 2023.....	113
Figure 42 : Evolution des DV collectés par commune entre 2019 et 2023	114
Figure 43 : Evolution du tonnage global entrant au centre de tri.....	118
Figure 44 : Evolution annuelle des tonnages entrants par origine	118

Figure 45 : Evolution mensuelle de la collecte sélective en porte-à-porte.....	119
Figure 46 : Evolution annuelle des tonnages de recyclables issus de la collecte sélective de la CACL.....	120
Figure 47 : Estimation de la répartition des recyclables issus de la collecte sélective	121
Figure 48 : Evolution des refus au cours de l'année 2023.....	122
Figure 49 : Evolution des tonnages des cartons des déchetteries.....	123
Figure 50 : Evolution du tonnage des professionnels	123
Figure 51 : Evolution des recyclables exportés pour valorisation.....	124
Figure 52 : Répartition des recyclables exportés par matériau	125
Figure 53 : Evolution des coûts de service de prévention des déchets	128
Figure 54 : Evolution des coûts de précollecte et de de collecte des déchets.....	130
Figure 55: Evolution des coûts des installations de traitement des déchets.....	132
Figure 56: Investissements réalisés pour les études dans le cadre des installations.....	135
Figure 57 : Investissements réalisés pour les travaux dans le cadre des installations.....	135
Figure 58 : Bilan global des dépenses de fonctionnement du service de gestion des déchets	136
Figure 59 : Bilan global des dépenses d'investissements du service de gestion des déchets	137
Figure 61 : Bilan des recettes perçues.....	139